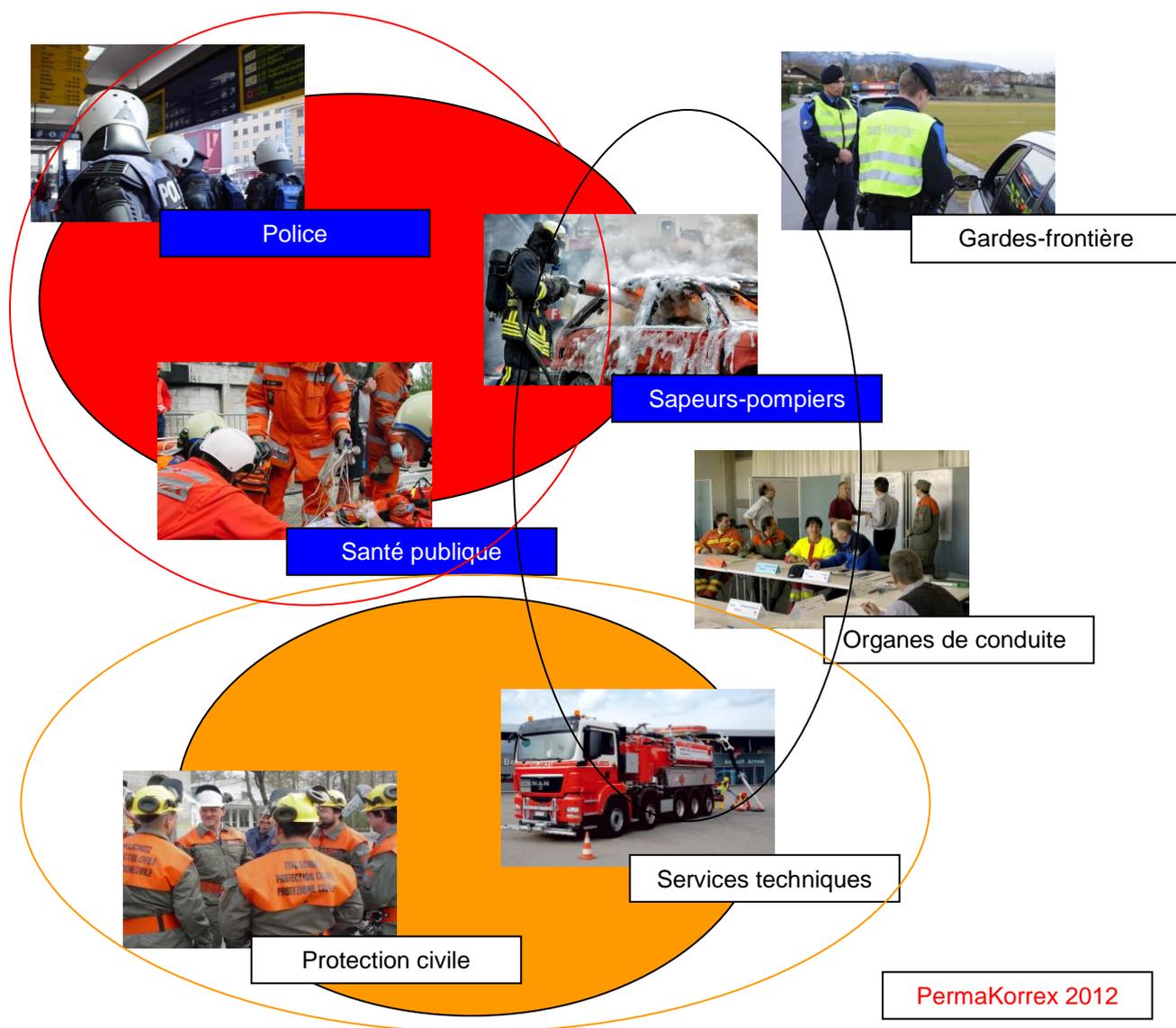


SUIVI

Manuel du suivi de la situation



Pour une action coordonnée en matière de suivi de la situation entre organisations partenaires de la protection de la population et organes de conduite



Liste des destinataires

La distribution du document imprimé «Manuel du suivi de la situation» s'effectue en principe selon les listes spécifiques de chaque organisation partenaire et celles des instances administratives des cantons.

Dans la liste de distribution ci-après, le nombre d'exemplaires recommandés est suivi d'un astérisque*.

Exemplaires personnels

- Personnel d'instruction dans le domaine suivi de la situation de l'Institut suisse de police*
- Personnel d'instruction dans le domaine suivi de la situation de la Fédération suisse des corps de sapeurs-pompiers*
- Personnel d'instruction dans le domaine suivi de la situation des services de premiers secours*
- Personnel d'instruction dans le domaine suivi de la situation de la protection civile*
- Personnel d'instruction du service de renseignements de l'armée*
- Chefs du suivi de la situation des organes de conduite de la police*
- Chefs du suivi de la situation des organes de conduite des sapeurs-pompiers*
- Chefs du suivi de la situation des organes de conduite civils*
- Chefs du suivi de la situation des organisations de protection civile * (s'ils n'exercent pas la fonction de chefs du suivi de la situation d'un organe de conduite)

Exemplaires de conduite

- Postes de commandement des polices cantonales (3*)
- Instances cantonales responsables des sapeurs-pompiers (3*)
- Services cantonaux sanitaires d'urgence (3*)
- Centrales d'engagements des corps de police, des corps de sapeurs-pompiers professionnels et des centres de renfort des sapeurs-pompiers ainsi que des services de premiers secours - centrales d'alarme, d'engagement et d'appels urgents(2*)
- Organes cantonaux de conduite (3*)
- Organes de conduite de districts (2*), de régions (2*) ou de communes (1*)
- Etats-majors des grandes unités de l'armée (2*)

Exemplaires destinés à l'administration

- Services administratifs cantonaux responsables de la protection de la population (3*)
- Services administratifs cantonaux responsables de l'organisation de la police (2*)
- Services administratifs cantonaux responsables de l'organisation des sapeurs-pompiers (2*)
- Services administratifs cantonaux responsables de l'organisation des services sanitaires d'urgence et des services de la santé publique (2*)
- Services administratifs cantonaux responsables de la protection civile (2*)
- Autorités militaires des cantons (2*)
- Etats-majors, groupes et offices fédéraux du DDPS (3*)
- Service de renseignements militaires (25)
- Chancellerie fédérale (2)
- S doc DDPS (2)
- Coopération nationale en matière de sécurité / POSED – SG DDPS (3)

- Institut suisse de police (150)
- Fédération suisse des sapeurs-pompiers (150)
- Interassociation de sauvetage (50)
- Office fédéral de la protection de la population (150)

- Centre fédéral d'instruction de la protection civile (100)
- Centres cantonaux d'instruction de la protection civile (10*)
- Cdmt CIAL (100)
- Cdmt EMS EPFZ (5)
- Cdmt ESCA (50)

Avant-propos

Le «Manuel du suivi de la situation» a été conçu conjointement par les partenaires civils dans le cadre des principes directeurs instituant le système coordonné de protection de la population.

Le suivi de la situation (ou "renseignement") est, en parallèle à d'autres domaines tels que l'information, la télématique, la protection ABC et la coordination logistique, un champ d'activités de l'aide au commandement.

Le présent manuel a pour but de permettre la compatibilité en matière de suivi de la situation, et plus particulièrement, au moment de l'intervention, celle entre partenaires civils, soit

- la police,
- les sapeurs-pompiers,
- les services sanitaires d'urgence (aussi appelés services de secours d'urgence ou services de premiers secours),
- les services de la santé publique,
- les services communaux,
- les services techniques,
- la protection civile,
- l'administration des échelons canton, district, région, commune (y c. interfaces avec la Confédération),
- les organes de conduite des échelons canton, district, région, commune (y c. interfaces avec la Confédération).

Le «Manuel du suivi de la situation» vise en priorité à présenter des normes minimales servant de base à la structure propre à chaque canton et organisation d'intervention en matière de suivi de la situation.

L'organisation du suivi de la situation est fondée sur les conditions qui prévalent en situation normale, et plus précisément les processus de maîtrise des événements quotidiens (événements mineurs et événements majeurs) par les moyens de première intervention (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires d'urgence).

Sur cette base, le présent manuel montre comment intégrer les activités des intervenants supplémentaires requis pour la maîtrise des situations particulières et extraordinaires (services communaux, services techniques, protection civile, administration, organe de conduite, services spécialisés des entreprises chargés de la gestion des événements dommageables, spécialistes, offices fédéraux concernés, corps des gardes-frontière, armée).

Le «Manuel du suivi de la situation» s'articule en trois volets principaux, soit

- Fonctionnement
chapitres 1 à 3: présentent les idées directrices, les interfaces, les processus, les activités et les produits;
- Formation
chapitre 4: contient des indications concernant la formation, des moyens didactiques et des liens Internet;
- Conduite
chapitre 5: contient des instruments d'aide à la conduite en matière de suivi de la situation.

Le chapitre 1.7 «Suivi de la situation» présente, de façon neutre, les idées directrices et les processus appliqués dans le domaine du suivi de la situation. Il constitue la base technique sur laquelle se fonde le présent manuel et s'appuie en outre sur les documents du service de renseignements de l'armée.

Le «Manuel du suivi de la situation» et les annexes s'y rapportant sont utilisés dans les cours, notamment par les services chargés de la formation:

- de l'Office fédéral de la protection de la population,
- des services chargés de la formation des organes administratifs et des organes de conduite,
- de l'armée.

Les photos et illustrations figurant dans le manuel ainsi que dans les supports de présentation FOLIO SUIVI peuvent être utilisées exclusivement à des fins de formation par les organisations partenaires de la protection de la population et en aucun cas à des fins commerciales ou concurrentielles.

Toutes remarques et propositions en vue d'une future révision du présent document peuvent être envoyées à l'adresse suivante:

Office fédéral de la protection de la population
Centre de coordination pour le suivi de la situation
Monbijoustrasse 49
3003 Berne
Fax 031 322 47 84

Pour le travail accompli en vue de la réalisation de la première édition (1/2001) du présent manuel, il convient de remercier ici l'équipe d'élaboration composée comme suit:

- Partenaire police:
représentants de l'Institut suisse de police
- Partenaire sapeurs-pompiers:
commandement des cours et chefs de classes de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers pour les cours d'instructeurs III
- Partenaire santé publique,
responsables du service sanitaire coordonné et représentants des services sanitaires d'urgence
- Partenaire protection civile,
chefs de classe de l'Office fédéral de la protection de la population pour les cours de la protection civile traitant du renseignement et les cours organisés à l'intention des organes de conduite
- Partenaire organes de conduite cantonaux,
représentants des états-majors cantonaux de conduite
- Organe de coordination à l'échelon fédéral,
Secrétariat général du DDPS – politique de sécurité et de défense
Collaborateur au sein du domaine "Coopération nationale en matière de sécurité"

Edition: Manuel du suivi / Deuxième édition / Septembre 2012
Editeur: Groupe de travail «Manuel du suivi de la situation (ABELA 2001) /
Coordination des partenaires de la protection de la population
Rédaction: Office fédéral de la protection de la population / 3003 Berne
Traduction: Services linguistiques de l'OFPP
Impression: Office central fédéral des imprimés et du matériel / 3000 Berne

Table des matières

1	La base du suivi coordonné de la situation.....	8
1.1	Situations (situation normale / situation particulière / situation extraordinaire).....	8
1.2	Zones de crise.....	12
1.2.1	Principales installations dans les zones de crise.....	13
1.2.2	Zone d'intervention (dans le cadre d'une intervention du service d'ordre de la police)...	16
1.2.3	Région sinistrée / Place sinistrée (dans le cadre d'un événement spécifique aux sapeurs-pompiers).....	19
1.2.4	Zone d'intervention en cas de catastrophe localisée.....	21
1.2.5	Zone d'intervention en cas de catastrophe étendue.....	24
1.2.6	Organisation dans la zone de transport ou d'hospitalisation.....	26
1.3	Tâches et moyens des différents partenaires dans le cadre du suivi de la situation (activité d'aide au commandement).....	28
1.4	Processus du suivi de la situation liés aux activités de conduite.....	39
1.5	Principes régissant le suivi coordonné de la situation.....	41
1.6	Définitions des notions utilisées en matière de suivi de la situation.....	43
1.7	Service du suivi de la situation.....	52
1.7.1	Processus de base du suivi de la situation.....	52
1.7.2	Concept de traitement de la situation.....	60
1.7.3	Traitement de la situation au centre du suivi de la situation.....	64
1.7.4	Standard minimal fixé en matière de produits dans le suivi coordonné de la situation...	66
1.7.5	Tableau de la situation.....	68
1.7.6	Appréciation de la situation.....	70
1.7.7	Contrôle de la situation.....	72
1.7.8	Exposé de la situation.....	72
2	Le suivi de la situation dans le cadre des postes de conduite et des postes de base.....	74
2.1	Suivi de la situation en cas de conduite sur place.....	74
2.1.1	Suivi de la situation au sein des directions de l'intervention.....	74
2.1.2	Action coordonnée sur place (événement majeur / catastrophe localisée).....	79
2.2	Suivi de la situation aux postes arrière des moyens d'intervention.....	82
2.2.1	Suivi de la situation dans les centrales d'intervention, en particulier au poste de commandement de la police cantonale.....	82
2.2.2	Suivi de la situation aux emplacement de base de chacune des organisations partenaires.....	84
2.2.3	Disponibilité des données nécessaires à la maîtrise de la situation ou de l'événement dans le cadre du suivi coordonné de la situation.....	89
2.2.4	Action coordonnée entre différents postes de conduite (événement majeur / situation complexe / catastrophe).....	92
2.2.4.1	Action coordonnée entre la conduite sur place, la conduite arrière et les postes de base.....	92
2.2.4.2	Action coordonnée avec un organe cantonal de conduite (avec spécialistes / états-majors complets / cellules d'états-majors ou l'organe de conduite dans son ensemble).....	92
2.3	Suivi de la situation en cas de conduite arrière des organes de conduite.....	93
2.3.1	Suivi de la situation aux emplacements des organes de conduite.....	93
2.3.2	Action coordonnée entre les organes de conduite et les autres partenaires.....	96
2.3.2.1	Mise en réseau de l'organe cantonal de conduite et d'autres organes de conduite dans le canton (aux échelons district / région / commune).....	96
2.3.2.2	Action coordonnée avec les organes fédéraux.....	97
2.3.2.3	Action coordonnée avec l'état-major fédéral ABCN (EM-ABCN).....	102
2.3.2.4	Action coordonnée avec l'armée.....	104
2.3.2.5	Action coordonnée avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr).....	108
2.3.2.6	Action coordonnée lors d'engagements dépassant les frontières du pays.....	109
2.3.2.7	Action coordonnée avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).....	109
2.3.2.8	Action coordonnée avec les exploitants de réseau d'importance nationale.....	110
2.3.3	Service de renseignement de la Confédération (SRC) au sein du DDPS.....	111

3	Spécificités du suivi de la situation selon les besoins des organisations d'intervention et des cantons	113
3.1	Spécificités du suivi de la situation de la police	115
3.1.1	Généralités	117
3.1.2	Equipements de conduite	118
3.1.3	Moyens de la police en matière de suivi de la situation	121
3.1.4	Aspects particuliers	123
3.2	Spécificités du suivi de la situation des sapeurs-pompiers	125
3.2.1	Installations mobiles de conduite	127
3.2.2	Techniques de détection et de mesure des substances dangereuses	128
3.2.3	Localisation et mesure de substances radioactives	131
3.3	Spécificités du suivi de la situation des moyens d'intervention du service sanitaire d'urgence et des services de santé publique	133
3.3.1	Le système d'acheminement des patients (SAP) au sein du système de sauvetage	135
3.3.2	Service sanitaire coordonné – un suivi coordonné en soi	138
3.4	Spécificités du suivi de la situation de la protection civile	141
3.5	Spécificités du suivi de la situation des organes de conduite	143
3.5.1	Spécificité à l'échelon de l'organe cantonal de conduite	145
3.5.2	Spécificités à l'échelon de l'organe régional / communal de conduite	146
4	Formation dans le suivi de la situation	147
4.1	Filières de formation et moyens didactiques existant pour le suivi de la situation	147
4.2	Organisations partenaires au sein de la protection de la population: informations, documents de base et données disponibles sur Internet Liste de liens	155
5	Conduite du suivi de la situation en cours d'intervention	159
5.1	Processus dans le suivi de la situation	159
5.2	Listes de contrôle à l'intention du chef du suivi de la situation	161
5.2.1	Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation suite à un appel à entrer en service	162
5.2.2	Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation dans le cadre des activités de conduite	164
5.2.3	Acquisition d'éléments de la situation / Besoins en renseignements	166
5.2.4	Critères régissant le tableau de la situation	169
5.2.5	Critères régissant l'appréciation de la situation	170
5.2.6	Bandes flashes à l'intention du chef du suivi de la situation	171
5.3	Grille à l'attention du chef du suivi de la situation	172
5.3.1	Grille Concept de traitement de la situation	174
5.3.2	Grille Reconnaissance / Exploration	175
5.3.3	Grille Exposé de la situation – tableau et appréciation de la situation	176
5.3.4	Grille Compte rendu de la situation	178
5.4	Illustrations concernant le domaine du suivi de la situation BELA-Optima	179



Fonctionnement

1

La base du suivi coordonné de la situation

1.1

Situations

(situation normale / situation particulière / situation extraordinaire)

Si l'on veut pouvoir réagir de manière appropriée aux menaces ou aux dangers, il s'avère judicieux de les catégoriser en se fondant sur les critères temps, probabilité d'occurrence et moyens nécessaires à la maîtrise de l'événement.

Autrefois, les notions utilisées étaient les suivantes:

- situation ordinaire (normalité)
- situation de crise (événement perturbateur dont le potentiel de danger et de dommage est stratégiquement considérable, et qui ne peut être maîtrisé à l'aide des techniques traditionnelles de résolution des problèmes)
- situation extraordinaire (situation vécue comme menaçante par un grand nombre d'habitants d'une région, qui perturbe lourdement la vie quotidienne ou empêche son déroulement et qui, de ce fait, peut justifier un droit d'urgence).

Aujourd'hui, si la distinction entre les différents types de situations est toujours nécessaire, le contexte a cependant fondamentalement changé. Avec la disparition de la menace militaire à large échelle en Europe et l'accroissement des menaces et dangers ponctuels, souvent non militaires, la probabilité d'occurrence d'une **situation extraordinaire** a nettement diminué.

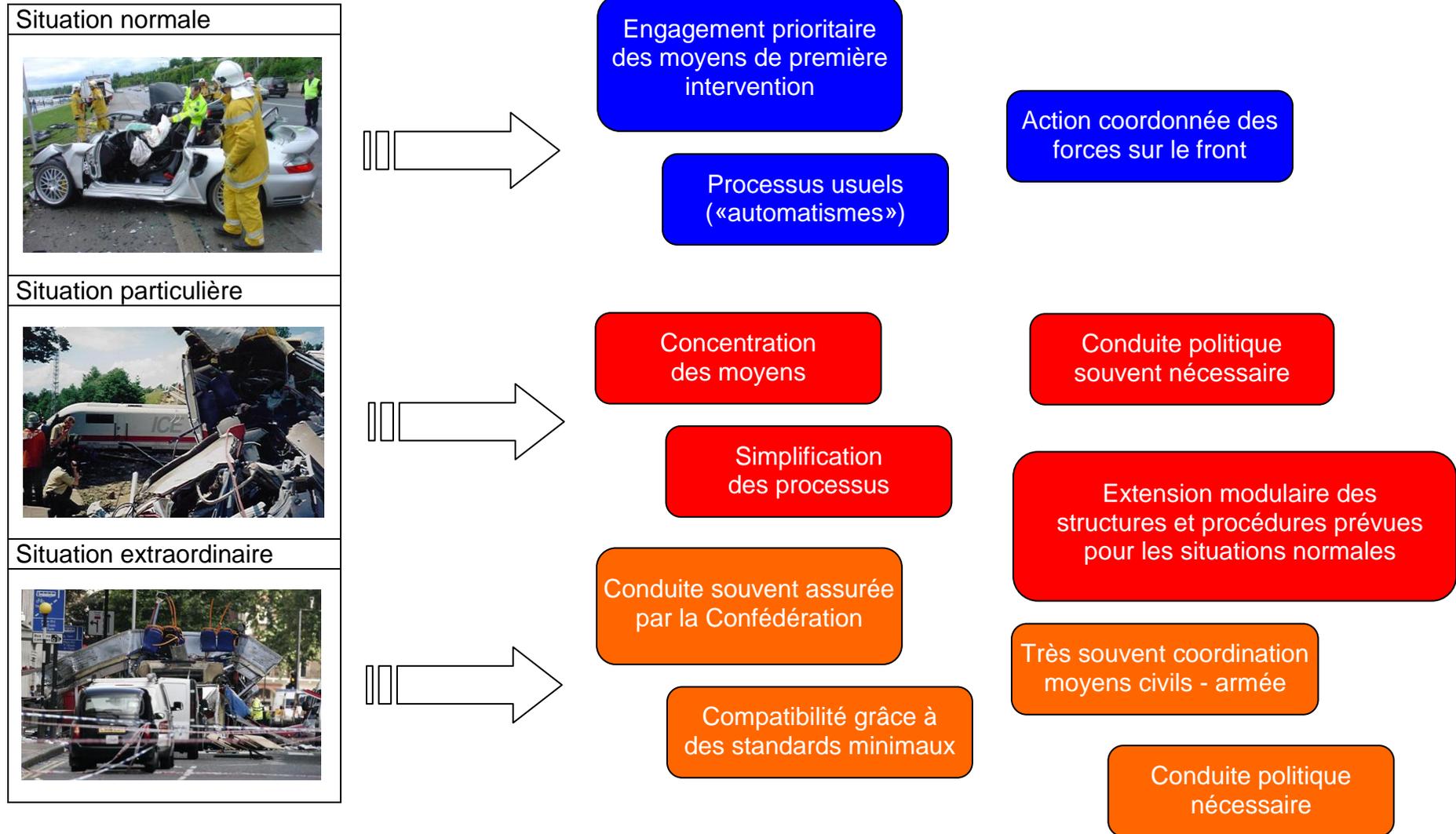
Quant à la **situation** dite **particulière**, elle a gagné en importance et relégué la situation extraordinaire au second plan. Il s'agit d'une situation dans laquelle certaines tâches ne peuvent plus être accomplies à l'aide des moyens et procédures ordinaires. A la différence de la situation extraordinaire, elle ne touche que partiellement les activités des autorités. Elle nécessite une concentration rapide des moyens et une rationalisation des procédures de décision.

C'est pourquoi, **actuellement**, la classification des menaces et des dangers ainsi que des moyens appropriés et des procédures pour les maîtriser s'effectue en fonction des notions suivantes:

- **situation normale**,
- **situation particulière**
et
- **situation extraordinaire.**

Les structures en place pour maîtriser une **situation normale** (c'est-à-dire les événements quotidiens) sont maintenues aussi longtemps que possible. En résumé, une situation reflète l'**état des bases d'existence** et des **procédures nécessaires à l'exécution des tâches.**

Caractéristiques générales de chaque catégories de situation



En situation normale, soit lors **d'événements non exceptionnels**, la conduite de l'intervention incombe généralement à la **direction de l'intervention** qui est assurée soit par la **police** soit par les **sapeurs-pompiers**.

En cas d'**événement** dommageable **majeur**, la conduite est du ressort d'une **direction générale de l'intervention** issue des organisations partenaires engagées et à laquelle sont associés des **spécialistes**.

Lorsque plusieurs organisations partenaires sont engagées à plus long terme pour maîtriser une catastrophe ou une situation d'urgence, un **organe de conduite bénéficiant d'une légitimité politique** assure la **coordination** et la **conduite**.

La conduite et l'aide au commandement, et par là même les activités en matière de suivi de la situation, **dépendent toujours de la situation** ou de **l'événement**.

La maîtrise d'**événements A, B ou C** en particulier est **extrêmement exigeante** pour la **conduite** et l'**aide au commandement**.

Événement A = événement impliquant la libération de substances radioactives ou un rayonnement radioactif dont les conséquences ne peuvent pas être maîtrisées par les personnes directement impliquées.

Événement B = événement impliquant la libération effective ou présumée d'organismes génétiquement modifiés ou pathogènes dont les conséquences ne peuvent pas être maîtrisées par les personnes directement impliquées.

Événement C = événement impliquant la libération de substances toxiques et de matières dangereuses pour l'environnement dont les conséquences ne peuvent pas être maîtrisées par les personnes directement impliquées.

En résumé, la situation constitue:

- **la plaque tournante du processus de conduite;**
- **le centre de la maîtrise de l'événement;**
- **la mise en relation des éléments qui la composent.**

Distinction entre les différentes catégories de situation

Critères	Situation normale	Situation particulière	Situation extraordinaire
Définition selon le glossaire du Plan directeur de la protection de la population	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires permettent de faire face aux problèmes qui se posent.	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires ne permettent plus d'accomplir certaines tâches. A la différence de la situation extraordinaire, l'action des autorités n'est en l'occurrence entravée que de manière sectorielle. Le cas échéant, il convient de concentrer rapidement les moyens disponibles et de rationaliser les procédures de décision.	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires ne permettent plus, dans de nombreux domaines et secteurs, de faire face aux problèmes, par exemple en cas de catastrophe ou en situation d'urgence affectant sérieusement l'ensemble du pays ou en cas de conflit armé.
Caractéristiques de la situation	<ul style="list-style-type: none"> Limitée dans le temps, dans l'espace et quant au sujet Ne concerne ou ne touche qu'une petite partie de la population Pas de phase chaotique ou phase chaotique brève Peut être maîtrisée par les moyens ordinaires, le plus souvent par les moyens de première intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs jours à plusieurs semaines peuvent être nécessaires pour maîtriser la situation Entraîne des détériorations perceptibles des bases d'existence de la population touchée Caractérisée le plus souvent par une phase chaotique Peut toucher plusieurs communes ou une région Ne peut pas être maîtriser à l'aide des seuls moyens ordinaires 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs semaines à plusieurs mois peuvent être nécessaires pour maîtriser la situation Provoque des détériorations durables des bases d'existence de la population touchée Phase chaotique complexe et prolongée Une aide intercantonale, nationale ou même internationale est indispensable
Types de situations	<ul style="list-style-type: none"> Incendie d'un objet Accident de la circulation / carambolage de masse Explosion accidentelle Avarie chimique Pollution de l'eau potable Panne de courant Manifestation Crimes 	<ul style="list-style-type: none"> Incendie d'une vieille ville Accident ferroviaire Chute d'un avion Accident chimique avec libération d'un nuage toxique Sécheresses / Ouragans / Inondations / Avalanches Vague migratoire Vague de manifestations avec extrémisme violent 	<ul style="list-style-type: none"> Tremblement de terre Accident dans une centrale nucléaire avec libération de radioactivité / situation de rayonnement radioactif Epidémies / épizooties Violence infraguerrrière Terrorisme (terrorisme ABC) Conflit armé
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> Incendie TELA à Niederbipp Incendie en vieille ville de Berne Accident ferroviaire à Däniken Accident ferroviaire à Zurich-Affoltern Accident ferroviaire à Lausanne Explosion dans un immeuble à Berne 	<ul style="list-style-type: none"> Incendie de la vieille ville de Lisbonne (Portugal) Accident ferroviaire d'Eschede (Allemagne) Incendie d'un stock d'engins pyrotechniques à Enschede (Hollande) Incendie du dépôt chimique de Schweizerhalle Inondations dans les cantons d'Uri / du Valais Conséquences de l'ouragan «Lothar» en Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> Tremblement de terre de Kobe (Japon) Tremblement de terre d'Izmit (Turquie) Accident de la centrale nucléaire de Tschernobyl (ex-URSS) Attentat terroriste contre le World Trade Center de New York / USA Attentats terroristes dans les transports publics à Madrid et à Londres / Espagne, GB
Personnes pouvant être chargées de la conduite	<ul style="list-style-type: none"> Officier des sapeurs-pompiers Chef d'intervention de la police Médecin d'urgence Chef d'entreprise ou d'usine 	<ul style="list-style-type: none"> Commandant des sapeurs-pompiers (officier de piquet) Commandant de la police (suppléant ou officier de piquet) Chef du secteur sanitaire Chef (OCCm) / Chef (OCRg) Chef (OCCt) 	<ul style="list-style-type: none"> Structure de conduite désignée par le canton Chef OCCt Instance de conduite désignée par la Confédération Etat-major permanent de crise et de coordination de la Confédération (Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité)
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de première intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de première intervention et autres moyens d'intervention Organe de conduite des échelons communal, régional et/ou cantonal 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de la Confédération Organe de conduite à l'échelon cantonal Confédération

1.2 Zones de crise

La notion de **crise** tire son origine du mot grec **krisis** qui signifie approximativement "**normalité bouleversée**".

Chaque situation comporte aussi une **dimension spatiale**. En l'occurrence, il convient de faire systématiquement la distinction entre:

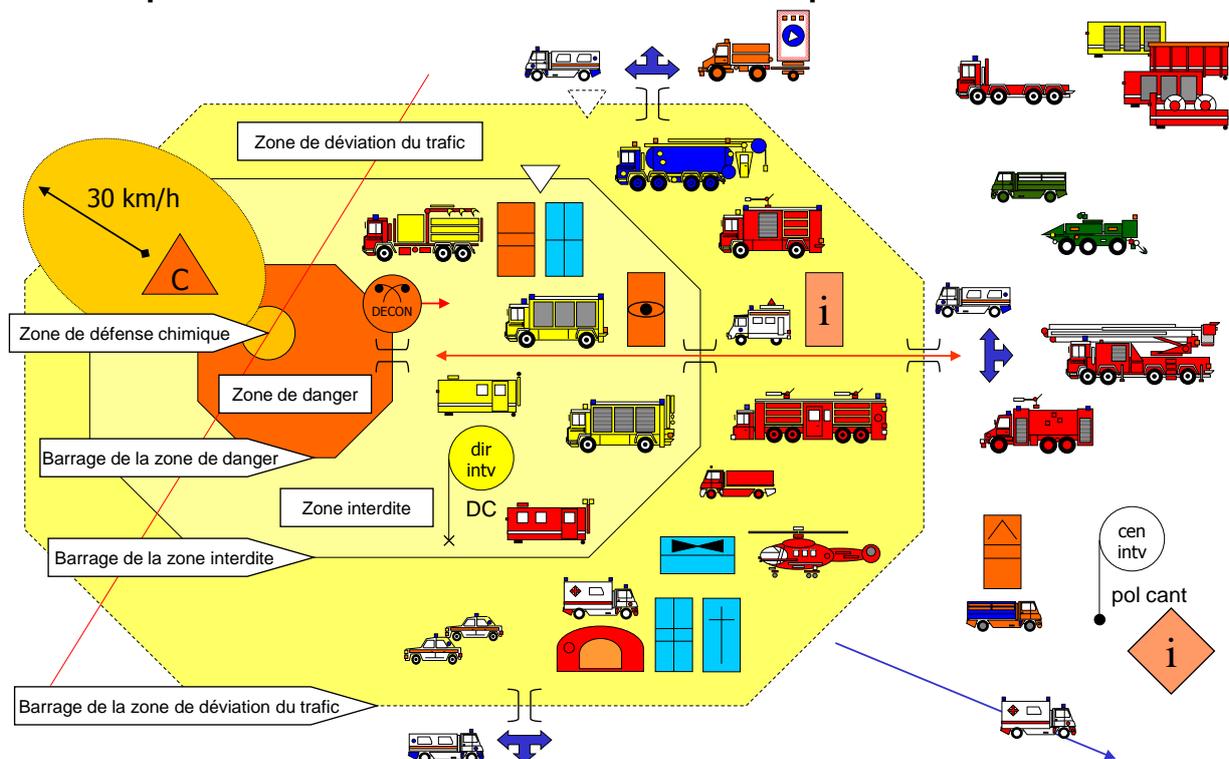
- **répercussions spatiales**
notamment objet isolé, groupe d'objets, zone, axe; lieu de l'accident, zone sinistrée, zone de la catastrophe; zone de manifestation, etc.
- **zone d'engagement**
notamment place sinistrée, secteur, zone sinistrée; zone de danger, interdite et/ou de déviation du trafic; zone d'intervention; dispositif du service de santé publique, etc.
- **installations**
notamment les installations de la police, des corps de sapeurs-pompiers et/ou des services sanitaires; postes de conduite, etc.

Il est clair qu'aussi bien l'**organisation de l'espace que les installations d'une zone de crise** concernent toujours le suivi de la situation.

En effet, chaque installation d'une zone de crise donne lieu à des **processus de traitement de la situation** qui lui sont propres et à la gestion d'un **segment particulier de la situation**.

Le **suivi coordonné de la situation** consiste à associer à une tâche précise et/ou à un domaine technique déterminé ces segments de situation spécifiques pour obtenir un **tableau global de la situation**.

Dispositif dans une zone d'intervention chimique



1.2.1 Principales installations dans les zones de crise

Dispositif	Description
axe de sauvetage axe sauv	Axe réservé aux transports sanitaires, permettant de quitter rapidement la zone sinistrée.
axe d'intervention axe intv (P: axe interv)	Axe à garder ouvert ou à ouvrir en priorité afin de garantir la liberté de mouvement dans la zone sinistrée / zone de crise.
barrage de la zone de danger barr zoD	Verrouillage délimitant la zone de danger dans laquelle doivent être respectées des normes de sécurité spéciales. Est établi en principe par les sapeurs-pompiers ou la police.
barrage de la zone de déviation du trafic barr zo trfc	Verrouillage délimitant la zone extérieure dans le but de préserver la zone sinistrée/zone de crise du trafic inutile et de faciliter les déplacements des moyens d'intervention. Est en principe établi par la police.
barrage de la zone interdite barr zo int	Verrouillage délimitant la zone intérieure servant à empêcher l'accès aux personnes non autorisées et ouvert uniquement aux forces d'intervention. Est en principe établi par les sapeurs-pompiers.
bouclage bouclage	Mesure visant à empêcher, à l'aide de moyens policiers, l'accès à une zone définie.
centre de contrôle cen contr	Centre de coordination du dispositif des postes de contrôle.
centre de presse cen presse	Point fixe défini à l'intention des médias sur place. Utilisé pour l'information en direct ainsi que comme point de départ pour visites guidées des journalistes dans la zone sinistrée.
centre d'information cen info	Est le centre pour les médias et le poste de coordination du dispositif des postes d'information. Sert aux conférences de presse. Sert également, le cas échéant, de centre de renseignements (ligne destinée aux proches / hotline / support).
centre télématique cen tm centrale radio cen radio	Installation fixe, mobile ou improvisée remplissant les conditions techniques nécessaires au fonctionnement de la communication et au traitement des données.
décharge déch	Poste prévu pour le stockage provisoire des déchets. Ex.: épaves de véhicules, mobilier, boue, matériel contaminé, etc.
dépôt de matériel dép mat	Emplacement destiné à l'entreposage provisoire de matériel.

fermeture des routes ferm routes	Dispositif qui empêche l'utilisation d'un tronçon de route.
hôpital hôp	Centre de traitement, de soins et / ou de convalescence destiné aux patients qui ne peuvent pas être traités de manière ambulatoire.
nid de blessés nid blessés nbbs	Premier poste collecteur destiné aux patients sur une place sinistrée. Sert à l'optimisation des premiers secours.
place d'atterrissage des hélicoptères pl héli	Zone d'atterrissage et de parage des hélicoptères. Ex.: base d'hélicoptères, poste de chargement pour les transports aériens.
place de rassemblement pl R	Place où se rassemblent les membres des organisations d'intervention pour l'engagement
place des véhicules pl vhc	Endroit où sont stationnés les véhicules. Ex.: parking, place d'ordonnement, place de transbordement des marchandises, place de rassemblement des véhicules, pool de véhicules.
point de contact ptc	Point fixe défini. Utilisé par les moyens d'intervention comme poste de contact et d'affectation.
porte porte	Possibilité d'entrée ou de sortie contrôlée dans le cadre de barrages ou de bouclages.
poste collecteur po co	Poste destiné à l'accueil provisoire des rescapés indemnes ou des blessés en traitement ambulatoire. Interface entre le sauvetage et l'assistance. Enregistrement de ces personnes par la police (système SPP)
poste collecteur de cadavres po co cadavres	Poste destiné à recevoir provisoirement les cadavres et parties de cadavre dégagés. Peut également servir d'emplacement pour l'identification sur place.
poste collecteur de cadavres d'animaux po co cadavres d'animaux	Poste d'entreposage provisoire des cadavres d'animaux.
poste collecteur des personnes appréhendées po co pers appréhendées	Poste destiné à la détention provisoire des personnes appréhendées.
poste collecteur d'objets disséminés po coll obj disséminés poste collecteur d'objets trouvés po coll obj trouvés	Poste de dépôt provisoire des effets, vêtements et bagages trouvés.

poste d'assistance po assist	Poste destiné à la prise en charge provisoire ou de plus longue durée des victimes, tels que personnes évacuées, sans-abri, passants ou passagers impliqués.
poste de commandement de la place sinistrée PC pl sin	Poste de conduite situé sur une place sinistrée ou dans un secteur. Poste de conduite subordonné à un PCE ou à une direction d'intervention.
poste de contrôle po contr	Poste destiné au contrôle de l'autorisation d'accès ou de passage. Ex.: contrôle d'entrée, de sécurité, de la circulation, etc.
poste de décontamination po DECON	Poste destiné à éliminer les substances toxiques sur les personnes, le matériel, les appareils et les véhicules au moment où ceux-ci quittent la zone de danger.
poste de defusing po defusing	Poste destiné à l'assistance psychologique provisoire aux victimes, aux proches et/ou aux forces d'intervention dans la perspective d'un traitement ultérieur des vécus psychotraumatiques liés à l'intervention.
poste de distribution po distr	Emplacement destiné provisoirement à la distribution de biens d'approvisionnement. Ex.: poste de distribution d'eau potable (po distr eau), de carburant (po distr carb), de matériel sanitaire (po distr mat san) etc.
poste de rassemblement des proches po rass proches	Poste d'assistance destiné à l'accueil provisoire des proches de victimes qui se sont rendus sur les lieux.
poste de rassemblement des sans-abri po rass sans-abri	Voir "poste d'assistance"
poste de transbordement sanitaire po san transbord	Installation sanitaire permettant le passage de patients d'un moyen de transport à un autre ou le franchissement d'un obstacle lors du transport
poste d'information po info	Poste provisoire doté de personnel ou d'un moyen de communication assurant l'information locale. Sert de source d'information (info, consignes de comportement), en particulier à l'intention des victimes d'événement ou des habitants retournant à leur domicile situé dans la zone sinistrée / zone de crise. Le cas échéant, sert également de poste collecteur de messages (messages concernant le sinistre / demandes d'aide) à l'intention des victimes d'un événement.

poste d'observation po obs	Poste destiné à la détection de la présence de personnes et à la surveillance de leur comportement ainsi qu'à la détection de modification du milieu (objet et/ou zone), le cas échéant à l'aide de capteurs (optiques, acoustiques et/ou autres).
poste médical avancé PMA	Poste destiné au premier traitement médical et à la détermination de l'aptitude au transport en vue d'un transfert dans la zone d'hospitalisation. Se fractionne en général en zone de triage, de traitement, d'attente et de transport. Enregistrement des patients par le S san (système SAP-SPP)
postes de commandement des moyens d'intervention et des organes de conduite PC PCE / PCO cen intv / DI PC OCCi	Installations fixes, improvisées ou mobiles qui permettent à la conduite de remplir ses tâches dans des conditions favorables. Selon l'événement et la situation, les installations de conduite peuvent être centralisées ou décentralisées. En règle générale, elles se composent: <ul style="list-style-type: none"> d'un PC (pour toutes les activités de conduite qui ne doivent pas absolument être exécutées sur place) = PC opérations (PCO), centrale d'intervention (cen intv) ou base, servant à la conduite des services arrière et des réserves; d'un PC avancé (d'où l'on peut plus directement influencer sur l'intervention) = PC engagement (PCE) ou direction de l'intervention (DI), servant à la conduite des moyens d'intervention sur place. Les organes de conduite civils (OCCi) disposent également de PC = PC OCCi.
secteur sect	Domaine de responsabilité délimité en fonction de l'espace ou de la thématique. Ex.: secteur de la police, des sapeurs-pompiers, du service sanitaire, etc.
zone d'attente zo att	Zone séparée de la zone sinistrée. Sert de zone de préparation aux moyens d'intervention arrivant sur place.
zone de danger zo D	Périmètre verrouillé à l'intérieur de la zone sinistrée, accessible par une seule porte

zone de défense chimique DC	Zone mise en place par les sapeurs-pompiers et accessible uniquement en observant des mesures de protection spéciales (p. ex. protection respiratoire, vêtements de protection, protection complète).
zone de déviation du trafic zo trfc	Zone mise en place en principe par la police et qui doit être contournée par une déviation de la circulation.
zone d'intervention zo intv (P: zo interv)	Domaine de responsabilité délimité dans l'espace. Peut être subdivisée en plusieurs secteurs.
zone interdite zo int	Zone mise en place par les sapeurs-pompiers dans laquelle se trouvent les organisations d'intervention, la direction de l'intervention et le PMA.

1.2.2 Zone d'intervention (dans le cadre d'une intervention du service d'ordre de la police)

Parmi les interventions de la police, les **interventions du service d'ordre** peuvent nécessiter la mise en place d'un dispositif spécifique.

Le service d'ordre est un engagement qui vise à garantir et/ou à rétablir l'ordre et la sécurité publics lors de rassemblements de personnes; les forces de police participant à l'intervention sont organisées et conduites en fonction de l'événement.

On fait la distinction entre **service d'ordre pacifique** et **service d'ordre hostile**.

Le **service d'ordre pacifique** se concentre sur le soutien apporté à l'organisation d'un événement, aux participants et aux visiteurs; il vise à assurer un déroulement sans heurts (marches d'approche et de dispersement incluses) ainsi qu'un secours rapide en cas d'accident, ou encore une prompt intervention en cas de troubles mineurs.

Le **service d'ordre hostile** se concentre quant à lui sur la prévention et la limitation des violences, des blessures et/ou des dégâts matériels, sur l'arrestation provisoire de délinquants ainsi que, le cas échéant, sur le dispersement des rassemblements.

Dans ces cas, le **dispositif** comporte la plupart du temps des **zones intérieures**, clairement définies, et / ou des **objets sensibles** dont les forces de police doivent barrer l'accès ou qu'elles doivent préserver, ainsi que des **zones de rassemblement** ou des **itinéraires de contournement** autorisés, que le cortège des manifestants est tenu de ne pas quitter.

Aussi la **zone d'intervention** se caractérise-t-elle à la fois par des **éléments statiques du dispositif** et par des **facteurs dynamiques**.

Dans la plupart des cas, des **installations mobiles** servent à assurer sur place des activités spécifiques à la police, en particulier dans le cadre du service d'ordre, soit notamment:

- établissement de barrages, verrouillage d'une zone, surveillance, protection des moyens de preuve, mise en place de déviations;
- interpellation, interrogatoire, observation, fouille, enquête, évacuation, arrestation, identification, contrôle, filature, sauvetage, protection, mise en détention.

Le développement du dispositif mène, précisément lorsqu'il s'agit d'interventions du service d'ordre, à un fusionnement des **domaines de la circulation routière, de la sécurité et/ou de la police criminelle**, ou encore d'**éléments de fractionnement de la zone** et d'**installations**.

Ou alors, dans le cadre de l'optimisation des corps de police, il se base sur la nouvelle structure conçue afin d'assurer la couverture de base (fusion de la police de sécurité et de la police criminelle et police de la circulation autonome).

A titre d'exemple, lors d'une grande manifestation autorisée, le dispositif d'intervention de la police résulte du **fractionnement de la zone** en fonction des axes d'approche, de la zone de rassemblement, du parcours du cortège des manifestants, de la zone de fin de la manifestation et des axes de dispersement.

Dans ce contexte, il importe en premier lieu de mettre en place les **installations**:

- de la police de la circulation afin de sécuriser les zones de rassemblement, le trajet du cortège, les objets à protéger et les grands axes de contournement;
- mais aussi les dispositifs de la police criminelle permettant une observation optimale et, si nécessaire, de procéder à des arrestations en réduisant le risque de heurts au minimum.

En parallèle, la police de sécurité doit définir des **éléments de fractionnement de la zone** tels que:

- zones de protection des objets, autres zones potentielles d'intervention, zones de préparation, axes d'approche ainsi qu'un parcours parallèle approprié pour les forces d'intervention pendant que le cortège des manifestants évolue.

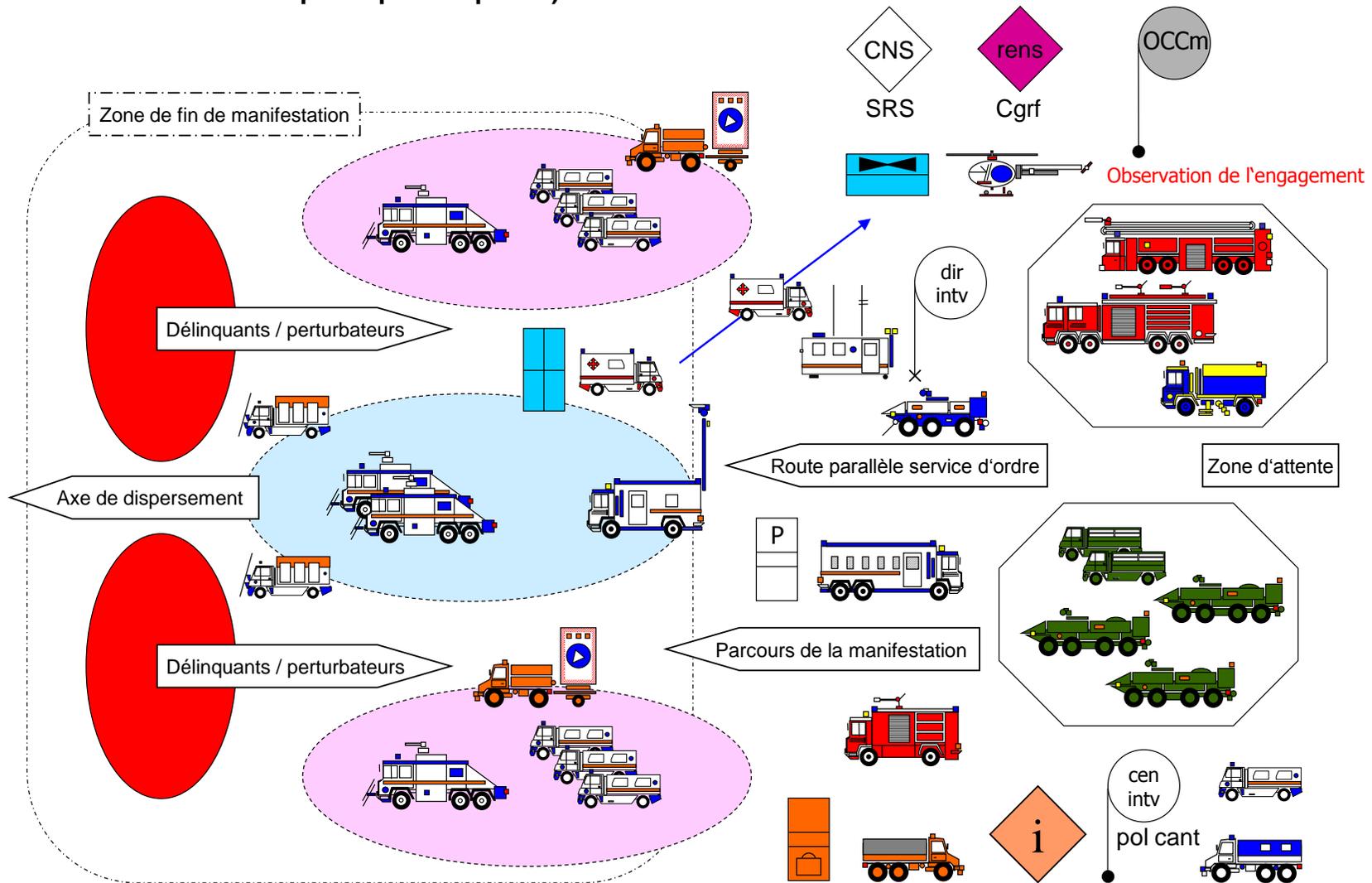
S'y ajoutent, le cas échéant, les installations des organisations partenaires tels que le service sanitaire d'urgence, les services communaux, les sapeurs-pompiers ou même l'armée en renfort.

Lorsqu'un grand nombre de personnes doivent être placées provisoirement en garde à vue, on met en place à l'arrière (souvent auprès du commandement de la police) une **zone de rétention et de détention** qui permet d'effectuer:

- le triage (hommes/femmes; mineurs/majeurs);
- le relevé de l'identité (données personnelles, empreintes digitales, photos);
- le relevé des effets personnels et leur mise en dépôt;
- les interrogatoires;
- les arrestations (conduite devant le procureur ou le procureur des mineurs; libération).

Lors d'**interventions spéciales** telles que prise d'otages ou maîtrise d'un tireur fou, la police délimite une **zone de danger** accessible uniquement aux forces de la police (et donc interdite aux sapeurs-pompiers et au service sanitaire).

Dispositif et installations possibles dans une zone d'intervention (dans le cadre d'un événement spécifique à la police)



Exemple = grande manifestation autorisée dans la zone d'arrivée de la manifestation / escalade de la violence

1.2.3 Région sinistrée / Place sinistrée (dans le cadre d'un événement spécifique aux sapeurs-pompiers)

L'organisation de la zone sinistrée en cas d'**événements non exceptionnels** et d'**événements dommageables majeurs** est à la **base** du développement modulaire de ces dispositifs normés, par exemple en un dispositif de la zone de la catastrophe.

En effet, du point de vue des sapeurs-pompiers, l'**événement majeur** est un événement dommageable limité dans l'espace qui exige l'action coordonnée de plusieurs organisations partenaires accompagnée d'une aide extérieure.

Les **principaux éléments de fractionnement d'une zone sinistrée**, sont les **emplacements des installations**, des **barrages** et des **accès**.

Le **barrage de la zone interdite** est en général établi par les sapeurs-pompiers eux-mêmes, et sinon, par la police.

Il offre un espace pour que les moyens d'intervention puissent accomplir leurs tâches sans être perturbés. Il tient également les personnes non autorisées à distance.

Il convient de faire preuve de largesse en fixant le pourtour du barrage de la **zone interdite**. En effet, il est difficile de l'agrandir ultérieurement. Ce faisant, il s'agit de tenir compte de l'environnement naturel et des constructions existantes.

Le choix des installations à mettre en place dans la zone interdite dépend en définitive de la situation, des besoins liés au déroulement de l'intervention et des conditions locales.

Le **barrage de la zone de déviation du trafic** sert en premier lieu à dévier la circulation routière. En règle générale, c'est la police qui se charge de l'établir et de le surveiller.

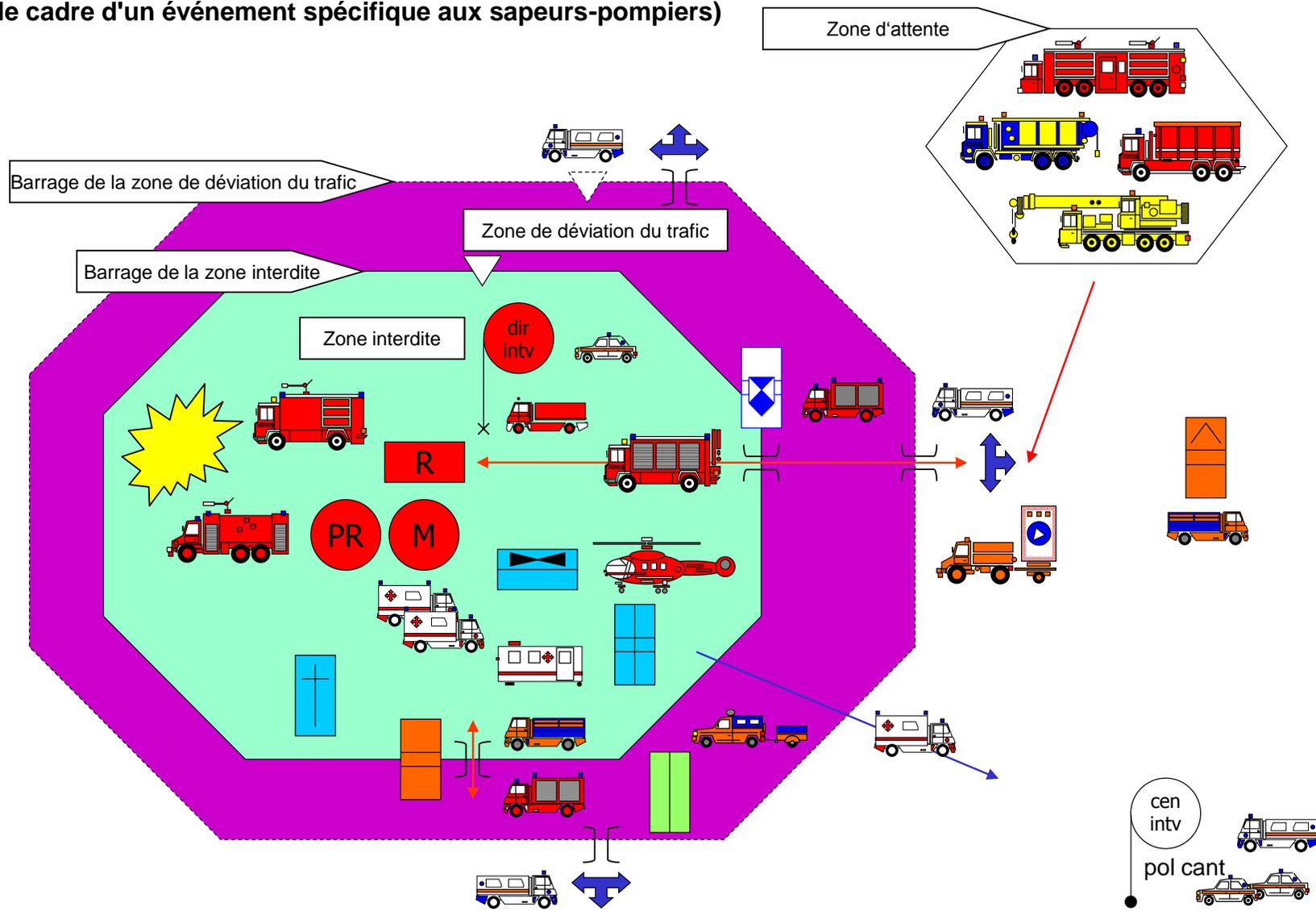
Il convient de marquer les **axes d'accès** destinés aux moyens d'intervention; les postes de contrôle placés aux **portes** du barrage de la zone interdite doivent être équipés d'un moyen de communication avec le PCE (direction de l'intervention).

Pour des raisons de technique de conduite, il ne faut prévoir qu'une seule **zone d'attente** pour les forces d'intervention. Elle doit être suffisamment spacieuse et pouvoir être exploitée par un minimum de personnel.

Vu sous l'angle de la conduite, cette forme d'événement place au premier plan la coopération entre le **PCE (direction de l'intervention)** et le **PCO (installations de la base** telles que **centrale d'intervention** de la police cantonale ou **poste de commandement** d'une caserne de sapeurs-pompiers). En l'occurrence, les éléments arrières fournissent l'**appui à l'intervention** demandé par la direction de l'intervention.

Dans ce cadre, les centrales d'intervention des corps de police cantonaux assument actuellement en priorité une **fonction de plaque tournante** essentielle, puisqu'ils sont dans la plupart des cas la plate-forme centrale du canton chargée de réceptionner les appels d'urgence, de mettre sur pied les moyens d'intervention et de traiter les données relatives à la situation à l'aide de moyens électroniques.

Dispositifs et installations possibles dans une région sinistrée / sur une place sinistrée (dans le cadre d'un événement spécifique aux sapeurs-pompiers)



Exemple = zone sinistrée lors d'un événement majeur / grand incendie

1.2.4 Zone d'intervention en cas de catastrophe localisée

L'évolution du dispositif mis en place en cas de **catastrophe localisée**, telle la chute d'un avion, un accident ferroviaire ou un accident chimique **aux effets durables** sur la **population** et sur **ses bases d'existence**, en particulier dans les grandes agglomérations, est le résultat de l'**extension modulaire** rigoureuse de l'organisation de la zone sinistrée d'un événement non exceptionnel ou majeur.

Etant donné que l'événement majeur peut aussi constituer le **stade préalable** d'une catastrophe, il est absolument indispensable que les mêmes mécanismes s'appliquent à la maîtrise d'une catastrophe.

Il est souvent difficile de classer ce type d'événements et on hésite entre les catégories "événements majeurs" et "catastrophes".

Le système reste le même : le **barrage de la zone de déviation du trafic** entoure la **zone de déviation du trafic**, alors que le **barrage de la zone interdite**, verrouillé hermétiquement, délimite la **zone interdite**, accessible uniquement aux organisations d'intervention.

En cas d'événements dont la maîtrise exige des **dispositifs de sécurité particuliers**, notamment des événements où sont impliquées des substances chimiques ou radioactives, on met en place, autour du lieu de l'événement, un **barrage de la zone de danger** hermétique (safety-periphery) qui clôture la **zone de danger**. Cette zone ne comprend alors qu'une seule porte (entrée et sortie séparées; sortie par le poste de décontamination). L'entrée et la sortie sont soumises à des **mesures de protection appropriées à la situation**.

En cas d'accident chimique, la défense chimique s'organise dans la zone de danger, accessible alors uniquement aux véhicules de défense chimique. Elle y constitue une zone supplémentaire, appelée zone de défense chimique, dans laquelle aucun véhicule d'intervention n'est autorisé à pénétrer.

Lors de catastrophes localisées, la technique de conduite peut déroger au principe qui consiste à n'exploiter qu'une seule installation de chaque type dans le dispositif d'intervention (soit un seul poste sanitaire de secours, un seul poste de ravitaillement, etc.).

Le **type et le nombre des installations** de la zone sinistrée dépendent des spécificités locales, du dispositif d'intervention (formation de secteurs) ainsi que des moyens d'intervention effectivement disponibles sur place.

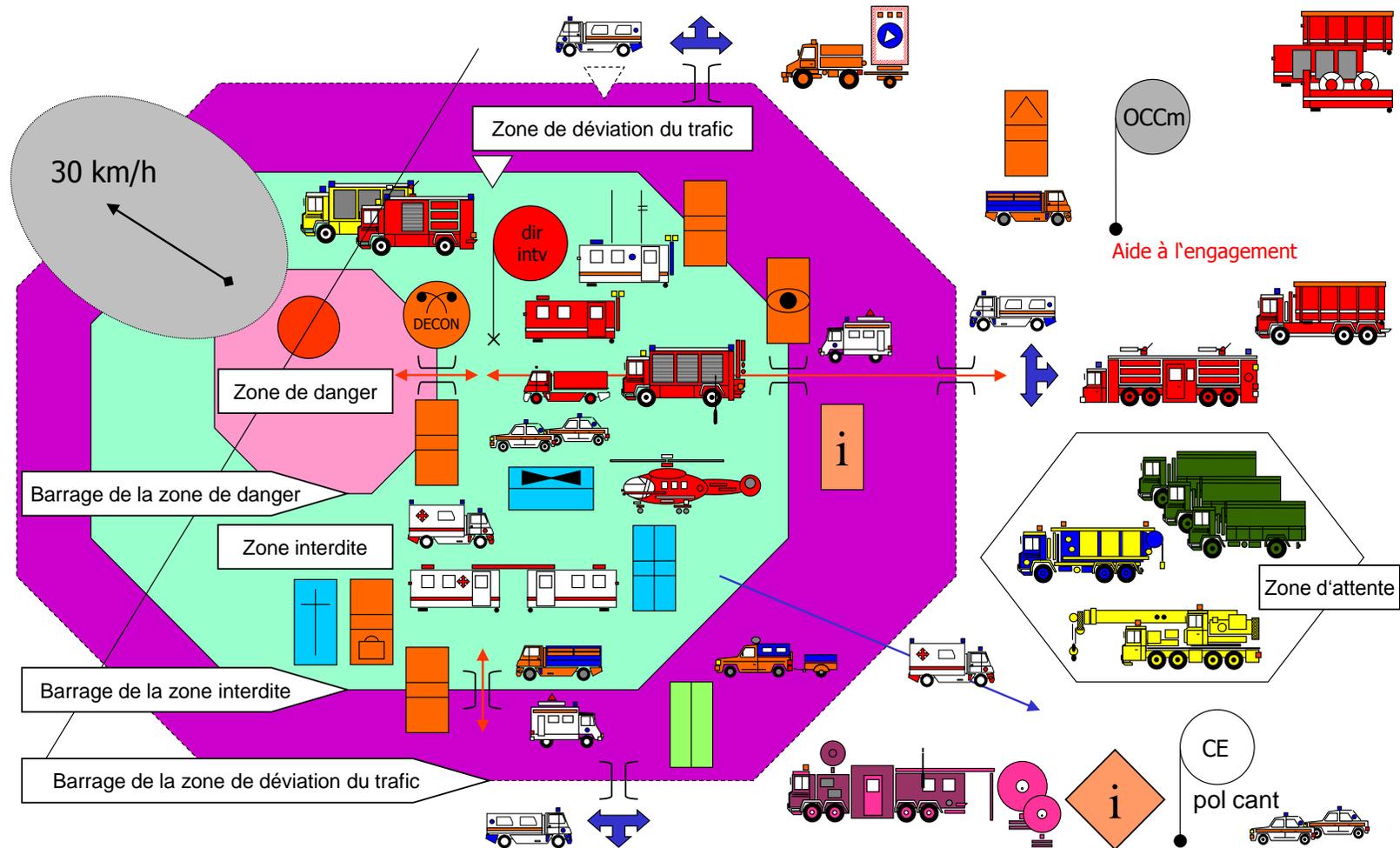
L'ampleur et la complexité du sinistre, en particulier en cas de dommages collatéraux (p. ex. la libération d'un nuage de substances chimiques à proximité de zones d'habitation), **peuvent** exiger que l'on fasse appel non seulement à des **spécialistes** de l'événement en question et à des **instances administratives**, mais également à un **organe de conduite** (ou à une partie de cet organe) afin d'assurer l'**appui à l'intervention**.

En l'occurrence, et en fonction de l'organisation cantonale, il peut s'agir de l'état-major d'un organe cantonal de conduite (EMCC ou OCCt) ou d'un organe communal de conduite (OCCm).

La **direction générale de l'intervention** demeure toutefois aux mains de l'une des organisations partenaires chargées de la maîtrise de l'événement, dans la pratique **soit la police, soit les sapeurs-pompiers**.

A cet égard, on notera cependant qu'en ce qui concerne les catastrophes localisées la **fonction de commandement** des organes de conduite est restreinte. Cette remarque est valable pour l'ensemble du pays. Souvent, dans de telles situations, seul un **délégué de l'exécutif** ou de l'**organe de conduite légitimé** est associé à la direction de l'intervention afin d'y représenter l'autorité politique.

Dispositifs et installations possibles dans une zone d'intervention en cas de catastrophe localisée (extension modulaire de l'organisation de la zone sinistrée lors d'un événement majeur)



Exemple = catastrophe localisée / explosion avec libération d'un nuage toxique (Lors d'un événement C, la défense chimique s'organise dans la zone de danger)

1.2.5 Zone d'intervention en cas de catastrophe étendue

Le développement des dispositifs prévus en cas de **catastrophe étendue**, notamment en cas d'intempéries, de tremblements de terre ou, pour citer un cas particulier, lors de contamination radioactive, diffère en ce sens que le principe de barrage de la zone ne peut pas être appliqué de la même manière qu'en cas d'événement non exceptionnel, d'événement majeur ou de catastrophe localisée.

Là où ils s'avèrent appropriés et judicieux, les **standards** pour la maîtrise d'événements localisés sont **applicable également pour la maîtrise de catastrophes étendues**, après avoir été adaptés aux conditions qui prévalent dans ces cas-là.

La plupart du temps, les intempéries et les tremblements de terre touchent une région, un canton, voire une partie du pays. C'est précisément pour cette raison que les **organes de conduite** des échelons communal, régional et/ou cantonal interviennent en complément des **moyens de l'administration**.

En pareilles situations, la maîtrise de l'événement met systématiquement à contribution **plusieurs organisations partenaires** qui se relayent **sur une période prolongée**.

En l'occurrence, la coordination et la conduite sont assurées par un organe de conduite au sein duquel les organisations partenaires sont représentées. Il importe de **délimiter clairement les compétences** entre la ou les directions de l'intervention et le ou les organes de conduite.

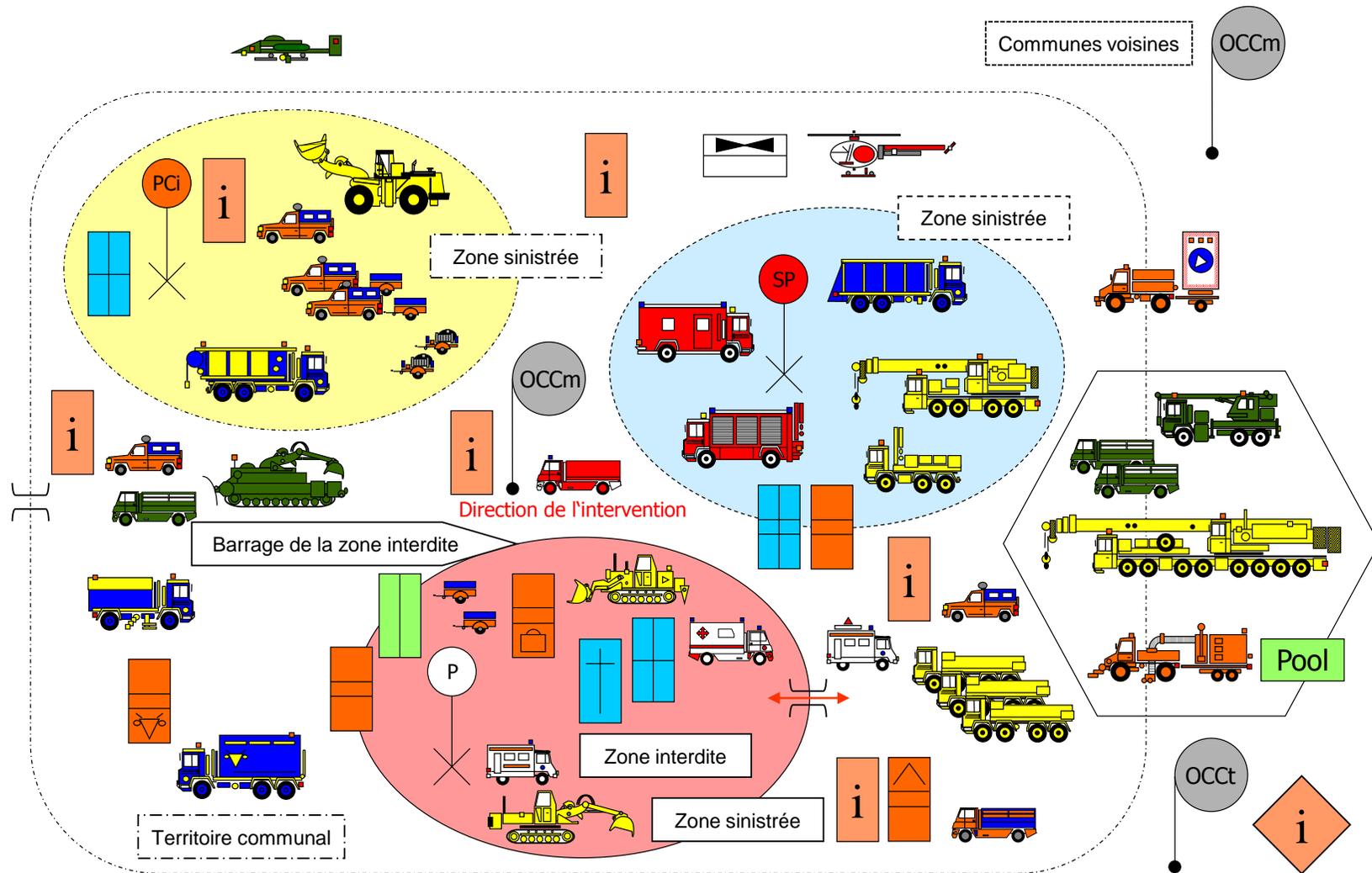
Du point de vue du **fractionnement de la zone**, on distingue ici:

- des régions sinistrées principales;
- des places sinistrées individuelles;
- des zones sinistrées accessibles uniquement par voie aérienne;
- des zones sinistrées isolées, délimitées séparément.

Le **type et le nombre d'installations** prévues pour la zone de catastrophe varient en fonction de la situation et des besoins de l'intervention.

En matière de conduite, cette forme d'événement met en exergue le partenariat entre chacun des **postes de commandement de la place sinistrée** et **l'organe de conduite** responsable, ou encore, entre les **organes de conduite communaux ou régionaux** et **l'organe de conduite cantonal** (EMCC ou OCCt).

Dispositif et installations possibles dans une zone d'intervention en cas de catastrophe étendue



Exemple = catastrophe dont l'extension géographique ne peut être déterminée a priori (notamment s'agissant des effets d'intempéries)

1.2.6 Organisation dans la zone de transport ou d'hospitalisation

En cas d'événement majeur ou de catastrophe, le patient passe, en suivant la **voie d'acheminement des patients**, du sauvetage dans la zone sinistrée jusqu'à la fin du traitement médical, par diverses installations du dispositif du **système de santé publique**.

Le **fractionnement de la zone des services sanitaires** comprend:

- la zone sinistrée équipée de **dispositifs du service sanitaire**,
- la **zone de transport** et
- la **zone d'hospitalisation**.

Le **nid de blessés** et le **poste sanitaire de secours** font partie des dispositifs principaux de la zone sinistrée.

Le poste sanitaire de secours constitue à la fois la **plaque tournante de l'acheminement des patients** et le "sas" entre la zone sinistrée et la zone d'hospitalisation ou encore entre la petite Noria (transport des patients du lieu de l'accident au poste sanitaire de secours) et la grande Noria (transport de patient de la zone sinistrée à une structure de soins définitive).

Le transport est assuré en premier lieu par la route ou par les airs.

Les patients sont acheminés par les **transports primaires** vers les **urgences des hôpitaux** où leur sont dispensés les premiers soins.

L'organisation de la **répartition des patients** vers les hôpitaux ou cliniques spécialisés (par ex. pour les grands brûlés, pour les victimes d'irradiation et autres) est l'une des missions premières du chef d'intervention du service sanitaire.

Quant aux **transports secondaires**, ils consistent à déplacer les patients qui ont reçu les premiers soins et sont en voie de guérison, dans d'autres hôpitaux ou dispositifs du système de santé publique pour la suite du traitement ou pour la période de convalescence.

Il s'agit donc d'un système de prise en charge des patients aux niveaux préhospitalier, hospitalier et posthospitalier.

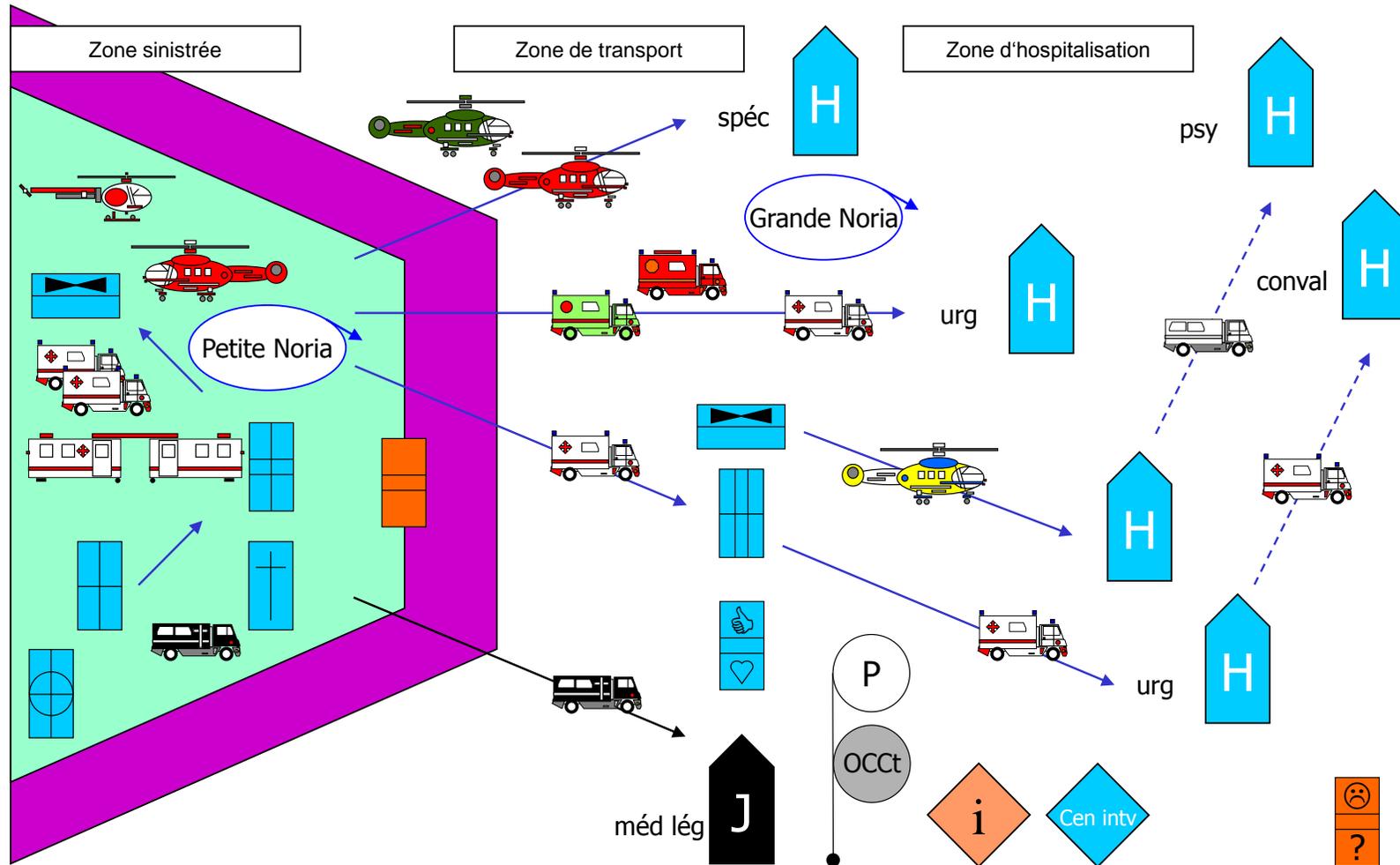
Si des **morts** sont également à déplorer, ceux-ci seront acheminés selon un trajet particulier qui conduit du **poste collecteur de cadavres** à partir de la zone sinistrée vers la **médecine légale** en vue de procéder à l'examen médico-légal ou à la procédure d'identification.

Aujourd'hui, le dispositif du service sanitaire prévoit également des emplacements destinés au **traitement du vécu post-traumatique**.

Il s'agit de **lieux** appropriés à la conduite de **defusings** ou de **débriefings** avec des victimes, des proches et/ou des membres des forces d'intervention.

Il est en outre possible, subsidiairement et en fonction de la situation, de solliciter les **moyens de l'armée** (p. ex. postes sanitaires mobiles ou moyens de transport aérien) dans le but de renforcer le dispositif du service sanitaire.

Dispositif et installations possibles dans la zone de transports et d'hospitalisation



Exemple = acheminement des patients de la zone sinistrée au dispositif d'hospitalisation (Noria)

1.3 Tâches et moyens des différents partenaires dans le cadre du suivi de la situation (activité d'aide au commandement)

Pour une **coordination efficace du suivi de la situation**, qui tienne compte des **spécificités des organisations partenaires** en matière de suivi de la situation et tire parti des **synergies**, il est indispensable que les membres des organes du suivi de la situation disposent d'une **vue d'ensemble des tâches et moyens** des différents partenaires.

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et services de la santé publique
<p>Tâches principales en matière de suivi de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du numéro d'appel d'urgence 117, le cas échéant, des numéros d'appel d'urgence 118 et 112 • Tenue du journal • Exploitation des postes collecteurs de messages • Enregistrement de l'événement, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble, éclaircissement de la situation du camp opposé. • Interrogatoires, enquête, identification, vérification • Détection et appréciation des situations dangereuses • Gestion des aspects de la situation relatifs à la circulation, à la sécurité et à la police criminelle • Garantie du cycle de traitement de la situation en cas d'intervention visant à maintenir l'ordre • Garantie du cycle de traitement de la situation en cas d'intervention dans le cadre de catastrophes et de situations d'urgence • Exploitation des postes d'alarme atomique • Garantie des communications au sein du dispositif d'intervention ainsi qu'avec la direction de l'intervention et la centrale d'intervention, les autorités, les instances administratives, les médias et, le cas échéant, la centrale nationale d'alarme 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du numéro d'appel d'urgence 118, si la police ne s'en charge pas elle-même • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble, analyse • Clarification et appréciation des situations dangereuses ou des éléments particulièrement dangereux • Gestion du suivi de la situation spécifique aux sapeurs-pompiers • Garantie du cycle de traitement de la situation en cas d'événement • Elaboration et maintien du dispositif de la zone sinistrée • Garantie des communications au sein du dispositif d'intervention ainsi qu'avec la direction de l'intervention, les autorités et l'administration • Prise en charge des médias sur place et visites guidées de la zone sinistrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du numéro d'appel d'urgence 144 • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble • Triage, répartition des patients • Gestion du suivi de la situation spécifique aux services sanitaires d'urgence • Garantie des communications au sein du dispositif d'intervention ainsi qu'avec la direction de l'intervention
<p>Besoins généraux en renseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Point de la situation en ce qui concerne la circulation : flux du trafic, bouchons, barrages, déviations • Point de la situation en ce qui concerne la sécurité : population, acteurs, camp opposé, menaces • Point de la situation en ce qui concerne la police criminelle : acteurs, mise en sécurité des moyens de preuve, menaces • Engagement des moyens – disponibilité, réserves, besoins, relèves, recours à des spécialistes, mat cata • Dispositif d'intervention – axes, zones intérieures, gestion de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> • Point de la situation en ce qui concerne le sinistre : personnes, dommages matériels, environnement, météo, évolution probable, menaces • Engagement des moyens : disponibilité, réserves, besoins, relèves, recours à des spécialistes • Dispositif d'intervention : axes, barrage intérieur, place de rassemblement, dépôt de matériel, station de remplissage de la protection respiratoire • Dispositif d'intervention pour les accidents chimiques: zones de protection chimique 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Point de la situation en ce qui concerne les services sanitaires d'urgence: nombre de patients, types de blessures, menaces • Engagement des moyens: disponibilité, réserves, besoins, relèves, recours à des spécialistes, capacités des moyens de transport, capacités des hôpitaux, mat cata • Dispositif d'intervention: poste sanitaire de secours, axes de transport, réglementation de l'espace aérien

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et services de la santé publique
Sources de renseignements et organes du suivi de la situation	<ul style="list-style-type: none"> · Centrale d'intervention de la police / centre de suivi de la situation · Chef d'intervention de la police ainsi que son suppl. · Dispatcheur d'intervention · Equipe de documentation photo et vidéo · Patrouilles de police motorisées · Equipe d'intervention par hélicoptère · Porte-parole et préposé aux médias · Postes de police / postes-frontière · Centre de renfort de la circulation routière / centre de renfort de la police du lac · Centre du suivi de la situation de la police criminelle · Aides de commandement préposés au suivi de la situation · Préposé au journal / préposé aux cartes et aux listes 	<ul style="list-style-type: none"> · Centrale d'intervention des sapeurs-pompiers, si existante · Chef d'intervention des sapeurs-pompiers ainsi que son suppl · Officier de sécurité des sapeurs-pompiers · Spécialiste de la protection chimique / conseiller professionnel en chimie · Spécialistes en radioprotection / experts de la protection contre les radiations · Préposé aux médias · Préposé au journal / préposé aux cartes et aux listes 	<ul style="list-style-type: none"> · Centrale d'intervention des services sanitaires · Chef d'intervention pour le domaine sanitaire ainsi que de son suppl · Responsable du S san coordonné cant · Chimiste cantonal · Pharmacien cantonal · Médecin cantonal · Vétérinaire cantonal · Préposé au journal / préposé aux cartes et aux listes

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence ainsi que système de la santé publique
<p>Documents de base pertinents pour le suivi de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Listes de contrôle en matière de tactique • Documents d'intervention / planifications de l'intervention • Matériel cartographique (cartes du pays, plans des localités) • SIG – Système d'information géographique • Tableaux synoptiques / grilles de travail de l'état-major • Formulaires de compte-rendu / procès-verbaux d'accidents • Formulaires d'identification • Système de recherches informatisées de police RIPOL • Bases de données des empreintes digitales, des photos et des empreintes ADN 	<ul style="list-style-type: none"> • Listes de contrôle en matière de tactique • Documents d'intervention / planifications de l'intervention • Matériel cartographique (plans des localités) • Tableaux synoptiques / grilles de travail de l'état-major • Base de données des substances dangereuses • ERI-Cards – Emergency Response Intervention • Base de données des ressources (moyens spéciaux) • Système TUIS (système de transport, de réponse aux accidents, d'information et de prestations d'aide) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listes de contrôle en matière de tactique • Documents d'intervention • Matériel cartographique (cartes du pays, plans des localités) • SIG – Système d'information géographique • SAP – Système d'acheminement des patients • Tableaux synoptiques • Listes des hôpitaux de base, y c. capacités en blocs opératoires et en lits • Base de données des ressources des moyens sanitaires
<p>Moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centrale d'intervention (ordinateur central pour la conduite de l'intervention) • Centrale d'intervention mobile (véhicule, conteneur interchangeable, abri, tente) • Traitement et présentation de la situation assistés par ordinateur dans les centrales d'intervention • Enregistrement des appels d'urgence 117 • Moyens télématiques (fixes et mobiles, télématique VULPUS incluse) • Moyens de communication • Numéro d'urgence, ligne d'urgence, ligne d'info • Caméras (fixes ou mobiles) • Caméras sous-marines • Appareils de vision nocturne • Dispositif de relèvement (sol et air) • Installations techniques de surveillance (senseurs / détecteurs / appareils à rayon X) • GPS (système de localisation géographique des véhicules) 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de conduite (fixe et mobile) • Poste mobile de conduite de l'intervention (véhicule, conteneur interchangeable, abri, tentes) • Enregistrement des appels d'urgence 118 • Moyens télématiques (fixes et mobiles) • Moyens de communication • Appareils de mesures et de détection (chimie / radioactivité) • Caméra thermique • Bioradar (rayonnement thermique / mouvements) • GPS (système de localisation géographique des véhicules) 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de conduite (fixe et mobile) • Poste de commandement de l'intervention S san mobile (véhicule, conteneur interchangeable, abri, tente) • Enregistrement des appels d'urgence 144 • Moyens télématiques (fixes et mobiles) • Moyens de communication • Services de sauvetage par hélicoptère (REGA et autres) • GPS – Système de localisation géographique des véhicules par satellite • Laboratoire cantonal • Institut cantonal de médecine légale (analyses ADN – empreintes digitales génétiques) • Centre d'information sur la toxicologie, Zurich

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence ainsi que système de la santé publique
<p>Particularités Interfaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Réseau de transmission sans faille et fonctionnant en permanence · Matériel pour l'aide en cas de catastrophe (véhicule, remorque) · Equipe de chiens policiers, équipe de plongeurs · Spécialistes de médias · Psychologues de la police · Services de police criminelle scientifique · Partenaire armée (drones de reconnaissance, hélicoptère pour la reconnaissance, la surveillance, la documentation et la direction de l'intervention) · Bureau d'enquêtes sur les accidents d'aviation et les accidents des transports publics · Office fédéral de la police (casier judiciaire, base de données) · Service de renseignement de la Confédération (SRC) · Coordination transfrontalière et internationale (EUROPOL, INTERPOL, EU SIS) 	<ul style="list-style-type: none"> · Partenaire armée (drones de reconnaissance, hélicoptères de reconnaissance, appareils de mesures et de détection ainsi qu'engagement d'appareils de détection infrarouge dans les airs FLIR) · Coordination transfrontalière · MétéoSuisse, Zurich · Centrale nationale d'alarme, Zurich (aéroradiométrie) · Organisation de protection civile (personnes techniquement qualifiées en matière de radioprotection) 	<ul style="list-style-type: none"> · Matériel pour l'aide en cas de catastrophe (véhicule, remorque) · Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) · Equipe aide psy intv (aide psychologique à l'intervention) · Partenaires SSC (service sanitaire de l'armée, samaritains, services de soins à domicile et autres) · Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (ASC) · REDOG (équipes de chiens de catastrophe) · Partenaire armée (= partenaires SSC) et hélicoptères FLIR (recherche de disparus) · Coordination transfrontalière et internationale

Critères	Services communaux ainsi que services techniques	Protection civile	Entreprises
<p>Tâches principales en matière de suivi de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble • Vérification des dessertes routières, des installations techniques et des systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie ainsi que du système de communication et d'élimination des déchets • Clarification et appréciation des situations dangereuses • Gestion des situations critiques dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la communication et de l'élimination des déchets • Garantie du cycle de traitement de la situation lors d'interventions visant un renfort transitoire et une remise en état en cas de problèmes sur le réseau routier ainsi qu'en cas de dommages à l'infrastructure technique • Intégration au suivi coordonné de la situation en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble • Clarification et appréciation des situations dangereuses, en particulier celles menaçant la population • Gestion du suivi de la situation spécifique à la protection civile • Garantie du cycle de traitement de la situation relative aux tâches de protection et d'assistance accomplies en faveur de la population • Intégration au suivi coordonné de la situation en place • En priorité, aide au commandement apportée aux organes communaux ou régionaux de conduite pour assurer le suivi de la situation • Garantie du suivi de la situation pour les organisations partenaires qui ne disposent pas de leurs propres organes du suivi de la situation (p. ex. les services communaux ou les services techniques) • En second lieu, fourniture de prestations de service dans le domaine du suivi à l'intention des organisations partenaires dotées de leurs propres organes du suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du système d'appel d'urgence interne à l'entreprise • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, vérification des systèmes de surveillance et de contrôle, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble • Clarification et appréciation des situations dangereuses • Gestion des situations problématiques dans les domaines de la recherche et du développement, de la production, de l'entreposage, des transports et des prestations de service • Garantie du cycle de traitement de la situation lors d'interventions visant à maîtriser un événement ainsi que renfort transitoire et remise en état en cas de problèmes dans le déroulement de l'exploitation • Intégration au suivi coordonné de la situation en place
<p>Besoins généraux en renseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Situation des dessertes routières: prévisions de l'état des routes, barrages, déviations, travaux d'entretien et de remise en état, coupures des dessertes routières, endommagements et destructions d'ouvrages d'art (passages sur voie, passages sous voie, ponts, tunnels, galeries et autres) • Situation de l'infrastructure technique: état et capacité de rendement, dépôts, réseaux • Mesures transitoires: ampleur, autres solutions possibles, effets, profil de prestations, conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation de la population en matière de santé, d'approvisionnement et du point de vue social et émotionnel • Menaces • Possibilités de protection et d'assistance ou possibilités d'aide • Situation relative aux biens culturels (dangers) • Indications relatives à leur évacuation (lieu, objet, moment) • Degré d'endommagement / de destruction des biens culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'entreprise – biens mobiliers et immobiliers, sécurité, menaces • Situation relative aux objets sensibles ou aux parties de ceux-ci
<p>Sources de renseignements et organes du suivi de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centrale d'intervention des services, si existante • Centrale d'appels • Chef d'atelier • Chefs des services techniques • Dispatcheur d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes de commandement de la protection civile • Chef de la protection civile ainsi que son suppl • Chef de l'information • Chef de l'assistance • Chef du suivi de la situation • Groupe chargé du suivi de la situation ou aides de commandement (collaborateurs d'état-major) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centrale d'intervention de l'entreprise, si existante • Chef de la sûreté et de la sécurité (Security and Safety) • Commandant des sapeurs-pompiers de l'entreprise ou des services de sécurité • Chef de l'information • Membres de l'administration de l'entreprise

Critères	Services communaux ainsi que services techniques	Protection civile	Entreprises
Documents de base pertinents pour le suivi de la situation	<ul style="list-style-type: none"> · Listes de contrôle en matière de tactique · Documents relatifs aux services · Planifications des interventions, mesures transitoires · Matériel cartographique (plans des ateliers, entrepôts, réseaux, localités et du cadastre, cartes nationales) · SIG – système d'information géographique · Tableaux synoptiques / le cas échéant, grille de travail de l'état-major · Formulaires de compte-rendu · Base de données des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> · Listes de contrôle en matière de tactique · Planifications d'engagement · Matériel cartographique (plans de l'organisation de protection civile, et de la localité, cartes nationales) · Tableaux synoptiques / grille de travail de l'état-major · Base de données des ressources · Inventaire des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC établi par l'OFPP) sur une application SIG couplée avec l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (OFROU) · Documentation de sécurité (échelon cantonal) · Documentation de sécurité simple (échelon communal)documents · Planification d'intervention PBC en cas de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> · Listes de contrôle de tactique · Documents relatifs à l'entreprise · Documents d'intervention / plans d'intervention · Consignes de comportement pour le personnel en cas d'événement · Matériel cartographique (plans de l'entreprise) · SIG – Système d'information géographique · Tableaux synoptiques / le cas échéant, grille de travail de l'état-major · Base de données des substances dangereuses · Base de données des ressources (moyens spéciaux) · Système TUIS (système de transport, de réponse aux accidents, d'information et de prestations d'aide)
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> · Centrale d'intervention des services, si existante · Moyens télématiques (fixes et mobiles) · Moyens de communication · Installations techniques de surveillance et de pilotage des processus · Systèmes d'alarme précoce (aussi pour les dangers liés à l'eau, à la neige et aux vents violents) 	<ul style="list-style-type: none"> · Infrastructure de conduite (fixe et mobile) · Moyens informatiques · Moyens de communication · Appareils de mesure et de détection (radioactivité) · Moyens photo et vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> · Infrastructure de conduite (fixe et mobile) · Le cas échéant, poste de commandement mobile (véhicule, semi-remorque, conteneur interchangeable, tente) · Télématique (fixe et, le cas échéant, mobile) · Moyens de communication · Installations techniques de surveillance et de pilotage des processus
Particularités Interfaces	<ul style="list-style-type: none"> · Permanence pour les prestations de service, l'information et le conseil spécifiques à l'entreprise · Centrale nationale d'alarme (CENAL) pour la gestion des réseaux nationaux (énergie, transports, communication) 	<ul style="list-style-type: none"> · Aide au commandement fournie aux organes de conduite dans le domaine du suivi de la situation · Permanence pour l'aide en cas de catastrophe de l'Office fédéral de la protection de la population (PACC-OFPP) · Centrale nationale d'alarme, Zurich · Laboratoire AC, Spiez · Office fédéral de la culture (OFC) 	<ul style="list-style-type: none"> · Permanence pour les prestations de service, l'information et le conseil spécifiques à l'entreprise · Comité directeur, service d'information et de conseil des associations de branches professionnelles

Critères	Administration	Organes de conduite OCCm / OCRg / OCDt / OCCt	Corps des gardes-frontière
Tâches principales en matière de suivi de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des procès-verbaux et du journal • Garantie du cycle de traitement de la situation afin de pouvoir maintenir des activités administratives minimales en situation particulière ou extraordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration au système de suivi coordonné de la situation déjà opérationnel • Tenue du journal • Enregistrement des événements, reconnaissance, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble • Détection et appréciation des situations dangereuses • Elaboration, coordination / animation du tableau de la situation et de l'appréciation de la situation • Clarification de la situation prioritaire pour la protection de la population (BREL) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des messages entrant à la centrale d'engagement du Cgfr et au CAR du cmdt Cgfr • Consignation du suivi écrit de la situation (situation «live») • Bulletin hebdomadaire et bulletin mensuel du CAR • Tenue de la liste des événements qui se sont passés en Suisse • Reconnaissances, acquisition et maintien d'une vue d'ensemble de l'espace frontalier, récolte d'informations sur la partie adverse • Interrogatoires, enquête, identification, vérification • Détection et appréciation des situations dangereuses • Gestion des tâches de police dans les domaines suivants: sécurité, étrangers, douane, économie et commerce, circulation • Garantie du cycle du traitement de la situation dans le cadre du service de garde des frontières • Garantie du cycle du traitement de la situation lors d'engagements dans la zone d'intervention du Cgfr • Exploitation des postes d'alarme atomique • Mesure du niveau des eaux transfrontalières • Garantie de la communication au sein du dispositif du Cgfr ainsi qu'avec les centrales d'intervention, les autorités suisses et étrangères, les organes administratifs, les médias et, le cas échéant, la centrale nationale d'alarme et les directions d'intervention (lors d'interventions)
Besoins généraux en renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Données personnelles à l'intention du contrôle des habitants • Données immobilières à l'intention du service des constructions • Données relatives à l'infrastructure à l'intention des services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être général de la collectivité touchée • Tableau de la situation globale • Besoin en matière d'appui à l'intervention et de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation en ce qui concerne la circulation: flux du trafic, bouchons, barrages, déviations, fermetures de la frontière • Police des douanes: passage de la frontière, migration, contrebande, stupéfiants, armes • Police criminelle: acteurs, mise en sécurité des moyens de preuve, indices, menaces • Eng. des moyens: disponibilité, réserves, besoins, relèves, recours à des spécialistes • Dispositif d'intervention: espace frontalier (jusqu'à 30 km à l'intérieur du pays), postes frontières, postes mobiles, axes de transports, guidage du trafic

Critères	Administration	Organes de conduite OCCm / OCRg / OCDt / OCCt	Corps des gardes-frontière
Sources de renseignements et organes du suivi de la situation	<p>Echelon communal</p> <ul style="list-style-type: none"> Administration communale, dicastères et services spécialisés Secrétaire communal Membres de l'administration communale <p>Echelon cantonal</p> <ul style="list-style-type: none"> Administration cantonale, départements et services spécialisés Chancelier d'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Emplacement / postes de commandement de l'organe de conduite Chef de l'information Chef du suivi de la situation (souvent de la protection civile) Groupe du suivi de la situation (souvent de la protection civile) <p>Echelon cantonal</p> <ul style="list-style-type: none"> Souvent : suivi coordonné de la situation avec la cellule de la centrale d'intervention de la police chargée du suivi de la situation Chef du suivi de la situation OCCt/EMCC Groupe du suivi de la situation OCCt/EMCC 	<ul style="list-style-type: none"> Centre d'analyse et de renseignement (CAR) du cdmt Cgfr Centrales d'engagement du Cgfr / centres de suivi de la situation Chef d'engagement du Cgfr (of piq, of I) Gardes-frontière / patrouille de gardes-frontière (en véhicule) Surveillance vidéo des postes-frontières non desservis (fixe/mobile) et de l'espace frontalier (mobile) Surveillance de la frontière verte (hélicoptère, drone) Surveillance des lacs et cours d'eau (bateau) Postes frontière / postes mobiles (chefs de poste) Aides de commandement pour le suivi de la situation (CAR)
Documents de base pertinents pour la conduite	<p>Echelon communal</p> <ul style="list-style-type: none"> Bases légales pour la maîtrise de situations particulières et extraordinaires Matériel cartographique (plans du registre foncier, plans d'infrastructure, plans locaux, cartes du pays) SIG – Système d'information géographique Base de données du contrôle des habitants Base de données des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Listes de contrôle Documents d'intervention pour la maîtrise des situations particulières et extraordinaires Consignes de comportement destinées à la population SIG – Système d'information géographique Base de données des menaces et risques Base de données des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Listes de contrôle établies par les centrales d'engagement Listes de contrôle «Tactique» Matériel cartographique (cartes nationales, cartes de l'espace frontalier) RUMACA, y compris le module SIG (rapports, messages, analyses, contrôle, vérification) Rapports de service, cartes de contrôle des personnes et des véhicules / bulletins d'information Système d'informations Schengen SIS (via SIRÈNE) Consultation de banques de données telles que: ISIS, JANUS, IPAS, RIPOL, SYMIC (ODM), EVA Bases de données d'empreintes digitales AFIS (pouce), de photos et d'empreintes ADN

Critères	Administration	Organes de conduite OCCm / OCRg / OCDt / OCCt	Corps des gardes-frontière
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> · Moyens informatiques · Moyens de communication · Numéro d'urgence, ligne d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> · Moyens télématiques (fixes, isolés et mobiles, y c. à l'échelon cantonal, le système télématique VULPUS) · Moyens de communication · Moyens photo et vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> · Centrale d'intervention (ordinateur central pour la conduite de l'intervention) · Postes mobiles (véhicules) · Patrouilles (véhicules, bateaux) · Traitement et présentation de la situation assistés par ordinateur dans les centrales d'intervention · Moyens télématiques (fixes et mobiles, réseau POLYCOM, réseau GSM, système télématique VULPUS) · Moyens de communication, ligne d'info, ligne d'urgence · Caméras vidéo (fixes ou mobiles) / appareils de vision nocturne · Appareil à rayons infrarouges et ultraviolets pour le test de documents · Installations techniques de surveillance (appareils à rayons x, appareil de détection A, spectromètre de mobilité des ions, scanner mobile dans benne avec bras télescopique pour le passage des camions aux rayons x) · Identification biométrique des personnes
Particularités Interfaces	<ul style="list-style-type: none"> · Coordination administrative entre la commune (ville), le district (région), le canton et la Confédération 	<ul style="list-style-type: none"> · Engagement des organes de conduite dans les situations particulières et extraordinaires · Aide au commandement fournie par la protection civile et / ou l'administration · Etat-major fédéral ABCN (EMF ABCN) · Centrale nationale d'alarme (CASS CENAL) · Situation prioritaire pour la Suisse (SWISSREL) · Situation prioritaire pour l'armée (AREL) · Chancellerie fédérale (ChF) · Office fédéral de la police / Ministère public de la Confédération · Aide militaire d'urgence, rattachée au domaine "Opérations" de l'état-major de conduite de l'armée 	<ul style="list-style-type: none"> · Installations télématiques fonctionnant sans faille et en permanence · Spécialistes en matière de médias · Equipes de conducteurs de chiens du service des douanes (chiens d'avalanche, de protection, de détection de stupéfiants et d'explosifs) · formations spéciales des Cgfr (SOFO) · Départements fédéraux: DFAE, DFI, DETEC · Armée (partenaire pour les drones de reconnaissance, hélicoptères et bateaux pour la reconnaissance et la surveillance) · Pol cant et sécurité militaire (Séc mil) · Service de renseignement de la Confédération (SRC = fusion du SAP et du SRS) · Office fédéral des migrations (personne de liaison) · Coopération transfrontalière et internationale (avec les pays voisins, via les bureaux de liaison CH-A, CH-D, CH-F et CH-I)

1.4 Processus du suivi de la situation liés aux activités de conduite

Les **activités de conduite** comprennent toutes les mesures et activités exécutées dans le cadre d'un **cycle de conduite**, partant du moment de l'identification du problème (apparition d'une situation ou ordre de mission) jusqu'à sa solution.

Le **déroulement** des activités de conduite **demeurant en principe inchangé**, cela donne à tous ceux qui sont intégrés au processus de conduite la sécurité nécessaire à la **résolution systématique du problème**.

Parallèlement au **cycle de conduite**, le suivi de la situation connaît aussi le **cycle de traitement de la situation**.

Le cycle de traitement de la situation est un processus mené en continu qui consiste à obtenir des **informations brutes, à les évaluer, les transformer en renseignements et les diffuser** à ceux qui en ont besoin en tant qu'**éléments de la situation utiles à la conduite**.

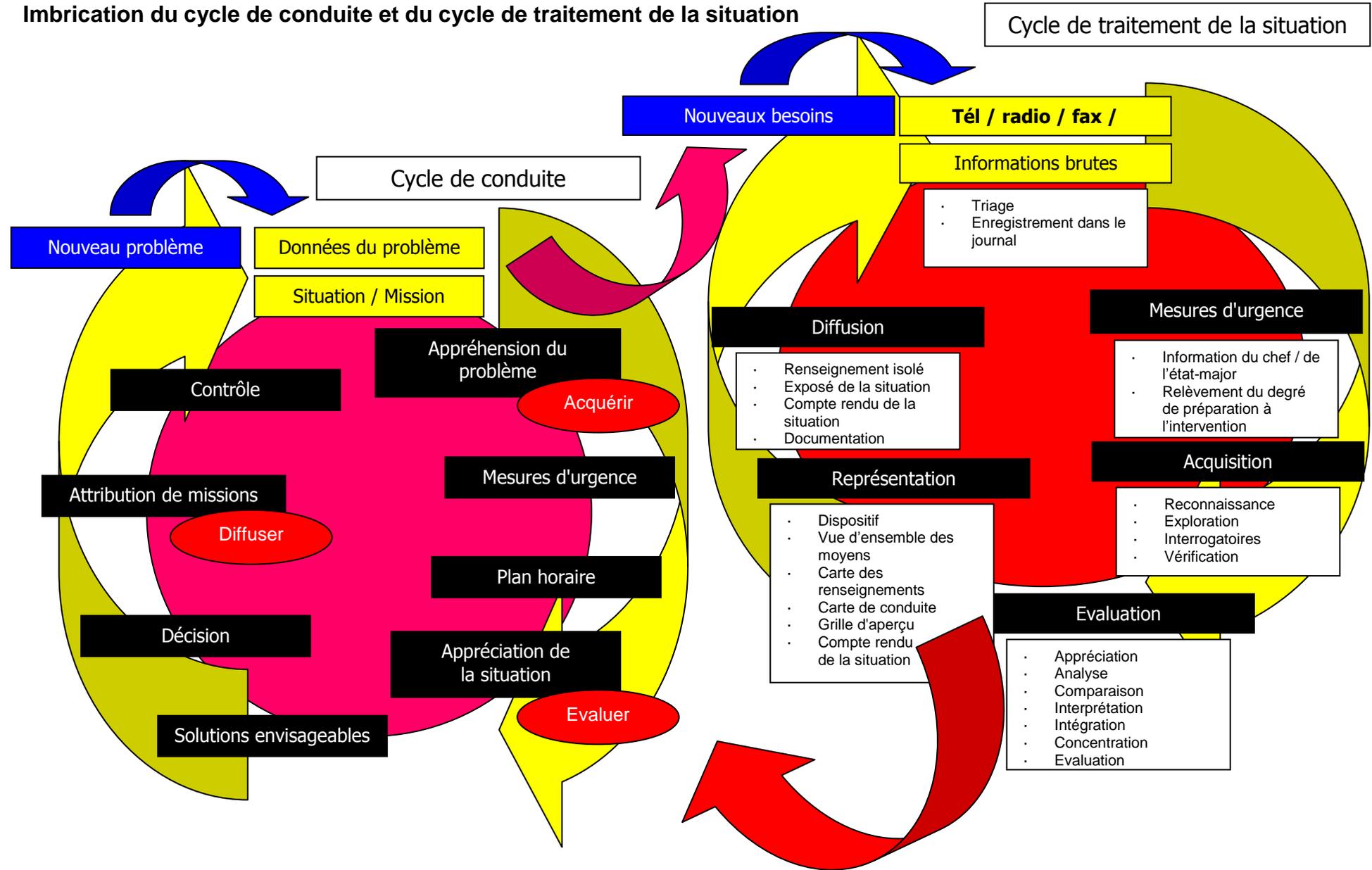
Ces **deux cycles** se déroulent **en permanence** dans le cadre de la gestion d'une situation ou d'un événement.

Ils sont **interdépendants** en ce sens que chaque information nouvelle (qui souvent véhicule un nouveau problème) entrant dans le cycle de traitement de la situation déclenche un cycle de conduite.

Aussi les **deux cycles sont-ils continuellement imbriqués** l'un dans l'autre, le cycle de traitement de la situation s'orientant naturellement sur celui de la conduite. En effet, le **suivi de la situation** fait partie de l'aide au commandement, domaine chargé de fournir des **prestations de service adaptées à la conduite**.

Activités de conduite dans le cycle de conduite	Produits et prestations de service envisageables dans le processus de traitement de la situation
Appréhension du problème	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation du fractionnement du problème - Présentation du problème
Mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation des mesures d'urgence - Etablissement de la communication - Acquisition / diffusion d'informations brutes - Formulation des priorités pour le suivi de la situation - Missions reconnaissance / éclaircissement / interrogatoires / vérification - Réglementation de la communication avec les médias - Début du cycle de traitement de la situation - Début de la réalisation de produits tels que journal, dispositif, vue d'ensemble des moyens, carte de renseignements, carte de conduite, grille d'aperçu, compte rendu de la situation
Plan horaire	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation du plan horaire - Plan horaire pour le suivi de la situation
Appréciation de la situation	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation du tableau de la situation - Visualisation de l'appréciation de la situation - Interprétation des indices - Appréciation de la situation - Exposé de la situation comprenant le tableau de la situation et l'appréciation de la situation - Conséquences pour le traitement de la situation - Identification des modifications de la situation
Solutions envisageables	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation des solutions envisageables - Présentation du concept de traitement de la situation
Décision	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation du plan d'intervention
Donnée d'ordres (attribution des missions)	<ul style="list-style-type: none"> - Ordres donnés au sein du suivi coordonné de la situation et aux organes chargés du suivi de la situation comprenant notamment: reconnaissance / exploration / observation / surveillance
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Visualisation du plan de contrôle - Contrôle de la situation

Imbrication du cycle de conduite et du cycle de traitement de la situation



1.5 Principes régissant le suivi coordonné de la situation

Le **suivi coordonné de la situation** est la **synthèse** des informations relatives à la **situation sur le terrain** et dans **chacune des organisations partenaires** ainsi que des **organes de conduite** associés à la gestion de la situation.

Il implique une **action coordonnée, en fonction de l'événement et de la mission**, de tous les organes chargés du renseignement émanant des diverses organisations partenaires de la protection de la population.

En cas d'**événement non exceptionnel**, le suivi coordonné de la situation est le fruit de l'action coordonnée des organes de conduite propres aux **moyens de première intervention** soit:

- **de la police,**
- **des sapeurs-pompiers**
et
- **des services sanitaires d'urgence ou de la santé publique.**

En cas d'**événement dommageable majeur**, cette coordination peut être étendue aux **moyens d'intervention supplémentaires engagés**.

A titre d'exemple, elle peut intégrer des organes issus:

- **des milieux spécialisés,**
- **de l'administration,**
- **des services communaux,**
- **des services techniques,**
- **de la protection civile,**
- **de la conduite civile.**

Dans les situations particulières et/ou extraordinaires, la coordination s'étend en priorité aux organes du suivi de la situation:

- **de la conduite civile,**
- **du Corps des gardes-frontière,**
- **de l'armée,**
- **des services spécialisés** (notamment CENAL, OFEV, OFSP, OVF, ...).

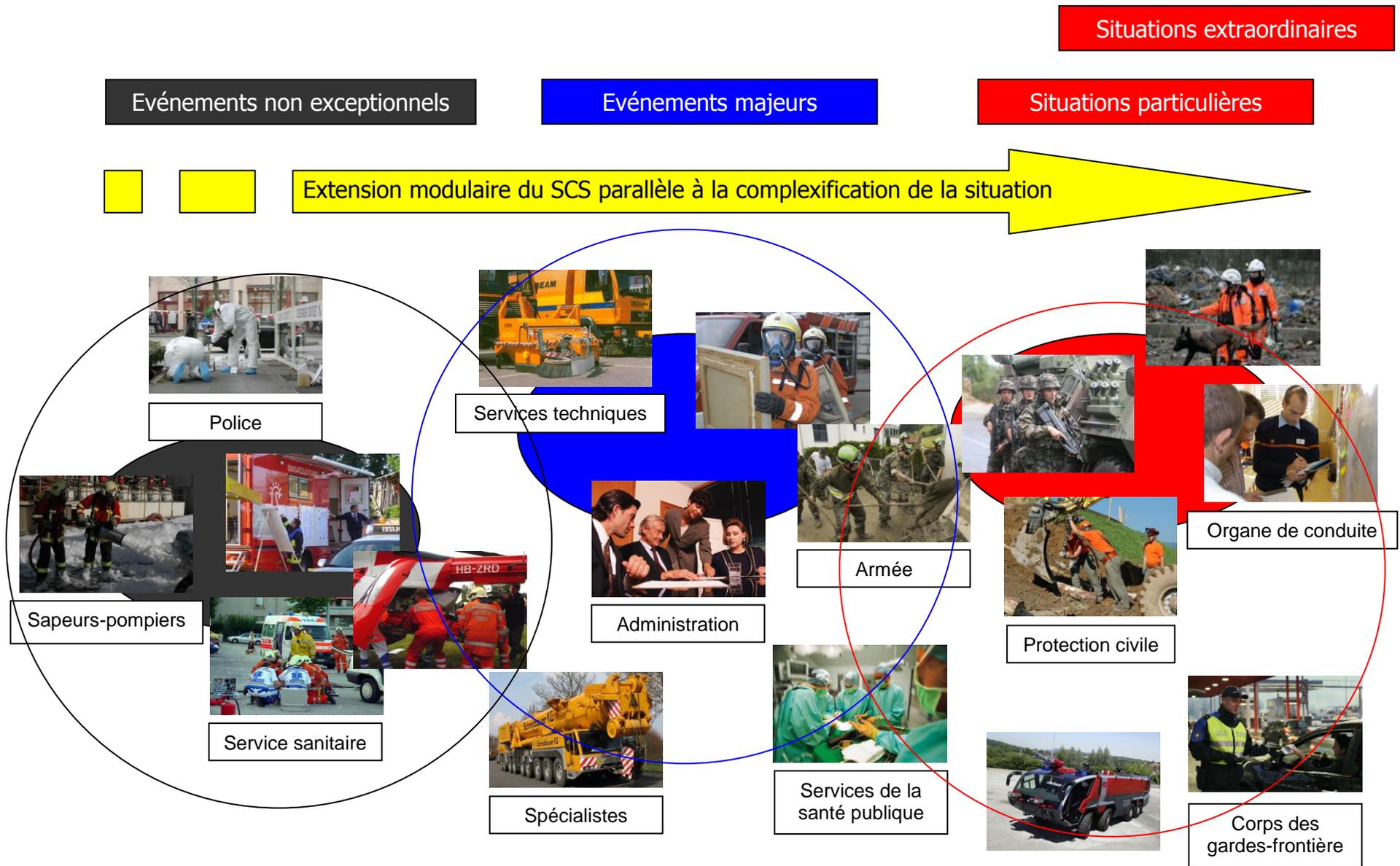
La conduite coordonnée **se fonde** sur les **indications en matière de suivi qui figurent dans le présent manuel**.

Les **idées directrices** présentées ici constituent une **plate-forme générale** sur laquelle peuvent ensuite s'appuyer les structures **cantonales** ou **spécifiques aux différentes organisations** à mettre en place.

Il s'agit d'adapter, en fonction des besoins et de l'échelon concerné (directions d'intervention, centrales d'intervention, postes de base, moyens d'intervention, organes de conduite), les présentes **indications, convenues** entre les organisations partenaires de la protection de la population.

Le **mécanisme d'action coordonnée** ainsi que les **standards minimaux** que celui-ci suppose forment le **dénominateur commun** de la collaboration **interpartenaire** et **intercantonale** au sein du suivi de la situation. Les idées directrices exposées ici **correspondent** en principe à la doctrine du **service de renseignements de l'armée** en vigueur au moment de la mise sous presse de ce manuel, et sont **en grande partie compatibles** avec celle-ci.

Mise en réseau des partenaires dans le suivi coordonné de la situation (SCS)



1.6 Définitions des notions utilisées en matière de suivi de la situation

Les **notions** ci-dessous, accompagnées de leur **définition**, constituent la **terminologie standard en matière de suivi de la situation** destinée à toutes les organisations partenaires de la protection de la population.

Notion	Définition de la notion
Acquisition	Processus au cours duquel des informations brutes sont sélectionnées ou acquises.
Acteurs	Personnes, groupes et organisations agissant de manière indépendante dans un secteur.
Aide au commandement	Ensemble des mesures d'appui fourni à la direction de l'intervention ou à l'organe de conduite dans les domaines suivants: information, suivi de la situation, télématique, protection ABC, coordination logistique.
Alerte	Annonce faite le plus tôt possible aux autorités compétentes pour attirer leur attention sur un danger. Les alertes se fondent souvent sur les niveaux d'alerte des échelles de dangers.
Appréciation de la situation	Evaluation des constatations et des possibilités d'évolution d'une situation ainsi que de leurs conséquences potentielles sur la maîtrise de la situation ou de l'événement.
Autorités	Organe politique qui, au sein de la structure de base, assume la responsabilité générale.
Base	Lieu aménagé et équipé dont dispose un moyen d'intervention pour le stationnement et le repos du personnel ainsi que pour l'entreposage et l'entretien du matériel.
Bases d'existence	Ensemble des éléments indispensables à la vie d'une personne, incluant notamment l'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en matières premières, le bon fonctionnement de l'économie, l'accès sans obstacle aux marchés internationaux ainsi qu'une infrastructure et un environnement nationaux et transfrontaliers si possible intacts.

Notion	Définition de la notion
Besoins généraux en renseignements	Besoins prédéfinis en fonction de l'analyse du danger afin d'assurer le flux spontané de renseignements dès le début.
Besoins particuliers en renseignements	Besoins prioritaires compte tenu de l'évolution de la situation et du processus de conduite; ils concrétisent ou complètent les besoins généraux en renseignements.
Caractéristiques déterminantes	Faits ou caractéristiques d'identification claires qui apparaissent principalement lors de la préévaluation
Carte de conduite	Représentation graphique condensée des éléments du tableau de la situation pertinents pour la conduite.
Carte des renseignements	Instrument de travail permanent destiné à la saisie graphique et à l'évaluation continues du flux des messages pertinents parvenus au centre du suivi de la situation.
Catastrophe	Événement (événement dommageable d'origine naturelle ou anthropique, ou accident grave) causant de tels dégâts et pannes que les moyens en personnel et en matériel de la communauté s'avèrent insuffisants.
Cellule du suivi de la situation Cellule renseignements	Structure dotée de personnel chargé des tâches relatives au suivi de la situation dans la phase de planification et lors de l'intervention.
Communication officielle	Instruction relative au comportement à adopter émanant de services autorisés et que les médias doivent diffuser sans en altérer ni la forme ni le fond.
Compte rendu de la situation	Condensé du suivi écrit de la situation qui en présente l'état actuel (observations et évaluations). Résume le flux de messages en fonction de critères thématiques et spatio-temporels.

Notion	Définition de la notion
Concept de traitement de la situation	Composante de la planification d'intervention servant à la planification et à la conduite dynamique du système coordonné de tous les partenaires dans l'ensemble du cycle de traitement de la situation. Le concept contient des directives du responsable de la conduite, notamment les priorités dans le domaine du suivi, les partenaires d'un échelon du suivi coordonné, l'organisation de l'espace, des aspects spécifiques du cycle de traitement de la situation ainsi que les accords portant sur la coordination
Conduite	Ensemble des mesures visant une coordination et un engagement judicieux des moyens en fonction de la situation.
Conduite arrière	Elément assurant les activités de conduite qui ne doivent pas impérativement s'effectuer sur place, notamment dans les domaines de l'assistance ou de la logistique.
Conflit armé	Événement qui met en danger la population, ses bases d'existence et ses biens culturels par le recours aux armes ou à des actes de violence dans le cadre d'interventions militaires menaçant également l'existence et l'identité de la Suisse.
Consignes de comportement	Communication officielle indiquant quel est le comportement à adopter face à un danger imminent et diffusée via la voix officielle unique (Single Official Voice)
Contrôle de la situation	Comparaison de la situation actuelle avec les développements potentiels en vue de constater les modifications de la situation.
Cycle de traitement de la situation	Processus mené en continu consistant à obtenir des informations brutes, à les évaluer, les transformer en renseignements et les diffuser à qui de droit, sous forme condensée, en tant qu'éléments de la situation pertinents pour la conduite.

Notion	Définition de la notion
Danger	Événement ou développement possible d'origine naturelle, technique ou politico-militaire qui, s'il survient, constitue une menace pour la population et ses bases d'existence ou pour les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité.
Diffusion	Processus au cours duquel des éléments de la situation, des produits ou des informations sont diffusés à qui de droit.
Direction d'intervention	Élément chargé de diriger les opérations d'aide et de sauvetage sur place.
Domaine d'intérêt	Domaine thématique, non lié géographiquement, qui revêt un intérêt pour le suivi de la situation et pour la sauvegarde de la liberté d'action.
Domaine de tâches	Domaine délimité couvert par une organisation partenaire de la protection de la population conformément au mandat de prestations reçu.
Domaine thématique	Sous-domaine du renseignement portant sur un aspect particulier résultant de l'appréhension des problèmes
Environnement	Paramètre composé en principe des éléments suivants: type d'événement, terrain, période de l'année et de la journée, météorologie, dangers, autorités, administration, partenaires, population, bases d'existence, communication, informatique, économie, acteurs, partie opposée. Les éléments "population" et "bases d'existence" peuvent aussi être gérés comme des aspects indépendants.
Élément de la situation	Composante du tableau de la situation utile à la conduite .
Evaluation	Processus de transformation des informations brutes en renseignements utiles à la conduite.
Événement majeur	Événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable.
Événement non exceptionnel	Événement dommageable que les moyens d'intervention locaux ou régionaux peuvent maîtriser sans aide extérieure.

Notion	Définition de la notion
Exposé de (la) situation	Présentation condensée du tableau et de l'appréciation de la situation intervenant durant le cycle de conduite.
Indices	Circonstances ou caractéristiques qui permettent d'établir un lien avec un acte, un comportement ou un état déterminé ou connu. Les indices sont des indications sommaires qui signalent des modifications ou des développements. Ils renforcent ou relativisent une ou plusieurs hypothèses.
Information à la population Info	Informations non contraignantes présentées sous forme journalistique et qui se fondent sur des sources autorisées ou autres.
Information brute	Affirmation d'une personne, élément ou nouvelle tiré d'un document, d'un support de données et/ou d'un média qui n'a pas encore été évalué et dont, de ce fait, on ne peut encore juger de la pertinence pour la conduite.
Information des autorités	Mesure prise par l'échelon supérieur consistant à transmettre aux autorités et aux administrations des informations techniques et des explications ainsi qu'à annoncer les mesures envisagées..
Journal d'intervention	Procès-verbal complet et chronologique dans lequel figurent toutes les données concernant le déroulement d'un événement et les mesures prises pour le maîtriser.
Menace	Possibilités qu'a l'adversaire ou le camp opposé de remettre en question l'intégrité d'êtres humains ou de biens matériels, la maîtrise de l'information ou la liberté d'action civile ou militaire.
Moyen de première intervention	Organisation prête à intervenir en tout temps et qui peut être alertée 24 h sur 24 via un numéro d'appel en cas d'urgence.
Moyen d'intervention	Organisation partenaire de la protection de la population qui assure la maîtrise d'événements à l'aide de sa structure organisationnelle et de ses moyens propres.
Organe de conduite	Élément qui est responsable de la conduite et qui soutient les autorités dans le processus de prise de décisions.
Organisation de l'espace	Règlement de l'aspect spatial du suivi coordonné de la situation.

Notion	Définition de la notion
Poste de conduite	Installation fixe ou mobile, équipée pour offrir à la direction de l'intervention ou à l'organe de conduite des conditions de travail favorables. Elle peut être improvisée ou située dans une construction protégée.
Protection de la population	Structure civile modulable destinée à assurer la conduite des opérations, à fournir aide et protection à la population, et à protéger ses bases d'existence et les biens culturels en cas de catastrophe naturelle ou anthropique, en situation d'urgence et en cas de menace d'origine politico-militaire. Le système coordonné de protection de la population relève en premier lieu de la compétence des cantons qui coordonnent l'activité des organisations partenaires: police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques (approvisionnement, élimination des déchets, voies de communication, communications) et protection civile.
Reconnaissance	Recherche active d'informations brutes concernant les conditions-cadre, l'environnement, les événements et les dangers qui revêtent une importance pour l'intervention.
Remise en état	Réparation des dégâts causés par un événement dommageable afin de rétablir des conditions de vie normales, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de l'infrastructure.
Renseignement	Affirmation d'une personne, élément ou nouvelle tiré d'un document, d'un support de données et/ou d'un média qui, après évaluation, a été jugé pertinent pour la conduite.
Renseignement-clé	Constat tiré du tableau de la situation qui a une influence décisive sur la marge de manœuvre dans le cadre de la conduite.

Notion	Définition de la notion
Renseignement isolé	Renseignements-clés, réponses à des besoins particuliers et messages concernant certains aspects importants diffusés isolément. Chaque renseignement isolé est archivé (dossier d'archivage des messages / liste électronique).
Zone d'intérêt	Zone à l'extérieur de la propre zone d'intervention qui revêt un intérêt pour le suivi de la situation et pour la sauvegarde de la liberté d'action.
Secteur de recherche des renseignements	Secteur comprenant les zones d'intervention et d'intérêt dans lesquelles l'acquisition des informations brutes nécessite l'intervention de ses moyens propres et la coordination des moyens étrangers.
Service	Champ délimité d'activités accomplies dans le cadre de l'aide au commandement.
(Service du) suivi de la situation	Champ d'activité de l'aide au commandement qui englobe l'établissement du tableau de la situation et la réalisation de l'appréciation de la situation en faveur des directions d'intervention, des moyens d'intervention et des organes de conduite.
Situation	Etat des bases d'existence et du processus en cours pour la maîtrise des tâches à un moment donné et pour une communauté donnée. On distingue entre situation normale, situation particulière et situation extraordinaire.
Situation d'urgence	Situation qui résulte d'une évolution sociale ou d'un problème technique et que les procédures ordinaires ne permettent pas de gérer, les moyens en personnel et en matériel de la communauté concernée s'avérant insuffisants.
Situation extraordinaire	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires ne permettent plus, dans de nombreux domaines et secteurs, de faire face aux problèmes, notamment en cas de catastrophe ou en situation d'urgence affectant sérieusement l'ensemble du pays ou en cas de conflit armé.

Notion	Définition de la notion
Situation normale	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires suffisent pour faire face aux tâches se présentant.
Situation particulière	<p>Situation dans laquelle les procédures ordinaires ne permettent plus d'accomplir certaines tâches.</p> <p>A la différence de la situation extraordinaire, l'action des autorités n'est en l'occurrence entravée que de manière sectorielle.</p> <p>Cette situation requiert une concentration rapide des moyens et une simplification des procédures.</p>
Situation prioritaire pour la protection de la population BREL	<p>Suivi continu et résumé de la situation de la population (état, bases d'existences lieux de résidence, comportement).</p> <p>La BREL traite donc de tous les aspects liés à la sauvegarde de des conditions d'existence de la population et à son existence-même.</p> <p>La mesure de l'état de la population et de ses bases d'existence se fonde sur les normes actuelles de qualité, légales ou convenues, sur des valeurs morales ainsi que sur le niveau fondamental de risque accepté par notre société.</p>
Suivi coordonné de la situation	<p>Mise en commun des renseignements relatifs à la situation sur le terrain et des situations spécifiques de chacun des partenaires et organes de conduite.</p> <p>Par suivi coordonné, on entend également la coopération de toutes les cellules du suivi et intervenants impliqués afin d'assurer le suivi de la situation.</p> <p>Le suivi peut être coordonné selon différents axes. On distingue ainsi le suivi horizontal (par ex. tous les partenaires dans un PCE ou dans une commune / ville) et le suivi vertical (par ex. tous les partenaires dans un canton, incluant l'échelon communal, régional et cantonal).</p>
Suivi dessiné de la situation	Processus continu consistant à traiter par le dessin le flux de messages afin d'être en mesure de fournir à la conduite une carte de conduite toujours à jour

Notion	Définition de la notion
Suivi écrit de la situation	Processus continu consistant à traiter par écrit le flux de messages afin d'être en mesure de fournir périodiquement à la conduite des comptes rendus de situation actualisés.
Surveillance	Etablissement de l'existence d'activités ou de modifications sur des axes, dans un espace ou sur un site en recourant à des observations, des écoutes permanentes ou des moyens techniques.
Tableau de la situation	Ensemble des constatations relatives à une situation dont dispose la conduite portant sur les dangers et leurs conséquences, les actions, les interventions ainsi que les facteurs environnementaux essentiels.
Télématique	Ensemble des techniques combinant les moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications.
Violence infra guerrière	Affrontements violents impliquant des individus, des groupes ou des organisations, et qui n'entrent pas dans le cadre d'un conflit armé à proprement parler.

Le chapitre suivant contient les éléments **essentiels du suivi de la situation** et est à ce titre le **cœur du manuel du suivi**.



1.7 Service du suivi de la situation

1.7.1 Processus de base du suivi de la situation

La **tâche principale du service du suivi de la situation** consiste à aider les responsables de la conduite à accomplir leurs activités (planification et conduite des interventions) en leur fournissant trois produits de base, à savoir le **tableau de la situation**, l'**appréciation de la situation** et le **contrôle de la situation**.

Le **tableau de la situation**, actualisé en continu et axé sur la situation et la mission. Il doit être aussi complet, homogène et proche de la réalité que possible, tout en étant adapté à l'échelon de conduite et disponible en temps voulu.

Il est absolument indispensable que le **tableau de la situation** contienne les **éléments de la situation significatifs pour la conduite**. Dans cette perspective, l'établissement de la situation prioritaire pour la protection de la population (BREL) est au premier plan.

L'**appréciation de la situation** doit présenter les **développements** dans une période donnée et en particulier les **répercussions** possibles sur l'élaboration de solutions envisageables ou sur la prise de décisions.

Le **contrôle de la situation** sert à effectuer une **comparaison** permanente entre le développement hypothétique et le déroulement effectif des événements.

Dans le suivi de la situation, le contrôle de la situation vise à assurer le **pilotage des processus de base** durant la conduite de l'intervention.

Les **chefs d'intervention**, les **commandants** et les **chefs des organes de conduite** sont responsables **du suivi coordonné de la situation et de la conduite** pour ce qui a trait aux moyens qui leur sont subordonnés ou dans le cadre de leur domaine de compétence.

A cet effet, ils disposent, eux-mêmes et, le cas échéant, leur cellule du suivi au sein de l'état-major, de divers **instruments de conduite** qui se recoupent et sont **destinés au pilotage des processus de base dans le suivi de la situation**.

Il s'agit

- des priorités fixées par les responsables de la conduite (chef de l'intervention, commandant, chef de l'organe de conduite);
- de la position et des tâches au sein du système coordonné de suivi;
- du concept de traitement de la situation (CTS);
- des besoins généraux en renseignements (BGR);
- des besoins particuliers en renseignements (BPR);

- des renseignements-clés qui peuvent être définis au préalable;
- de la structure de commandement de la cellule de conduite;
- de la coordination avec les organes et troupes militaires;
- de la coordination des reconnaissances et, le cas échéant, des explorations;
- des demandes de renseignements;
- de la distribution et de la classification des produits élaborés;
- du contrôle et du pilotage du suivi de la situation durant l'intervention.

Le responsable de la conduite exerce, dans son domaine de compétence, une **influence** déterminante sur le suivi coordonné de la situation, en fixant les **priorités** et en les adaptant aux événements. Cette tâche constitue un processus de base.

Ces **priorités**, fixées en fonction de la situation et du mandat portent sur les points suivants:

- **cycle de traitement de la situation**: acquisition, évaluation et diffusion de renseignements;
- **temps**: priorités dans le cycle de traitement de la situation, horaires, préparation des organes et des moyens du suivi de la situation, rythme des messages;
- **espace**: zones d'intérêt, zones d'acquisition de renseignements, zones prioritaires;
- **thématique**: besoins particuliers en renseignement concernant les actions du camp opposé ou des différents acteurs ainsi que les événements relatifs à l'environnement;
- **organes/organisation/moyens**: fractionnement et coordination des organes et moyens disponibles pour le suivi de la situation, action coordonnée avec les organes et troupes militaires;
- **instruction**: impulsions à donner en vue d'une formation axée sur l'intervention et s'inspirant des expériences tirées des interventions antérieures;
- **documentation du service du suivi**: menace, camp opposé, acteurs, dangers, environnement.

Au sein d'une cellule de conduite, les priorités

- sont soit **proposées** par le **chef du suivi** et approuvées par les responsables de la conduite, soit **fixées** par les **responsables de la conduite eux-mêmes**;
- sont des **dispositions impératives qui doivent être prises en compte** dans le concept de traitement de la situation;
- peuvent ou doivent être directement **adaptées en cours d'intervention** sur demande du chef du suivi ou directement par les responsables de la conduite (notamment pour les phases d'organisation, de consolidation, de déblaiement et de remise en état);
- doivent systématiquement tenir compte des priorités fixées par un **échelon supérieur de conduite**;
- doivent absolument être prises en considération lors de l'établissement du **tableau et de l'appréciation de la situation**;

- influencent le **cycle de traitement de la situation au centre du suivi**, en particulier en ce qui concerne **le tri, les aspects significatifs pour la conduite et les renseignements-clés**.

C'est **la cellule du suivi** qui accomplit les tâches incombant au service du suivi. Elle se compose d'une **équipe de collaborateurs** (par ex. collaborateurs d'état-major, aides de commandement) et d'un **chef du suivi de la situation**.

- Le **domaine du suivi de la situation** correspond au **domaine de base de la conduite 2**. La désignation euro compatible de la fonction du **chef du suivi de la situation** est **S2** (équipe = état-major, appui).

Priorités dans le domaine du suivi de la situation



Le **cycle de traitement de la situation** est l'un des processus de base du suivi de la situation. Pour l'acquisition de renseignements, il se fonde sur les **besoins généraux et particuliers en matière de renseignements** ainsi que sur les **renseignements-clés**.

Les **besoins généraux en renseignements** ont pour **but principal** d'assurer le **flux spontané d'informations** dès le début.

Les **besoins particuliers en renseignements** se manifestent lors de la planification de l'intervention, notamment en fonction de la mission et de la planification prévisionnelle (développements potentiels envisagés sur la base d'hypothèses de déroulement), mais aussi durant l'intervention, en fonction des **besoins de la conduite** et de **l'évolution de la situation**.

Les **besoins particuliers** portent sur des informations plus concrètes et plus complètes que les besoins généraux, en ce sens qu'ils :

- font référence à des facteurs précis (temps, espace, forces, actions ou événements) liés à la menace, aux dangers et à l'environnement;
- tiennent compte de l'emplacement et du potentiel des sources d'information (aptitudes des personnes, propriétés techniques des objets);
- intègrent ou prennent en considération les différences que le tableau de la situation présente par rapport à la conception du responsable de la conduite.

Les **renseignements-clés** sont des constats tirés du tableau de la situation qui peuvent avoir une **influence** décisive **sur la marge de manœuvre** dans le cadre de la conduite.

En principe, il n'est pas possible de définir à l'avance quels seront les renseignements-clés. Ils **apparaissent surtout** dans le processus d'évaluation au regard des priorités, ainsi qu'au moment de rechercher l'origine et la signification des informations, d'établir des corrélations, de compléter le tableau de la situation ou d'évaluer les hypothèses de développement.

Dans l'idéal, le renseignement-clé est la réponse à un besoin particulier en matière de renseignements.

Les **renseignements-clés** :

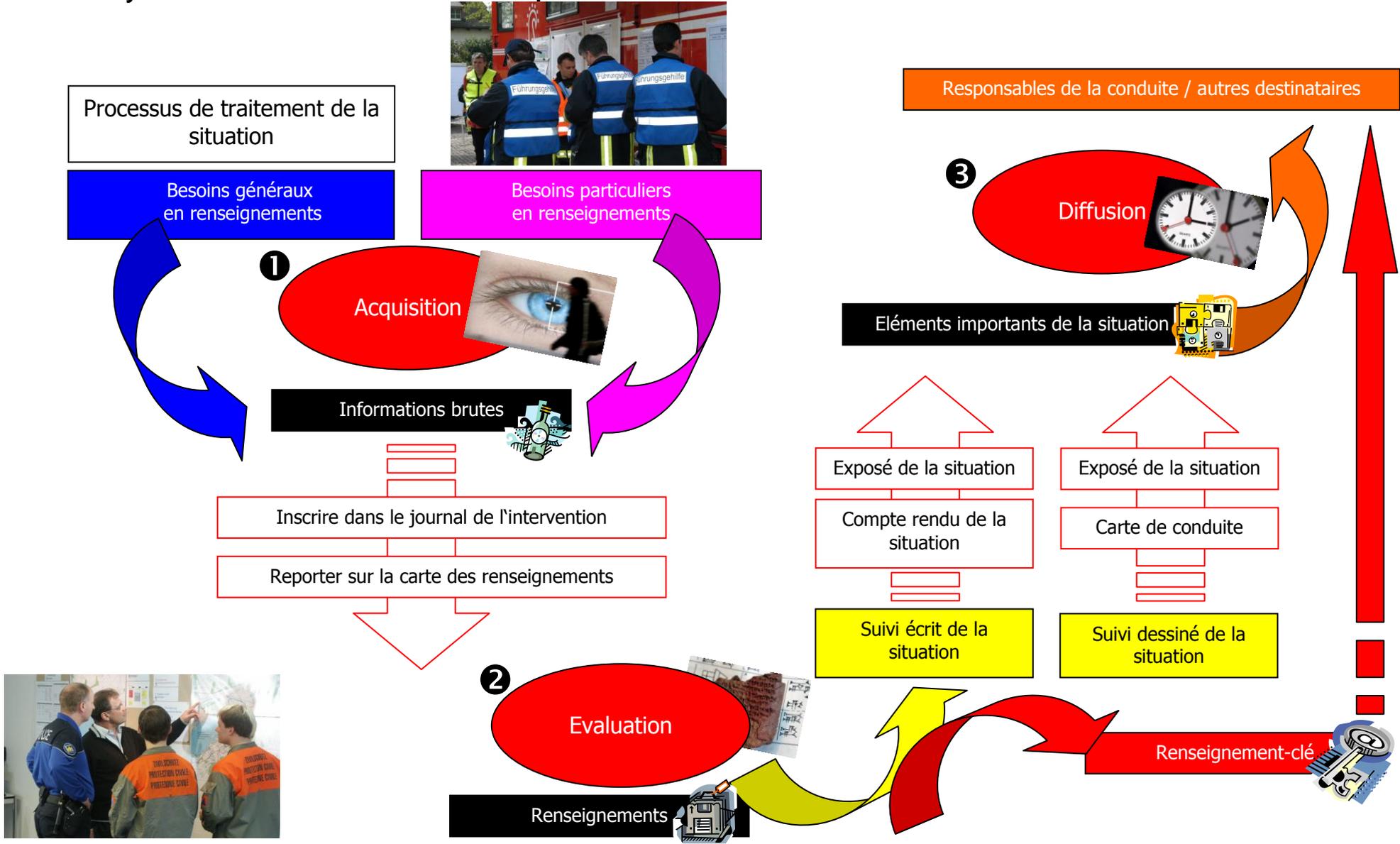
- posent des exigences élevées à l'**évaluation** des sources et du contenu;
- doivent, pour leur **diffusion**, être **approuvés** par le chef du suivi de la situation;
- doivent être diffusés **en priorité absolue** en tant que **renseignements isolés**;
- peuvent être le facteur qui conduit à prendre des mesures d'urgence, à convoquer du personnel, à ordonner un service de piquet, à modifier le degré de préparation, la planification de l'intervention, les hypothèses considérées ou à donner une nouvelle mission.

Le **cycle de traitement de la situation** est un processus mené en continu consistant à **obtenir des informations brutes, à les évaluer, à les**

transformer en renseignements et à les diffuser sous forme condensée en tant qu'**éléments de la situation significatifs pour la conduite** à ceux qui en ont besoin.

Créativité, clarté et souplesse caractérisent les processus et le déroulement des opérations constituant le cycle du traitement de la situation. Ceux-ci doivent en outre être adaptés à l'événement, aux priorités et aux contraintes de temps, et peuvent, si nécessaire, être simplifiés. Dans tous les cas, le cycle de traitement de la situation est un **processus** qui comprend toujours les trois étapes: **acquisition – évaluation – diffusion**.

Le cycle de traitement de la situation = acquisition - évaluation - diffusion



L'**acquisition** comprend tous les moyens et méthodes permettant d'**obtenir** des informations brutes à des fins d'évaluation.

En font partie en priorité la reconnaissance, le cas échéant, l'exploration du camp opposé, l'échange de renseignements, l'interrogatoire de personnes, l'analyse des caractéristiques d'objets ou de bâtiments ainsi que la sélection d'informations significatives tirées des médias et d'autres supports de données.

Dans le suivi coordonné de la situation, l'acquisition de renseignements est une **tâche** active et **permanente** accomplie par **tous les partenaires** en fonction des priorités.

Les différents types, organes, moyens et techniques d'acquisition sont utilisés en parallèle ou à titre complémentaire afin de compenser les points faibles et d'obtenir un tableau de la situation proche de la réalité.

En cas d'**événement non exceptionnel** et en cas de **catastrophe localisée**, ce sont **presque exclusivement** que les moyens de la **police** et des **sapeurs-pompiers** engagés qui assurent la reconnaissance des axes, des objectifs et de l'espace et fournissent aux autorités ou organes de conduite le résultat de leurs recherches.

Des moyens d'intervention supplémentaires (Redog, protection civile, armée) peuvent être appelés en renfort, en particulier lors de catastrophes naturelles étendues, telles qu'intempéries, inondations, tremblements de terre.

En **situation d'urgence** et lors d'**événements infraguerriers**, les organes de conduite opérationnels éventuellement engagés dépendent en priorité des résultats de l'acquisition de renseignements effectuée par le Ministère public de la Confédération, les polices fédérale et cantonale ainsi que, selon la situation, les organes administratifs, voire les organes de direction d'entreprises.

En **cas de conflits armés**, les organes de conduite sont tributaires de l'échange de renseignements avec les organes et troupes militaires, sauf pour ce qui est de l'acquisition spécifique d'informations brutes réalisée dans le cadre de la protection de la population.

L'**évaluation** est un processus intellectuel visant à transformer, par estimation, analyse, comparaison, interprétation, intégration, concentration et appréciation, les informations brutes en **renseignements** ou en **éléments de la situation significatifs pour la conduite**.

Le flux de messages parvenant au centre du suivi de la situation, souvent en masse et de manière désordonnée (temps, espace et sujet), est alors converti en **texte** (journal de l'intervention, suivi écrit de la situation ▶ compte rendu de la situation) et en **carte** (carte de renseignements, suivi dessiné de la situation ▶ carte de conduite).

La **diffusion** met, en temps voulu, à la disposition du responsable de la conduite et à d'autres personnes intéressées des **renseignements significatifs pour la conduite**.

Pour tous les produits diffusés par le service du suivi, il s'agit, de faire systématiquement la distinction entre le **tableau de la situation** (faits, constatations, circonstances) et l'**appréciation de la situation** (interprétations, hypothèses, développements potentiels, déductions, conséquences).

1.7.2 Concept de traitement de la situation

Le **concept de traitement de la situation** (CTS) est une partie du plan d'intervention et sert à la **planification et à la conduite** dynamiques du suivi coordonné de la situation de l'ensemble des partenaires associés au cycle global de traitement de la situation.

Le degré de détail d'un CTS dépend de la complexité de la situation et/ou de la mission, des organes de conduite et des moyens d'intervention engagés dans la maîtrise de la situation.

La fonction du concept de traitement de la situation n'est pas la même dans la phase de planification que dans la phase de conduite de l'intervention.

Dans la phase de **planification de l'intervention**, le CTS sert:

- d'instrument de planification pour le suivi coordonné de la situation à tous les échelons;
- à la définition ou à l'approbation des priorités en matière de suivi de la situation;
- en tant que proposition de concept, à l'approbation, par les responsables de la conduite, de l'engagement des moyens propres au suivi coordonné de la situation;
- de base pour la donnée d'ordres et les demandes de renseignements.

Dans le cadre de la **conduite de l'intervention** (dès le moment où un événement se produit), le CTS sert:

- en tant que vue d'ensemble, à la conduite du suivi coordonné de la situation sous les angles spatio-temporel, organisationnel et thématique;
- au pilotage de l'acquisition d'informations;
- à l'établissement des demandes de renseignements;
- au contrôle de la situation ou à la prise des mesures nécessaires, le cas échéant.

Selon la situation et la mission, le concept de traitement de la situation comprend:

- les conditions et directives fixées par le responsable de la conduite =
 - tableau de la situation,
 - développements potentiels aux yeux du chef de l'intervention, du commandant et / ou du chef de l'organe de conduite,
 - missions principales confiées aux forces d'intervention et marge de manœuvre dont elles disposent,
 - priorités dans le suivi de la situation (pour un travail homogène);
- les partenaires d'un échelon du suivi coordonné de la situation =
 - l'ensemble des moyens d'intervention engagés sur le front ou

- le suivi coordonné de la situation aux échelons communal, régional et/ou cantonal,
- leurs organes du suivi de la situation et leurs moyens techniques,
- les tâches qui leur sont attribuées en fonction de l'événement en matière de réalisation de produits liés au suivi de la situation, dans le souci de profiter des synergies et d'éviter ainsi les doublons,
- leurs propres moyens de communication et de télématique;
- Organisation de l'espace =
 - zone d'intervention, zone d'intérêt, zone d'acquisition de renseignements,
 - dispositif d'intervention comprenant éventuellement une zone de danger, une zone interdite et/ou une zone de déviation de trafic ainsi que des secteurs délimités, des installations et une zone d'évacuation,
 - zones-clés, objets-clés, axes-clés;
- Acquisition =
 - besoins particuliers en renseignements,
 - mandats de reconnaissance, d'exploration, d'observation, de surveillance,
 - demandes de renseignements,
 - priorités fixées en matière d'acquisition d'informations;
- Evaluation =
 - thèmes, domaines du suivi,
 - priorités fixées en matière d'évaluation d'informations, renseignements-clés;
- Diffusion =
 - produits,
 - classification, distribution,
 - priorités fixées en matière de diffusion des renseignements;
- Coordination avec les organes et troupes militaires =
 - compétences / contact;
- Coordination avec les organisations d'intervention ou d'aide étrangères =
 - compétences / contact.

La forme, le contenu et le degré de précision d'un concept de traitement de la situation doivent toujours répondre au principe de la **simplicité**.

En cas d'**événement non** exceptionnel, le concept de traitement de la situation est superflu.

Par contre, en cas de **catastrophe, de situation d'urgence** ou de **conflit armé**, en particulier lors d'un **événement étendu** (touchant une région, un district ou un canton dans son ensemble ou plusieurs cantons), il s'avérera indispensable d'élaborer, sur la base de la planification d'intervention, un concept de traitement de la situation adapté, afin d'assurer la conduite et le suivi coordonné.

Structure du concept de traitement de la situation	Conditions et directives fixées par les responsables de la conduite
---	--

Tableau de la situation / Evénement	Définition du tableau de la situation
Développements potentiels	Définition des développements potentiels aux yeux du chef

Missions principales	Police =	Marge de manœuvre =
	Sapeurs-pompiers =	Marge de manœuvre =
	Services sanitaires d'urgence =	Marge de manœuvre =
	Services techniques =	Marge de manœuvre =
	Protection civile =	Marge de manœuvre =
	Administration =	Marge de manœuvre =
	Armée =	Marge de manœuvre =

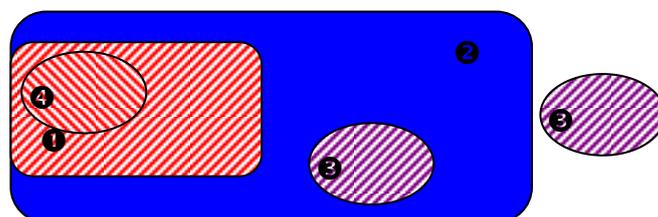
Priorités du suivi	Cycle de traitement de la situation (voir sous la rubrique "Suivi coordonné de la situation et cycle de traitement de la situation")
	Temps =
	Espace (voir sous la rubrique organisation de l'espace)
	Thématique =
	Organes / Organisation / Moyens (voir sous la rubrique "Suivi coordonné de la situation et cycle de traitement de la situation")
	Instruction =
	Documentation =

Structure du concept de traitement de la situation	Organisation de l'espace
---	---------------------------------

Principe de l'organisation de l'espace ...

- 1 = zone intérieure = zone d'intervention
- 2 = zone extérieure
- 3 = zones d'intérêt
(zones à l'extérieur de la zone d'intervention)
- 4 = zone-clé

1, 3 et 4 inclus = zone d'acquisition (hachuré)



Le concept de traitement de la situation, instrument de conduite et de coordination du cycle de traitement de la situation

Structure du concept de traitement de la situation	Suivi coordonné de la situation et cycle de traitement de la situation														
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Echelon régional du suivi coordonné de la situation	<i>P ct</i>	<i>SP X</i>	<i>SP Y</i>	<i>SP Z</i>	<i>C renf SP</i>	<i>SP prof A</i>	<i>SP prof B</i>	<i>S san</i>	<i>usine él</i>	<i>rav eau</i>	<i>entr routes</i>	<i>OPC V</i>	<i>OCRg V</i>	<i>Bat GJ</i>	<i>ct</i>
--	-------------	-------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	--------------	---------------	---------------	-----------

► Organe / Organisation x* = Chef de l'échelon régional du suivi coordonné de la situation

Chef suivi situation	x											(x)	x*	Of rens	
Organe suivi situation	x				gr EMr							(x)	x	Gr rens	
Responsabilité pour ...	toutes P				tous SP			tous san				rav eau	entr routes		

► Répartition des tâches dans le suivi coordonné de la situation

Journal interv	x				P ct			P ct	x	x	x		x	x	
Carte rens	C renf SP				x			C renf SP					x	x	
Suite															

► Moyens

Instruments d'obs.	5											2	2	7	
Appareils infrarouge	2													5	
Caméra rayon. therm.					2	1									
Instruments de mesure					5	1									
Appareils de détection					3	1									

► Communication / Informatique / Télématique

Téléphone	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°					
Radio /PAMR	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..	canal ..					
Radio mobile	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°					
Télécopie	N°	N°		N°	N°	N°	N°	N°	N°			N°	N°	N°	
E-mail	...@...		...@...	...@...	...@...	...@...		...@...	...@...	...@...		...@...	...@...	...@...	
Réseau informatique	rés cond				rés cond	prép assist	prép assist	rés cond	usine él	admin com	admin com	rés cond	rés cond		

Cycle traitement situation	<i>P ct</i>	<i>SP X</i>	<i>SP Y</i>	<i>SP Z</i>	<i>C renf SP</i>	<i>SP prof A</i>	<i>SP prof B</i>	<i>S san</i>	<i>usine él</i>	<i>rav eau</i>	<i>entr routes</i>	<i>OPC V</i>	<i>OCRg V</i>	<i>G Bat J</i>	<i>ct</i>
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	--------------	---------------	----------------	-----------

► Acquisition = Définition de besoins particuliers en renseignements accompagnée d'une éventuelle note concernant les priorités

Disparus/ensevelis (prio 1)	F / U	F	F	F	F / U	F	F	F				F	U	F	
Suite															

► Evaluation = Définition des renseignements-clés accompagnée d'une éventuelle note concernant les priorités

Indices conc. les meneurs ou les partisans (prio 1)	F / U				F	F	F		F	F	F	F	U	F	
Suite															

► Diffusion = Définition des produits à diffuser accompagnée d'une éventuelle note concernant les priorités

Compte rendu de la sit. à l'échelon régional	U				U	U	U	U	U	U	U	U	F	U	
Suite															

F = (fournisseurs de prestations) de ... / U = (utilisateurs de prestations) à ...

1.7.3 Traitement de la situation au centre du suivi de la situation

Dans la cellule de conduite, le **processus de traitement de la situation** joue un rôle décisif pour l'exécution de la mission confiée.

Ce sont le **rythme de conduite** et l'**intensité du flux de messages** qui dictent cette organisation. Dans la pratique, on constate toutefois lors d'événements un décalage entre la masse d'informations brutes qui parviennent au service du suivi et le temps dont celui-ci dispose pour les traiter. Il est donc indispensable de fixer des priorités (concernant les activités, produits et services).

Le **centre du suivi de la situation** peut être considéré comme faisant **partie intégrante** d'une **direction d'intervention** (commandement de la place sinistrée / PCE), d'une **centrale d'intervention** (centrale d'intervention de la police cantonale), d'un **dépôt de matériel** (base des moyens d'intervention) ou encore d'un **poste de conduite d'un organe de conduite** (centrale d'intervention de la police cantonale, administration cantonale, du district ou communale, construction de protection civile).

Il importe que les organes du suivi de la situation soient en mesure, en faisant preuve de souplesse, de fournir leurs prestations de service et autres produits dans des conditions diverses: cellules de conduite préparées de manière improvisée ou standardisée, installations mobiles ou fixes, installations protégées.

Dans un centre du suivi de la situation, c'est le cycle de conduite qui détermine le **processus de traitement de base**. Il convient de régler l'organisation des trois domaines **acquisition, évaluation et diffusion**.

Il s'agit, en fonction de la situation, d'intégrer à cette organisation les organes du suivi de la situation et les moyens à disposition. Le système organisationnel choisi et l'engagement de la cellule du suivi de la situation requièrent un degré de souplesse tel qu'il doit être possible de **modifier** à tout instant les procédures **sans porter préjudice aux prestations fournies**. L'organisation à proprement parler sera élaborée en fonction de la **situation**, de la **mission** et de la présence d'une éventuelle **organisation d'état-major**.

En fin de compte, c'est du cycle de traitement de la situation que découlent les fonctions indispensables au sein d'un centre du suivi, notamment celles de **responsable du triage**, de **responsable de la tenue des cartes** et des représentations, de dessinateur, de rédacteur, de responsable de la tenue des archives, de **l'acquisition de renseignements**, de l'évaluation, de la diffusion, etc.

Selon l'échelon, les fonctions envisageables ou nécessaires sont souvent exercées sous forme d'**union personnelle** (une personne assumant deux fonctions ou plus).

En revanche, à l'échelon des organes cantonaux de conduite, il est concevable de structurer le centre du suivi en différentes **cellules**, par exemple une cellule chargée de l'acquisition, une autre de l'évaluation et une autre encore de la diffusion.

Le **processus de traitement** appliqué dans le **centre du suivi** comprend toujours les activités standard suivantes:

- Saisir en texte, son et image toutes les informations brutes
- Evaluer chaque information brute en fonction de la fiabilité de la source et de l'urgence du contenu
- Décortiquer les sources d'information sonores et visuelles pour en extraire les constatations et faits importants ainsi que les caractéristiques décisives
- Comparer les faits et constatations avec le tableau de la situation à disposition
- Consulter éventuellement la documentation concernant le suivi de la situation
- Saisir et diffuser des renseignements-clés
- Détecter des lacunes et des contradictions
- Demander des renseignements supplémentaires ou de nouveaux renseignements
- Interpréter les constatations et examiner leur signification dans une perspective globale
- Rechercher des indices / des caractéristiques décisives
- Intégrer des informations par recoupement
- Présenter de façon concise les éléments de la situation évalués en un tableau clair de la situation, parlant pour la conduite
- Assurer le suivi dessiné de la situation ▶ Carte de conduite
- Assurer le suivi écrit de la situation ▶ Compte rendu de la situation
- Assurer la synchronisation du traitement de la situation entre carte et texte
- Procéder à l'appréciation du tableau de la situation
- Détecter les développements potentiels et leurs conséquences
- Evaluer des développements potentiels
- Présenter des exposés de la situation (contenant le tableau et l'appréciation de la situation)
- Diffuser les produits du suivi de la situation (tels que renseignements isolés, compte rendu de la situation, carte de conduite, contenus de la documentation et, en fonction de la situation, d'autres produits liés à la situation, à la mission et/ou aux besoins)

Pour que toutes ces activités portent leurs fruits, il ne s'agit pas tant de reproduire aussi exactement que possible tous les éléments de situation qui se présentent, mais plutôt:

- de **tenir compte des priorités** définies pour le suivi de la situation;
- d'**identifier les caractéristiques décisives** du tableau de la situation, en référence à l'évolution de la situation et à l'exécution conforme de la mission;
- de **regrouper**, en un **tableau global** clair, **des éléments significatifs pour la conduite**;
- de **répondre aux besoins particuliers** de la conduite **en matière de renseignements**;
- de **présenter** le tableau de la situation en adaptant le degré d'**abstraction** et la **pondération** à l'échelon et aux destinataires;
- de **donner des prévisions quant à l'évolution de l'événement valables** sur une période aussi longue que possible;
- de gérer et d'adapter **en temps voulu les processus dans le domaine du suivi**, sur la base des résultats issus du **contrôle de la situation**;
- d'apporter une **plus-value évidente** (utilité).

1.7.4 **Standard minimal fixé en matière de produits dans le suivi coordonné de la situation**

Dans le suivi coordonné de la situation, **les produits suivants constituent le standard minimal nécessaire à la gestion d'un événement:**

- **renseignements isolés**
Sont diffusés en tant que renseignements isolés les renseignements-clés et les réponses à des besoins particuliers en renseignements ainsi que les messages concernant certains aspects importants;
- **journal de l'intervention**
Procès-verbal complet et chronologique dans lequel figurent toutes les données concernant le déroulement d'un événement et les mesures prises pour le maîtriser;
- **compte rendu de la situation**
Condensé du suivi écrit de la situation qui en présente l'état actuel (observations et évaluations). Il résume le flux de messages en fonction de critères thématiques et spatio-temporels;
- **documentation concernant le suivi de la situation**
Englobe des documents et données importants à long terme en rapport avec les questions spécifiques au canton, aux moyens d'intervention ou à l'organisation;
- **dispositif**
Représentation graphique des zones, délimitations, axes, installations et emplacements que l'on trouve sur le terrain dans une zone de crise;
- **vue d'ensemble des moyens**
Aperçu sous forme de tableau des principaux moyens d'intervention disponibles pour maîtriser une situation, et notamment les moyens de piquet, mis sur pied, prêts à intervenir, engagés et/ou prévus pour assumer la relève;
- **carte des renseignements**
Instrument de travail permanent destiné à la saisie et à l'évaluation en continu du flux des messages importants dans le centre du suivi de la situation;
- **carte de conduite**
Synthèse du suivi dessiné qui comprend le tableau de la situation pertinent pour la conduite; cette carte est établie à l'intention du responsable de la conduite, des spécialistes ou d'un éventuel état-major.

En matière de suivi, le but, le contenu, la structure, le degré de précision et la forme d'un **produit** destiné aux directions d'intervention, aux centrales d'intervention, aux postes de base, aux moyens d'intervention et/ou aux organes de conduite sont **en principe** déterminés par:

- la situation et/ou l'événement;
- les besoins des utilisateurs;
- les exigences standard du spécialiste responsable du suivi coordonné de la situation à l'échelon cantonal;
- les directives axées sur les processus fixées par les responsables de la conduite (chef de l'intervention, commandant, chef de l'organe de conduite);
- les conditions de travail et standards spécifiques à chaque organisation d'intervention.

Pour que les activités accomplies dans un centre du suivi de la situation portent leurs fruits



1.7.5 Tableau de la situation

Le tableau de la situation est la **mise en relation de faits avérés**, de **constatations** et de **circonstances**.

Le tableau de la situation contient toutes les déclarations vérifiées concernant les **dangers** et **conséquences**, les **actions** et **interventions** ainsi que les **facteurs environnementaux** essentiels dans le cadre d'une situation.

Pour établir le tableau de la situation, on se base non plus sur des renseignements isolés mais sur des **éléments de la situation condensés, structurés** et **visualisés**.

Le tableau de la situation peut, **en fonction de l'événement**, être limité thématiquement et porter uniquement sur

- la situation générale;
- la **situation prioritaire pour la protection de la population (BREL)**;
- la situation dans une zone de crise;
- la situation dans la zone sinistrée (dangers, dégâts, conséquences);
- le déroulement général des opérations visant la maîtrise de la situation.

Le tableau de la situation est présenté le plus souvent sous la forme d'une représentation graphique dans le cadre d'un exposé. Cependant, il peut aussi être intégré au compte rendu de la situation.

Dans la présentation du tableau de la situation, le **résumé** et les **caractéristiques** des constatations figurent au premier plan, tout ce qui est **nouveau, sensationnel** et **anormal**, ou encore les **changements principaux** depuis le dernier rapport revêtant un intérêt particulier.

Le tableau de la situation peut porter soit sur la situation générale (= tableau général) soit sur la **situation propre à chacun des dicastères ou domaines techniques**.

On parle alors de situation du dicastère ou de situation du domaine technique.

La situation du dicastère ou du domaine technique peut, **selon les besoins**, être **fractionnée** en plusieurs parties:

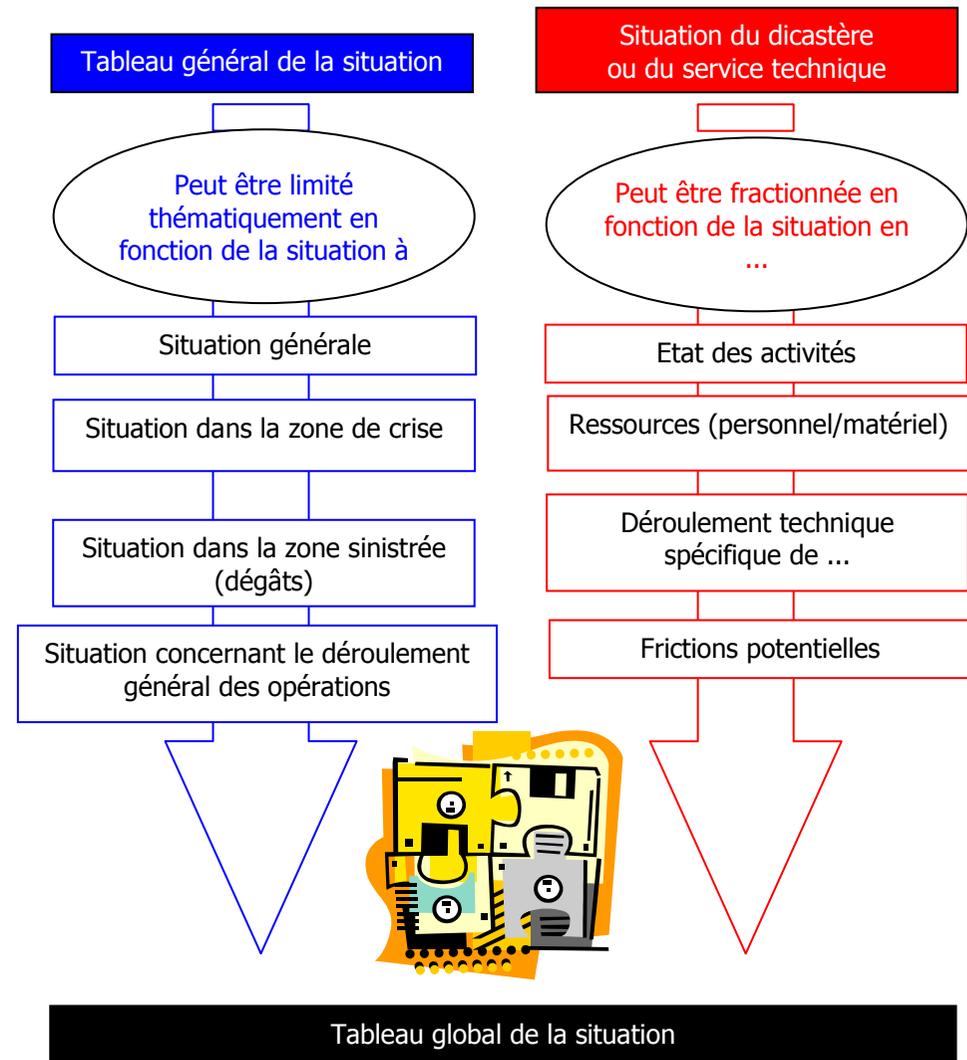
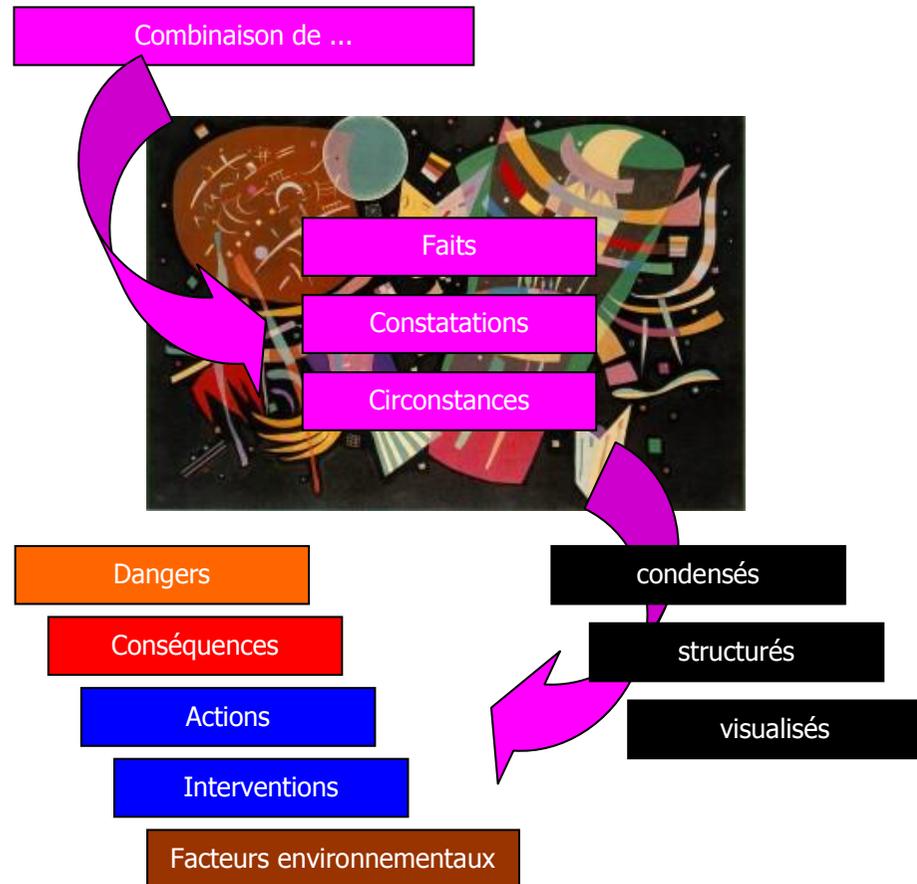
- état des activités;
- ressources (personnel, matériel, engins, véhicules);
- déroulement des opérations dans un domaine spécifique;
- frictions potentielles, etc.

Le **regroupement de tous ces tableaux spécifiques**, par exemple de la situation d'une zone de crise (aperçu général) et des situations des différentes organisations partenaires, **fournit le tableau global de la situation**.

Le **chef du suivi de la situation** est **en principe la personne la mieux placée pour présenter ce tableau global**. Toutefois, en fonction de la situation et de la spécificité des thèmes à traiter, **il peut s'avérer judicieux de répartir les éléments d'une présentation du tableau de la situation** entre les différents responsables de la conduite et des spécialistes. On parle en l'occurrence de **procédure de splitting**. Le chef du suivi effectuera alors une répartition en fonction des thèmes, établira une suite logique et assurera les transitions.

Le tableau de la situation

Tableau de la situation = représentation et illustration de la situation



1.7.6 Appréciation de la situation

L'**appréciation de la situation** contient des **déclarations** par rapport aux **interprétations**, aux **hypothèses**, aux **développements potentiels**, aux **conclusions** et aux **conséquences**.

Il s'agit de l'analyse prévisionnelle de l'événement du point de vue **statique** et **dynamique**, **spatial et temporel**, en fonction de la **marge de manœuvre** qu'elle offre ainsi que du **danger** qu'elle représente pour la **population** et **l'environnement**.

L'appréciation se fonde sur le tableau de la situation. Mais ce tableau est souvent contradictoire, lacunaire, partiellement dépassé et sujet à caution.

L'appréciation de la situation est le plus souvent présentée sous forme de grille / tableau à double entrée dans le cadre de l'exposé de la situation. Elle peut aussi être intégrée au compte rendu de la situation.

L'appréciation comprend en principe l'**analyse prévisionnelle** de **cinq facteurs**, à savoir

- mission / objectif / tâche / situation ou événement;
- délais;
- environnement;
- moyens et possibilités;
- évolution de la situation.

Selon la situation ou l'événement, s'y ajoutent éventuellement d'autres facteurs tels que:

- situation juridique;
- proportionnalité;
- moyens et possibilités du camp opposé.

Les (cinq) facteurs de l'appréciation de la situation peuvent également être analysés à l'aide d'une représentation sous forme de matrice selon le principe simplifié suivant: **énoncé – déduction – conséquence** (EDC).

Dans la présentation de l'appréciation de la situation, les **renseignements-clés**, les **développements potentiels** et les **conséquences** reconnus figurent au premier plan; à ce propos, l'**évaluation** des développements potentiels particuliers en fonction de leur **probabilité d'occurrence** et des **dangers** qu'ils représentent revêt un intérêt particulier.

Le développement potentiel le plus probable est celui qui, sur la base des **indices à disposition**, a le plus de chance de devenir réalité.

Le développement potentiel le plus dangereux est celui qui remet **en question** le plus rapidement et le plus durablement l'**accomplissement de la mission**.

L'appréciation de la situation est du ressort de tous ceux qui sont intégrés au processus de conduite des opérations visant à la maîtrise d'une situation ou d'un événement.

Pour avoir de la substance et être de bonne qualité, les appréciations de la situation requièrent, outre des compétences techniques, d'excellentes **capacités de recherche, d'analyse et de synthèse**.

Le **responsable de la conduite** et le **chef du suivi de la situation** sont **les personnes les mieux placées pour** effectuer et présenter une **appréciation générale de la situation**.

Dans tous les cas, il convient d'associer pleinement à l'appréciation de la situation des **spécialistes choisis** en fonction de l'événement ou de l'engagement. Il s'agira par exemple de spécialistes de l'intervention, de psychologues de la police, de conseillers techniques en chimie, d'experts de la protection contre les radiations, de météorologues, d'hydrologues, d'experts en avalanches, de sismologues, de géologues, de spécialistes de la statique des constructions, etc.

La **présentation de l'appréciation de la situation** peut **aussi être fractionnée ("splitting")** en fonction du sujet et de la situation. Ce faisant, il est indispensable d'y intégrer des spécialistes expérimentés.

1.7.7 **Contrôle de la situation**

Durant la phase de conduite de l'intervention, **les développements potentiels envisagés préalablement** dans la phase de planification de l'intervention sont en permanence comparés au **développement effectif de la situation**.

On appelle ce processus **contrôle de la situation**.

Le **contrôle de la situation** doit permettre:

- de faire prendre conscience des modifications de la situation;
- de constater les lacunes et/ou les contradictions contenues dans le tableau de la situation;
- de mettre au jour de nouvelles opportunités ou de nouveaux risques;
- d'attirer l'attention des responsables de la conduite sur les conséquences éventuelles résultant de la modification de la situation;
- d'apporter en temps voulu des corrections dans la conduite ou dans la planification prévisionnelle;
- de corriger le concept de traitement de la situation;
- d'apporter les modifications nécessaires au suivi coordonné.

1.7.8 **Exposé de la situation**

Les résultats du condensé du tableau et de l'analyse de la situation sont communiqués en priorité par oral au cours d'un **exposé** à l'intention des responsables du suivi et, le cas échéant, d'un état-major opérationnel.

L'**exposé de la situation** est en principe **subdivisé** en deux parties:

- le tableau de la situation
et
- l'appréciation de la situation

La manière de préparer la présentation et les **supports utilisés** jouent un rôle décisif lorsqu'il s'agit de présenter un tableau ou une appréciation de la situation (voir structure 5.3.3 p.176).

L'exposé de la situation

Exposé de la situation = Tableau et appréciation de la situation

Principes rhétoriques à respecter ...

Simplicité

Structure

Concision

Stimulation

Les illustrations confèrent aux exposés de la situation ...

Force d'expression

Transparence

Clarté

Force de conviction

Exposé de la situation sur



En préparant la présentation, il convient de tenir compte de

- la situation du moment et des priorités définies;
- l'activité de conduite actuelle en regard du processus de conduite (en particulier différenciation entre les phases de planification et de conduite de l'intervention);
- l'objectif fixé, la thématique et le point fort de l'étape suivante de conduite ou de travail d'état-major;
- le temps, le lieu, le contexte et les destinataires;
- des moyens à disposition pour visualiser la présentation.



Les outils employés pour la présentation requièrent

- une unité dans l'utilisation de la terminologie, des abréviations et/ou des signes conventionnels;
- une clarté résultant de la simplicité et d'une bonne structuration;
- créativité et spontanéité;
- une marge d'improvisation;
- la garantie d'un professionnalisme;
- de la force évocatrice;
- pas de sensationnalisme dans l'emploi des mots et des images;
- une utilisation des techniques de présentation appropriées, notamment en matière de présentation électronique de la situation.





2

Le suivi de la situation dans le cadre des postes de conduite et des postes de base

2.1

Suivi de la situation en cas de conduite sur place

Le **suivi coordonné de la situation avec les moyens de première intervention** engagés se met déjà en place lors d'un **événement non exceptionnel**. Dans ce cas, la coordination se fait en grande partie de manière intuitive et non selon une procédure rigoureusement établie.

En cas d'**événement majeur** et de **catastrophe**, il convient de mettre à profit les synergies entre les **organisations partenaires intégrées à la maîtrise de l'événement**, et si possible de gérer l'**engagement** de manière **coordonnée**. Les **objectifs visés** sont **de délimiter les compétences** ainsi que **d'éviter les redondances inutiles** – soit une **solution coordonnée**.

2.1.1 Suivi de la situation au sein des directions de l'intervention

Parmi les **directions d'intervention**, on peut faire la distinction entre le **poste de commandement de la place sinistrée** (poste de conduite sur place lors d'événements non exceptionnels, sur chacune des places sinistrées) et le **PCE** (poste de conduite sur place lors d'événements majeurs ou lors de catastrophes localisées).

En cas d'**événement non exceptionnel**, le suivi de la situation se fonde en priorité sur les **automatismes de conduite standardisés** des moyens de première intervention.

Ceux-ci se basent sur:

- l'interaction entre le chef de l'intervention ou son suppléant et les cadres des moyens d'intervention sur place;
- l'échange d'informations (synchronisation) avec les partenaires sur le front (chef d'intervention police, sapeurs-pompiers et/ou service sanitaire);
- les impulsions données par les conseillers techniques;
- la liaison avec le PCO ou les postes de base;
- la liaison avec les domaines techniques et les services administratifs, en fonction des besoins.

Selon le type, la complexité et l'ampleur de l'événement, on disposera sur place, **en tant que minimum standard, des produits suivants**:

- journaux de l'intervention;
- représentations de la situation.

Ce faisant, on applique le **principe qui veut qu'on utilise si possible le même instrument pour tous les partenaires** (journal d'intervention commun ou représentation commune de la situation).

L'organisation de conduite et, par là même, les **moyens spécifiques à la maîtrise de la situation** (notamment cellule du suivi, titulaires de fonctions et charges) sont au besoin **étendus et augmentés en fonction de la situation**.

Activités des moyens de première intervention dans un PCE (dans une direction d'intervention) en rapport avec le processus de traitement de la situation

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Service sanitaire d'urgence et santé publique
<p>Activités des moyens de première intervention sur place qui entraînent des mesures dans le cycle de traitement de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite = Traitement policier professionnel, moyens de la police, documentation ainsi que trm, rav, trsp • Barrage = Zones de dangers et d'interdiction, contrôles d'accès, identification des personnes, évacuation, déviation • Organisation / Dispositifs sur place = Poste de renseignements, point de rencontre des médias, poste collecteur des cadavres, poste collecteur des effets, poste de rassemblement des proches, poste de rassemblement des prisonniers • Sauvetage / Dégagement = Dégagement des cadavres, identification des cadavres, intervention de la médecine légale • Constat = Aspects légaux, recherche des causes, preuve matérielle, documentation, renfort de spécialistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite = Traitement professionnel spécifique aux sapeurs-pompiers, moyens des sapeurs-pompiers, processus de mesure et de preuve, documentation, ainsi que trm, rav, trsp • Barrage = Zones de danger, contrôles des accès, évacuation • Organisation / Dispositifs sur place = Place de rassemblement des forces d'intervention, dépôt central du matériel, station de remplissage de la protection respiratoire, nid de blessés, poste collecteur, point de rencontre des médias • Spectre d'intervention = Lutte contre le feu, intervention de la protection chimique, intervention de la protection contre les radiations, prestation d'aide technique • Sauvetage = Personnes, animaux, valeurs, renfort de spécialistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite = Traitement professionnel par les services sanitaires, moyens des services sanitaires, documentation, ainsi que trm, rav, trsp • Organisation / Dispositifs sur place = Poste sanitaire de secours, zone des moyens de transport des services sanitaires • Prestation d'aide médicale et psychologique = Triage, transport et identification des blessés, defusing et débriefing, renfort de la police et des spécialistes
<p>Membres des moyens de première intervention sur place qui sont intégrés au processus de traitement de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef général de l'intervention, en fonction de l'événement • Chef d'intervention police "front" / Suppléant • Chef barrage • Chef sauvetage / Chef poste collecteur • Chef mise en sécurité des preuves • Aide de commandement pour le suivi de la situation • Personnel d'exploitation du PC de la police 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef général de l'intervention, en fonction de l'événement • Chef d'intervention sapeurs-pompiers "front" / Suppléant • Le cas échéant, aide de commandement pour l'EM cond "front" • Conseiller technique selon les besoins (en particulier pour les questions de chimie et de radioactivité) • Personnel d'exploitation du PC des sapeurs-pompiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de l'intervention sanitaire "front" / Suppléant • Chef du poste sanitaire de secours • Médecin chef (médecin d'urgence) • Chef du triage • Conseiller technique selon les besoins (en particulier pour les événements impliquant un risque biologique) • Chef de la zone de transport • Chef de la zone d'hospitalisation • Personnel d'exploitation du PSS des services de sauvetage

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Service sanitaire d'urgence et santé publique
<p>Domaines et produits du suivi de la situation des moyens de première intervention sur place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines du suivi de la situation = conduite des moyens policiers, organisation de la zone sinistrée, intervention, service d'ordre, constat • Produits du domaine de la police = <ul style="list-style-type: none"> ☐ Listes de contrôle PCE / grille de compte rendu ☐ Organigramme de la conduite ☐ Journal d'intervention / journal d'activités lié au cas ☐ Carte des renseignements / dispo / dispo de circulation ☐ Vue d'ensemble des moyens des forces de police ☐ Disponibilité et répartition du personnel / listes des emplacements ☐ Liaisons / accessibilité ☐ Réglementation relative à la sécurité et à l'ordre ☐ Réglementation relative à la permanence destinée aux proches ☐ Réglementation relative au point de rencontre destiné aux médias ☐ Liste des victimes / liste des effets ☐ Rapport de police/ plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines du suivi de la situation = conduite des moyens des sapeurs-pompiers, organisation de la zone sinistrée, lutte contre le feu et lutte contre les sinistres en général, aide technique • Produits du domaine des sapeurs-pompiers = <ul style="list-style-type: none"> ☐ Listes de contrôle PCE / grille de compte rendu ☐ Organigramme de la conduite ☐ Journal d'intervention ☐ Carte de la situation / dispo ☐ Vue d'ensemble des moyens des sapeurs-pompiers ☐ Liaisons ☐ Liste des mesures / liste des points en suspens ☐ Vue d'ensemble des substances dangereuses / résultats des mesures ☐ Données météorologiques ☐ Réglementation du degré de protection / mesures de protection ☐ Réglementation relative au point de rencontre destiné médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines du suivi de la situation = conduite des moyens du service sanitaire, organisation de la zone sinistrée, prestations d'aide du service sanitaire • Produits du domaine sanitaire = <ul style="list-style-type: none"> ☐ Listes de contrôle PSS ☐ Journal d'intervention ☐ Vue d'ensemble des moyens du service sanitaire ☐ Liaisons ☐ Documentation concernant le système d'acheminement des patients ☐ Vue d'ensemble des disponibilités en matière de transport ☐ Vue d'ensemble des hospitalisations ☐ Réglementation relative aux mesures d'hygiène

Lors d'**événements majeurs** ou de **catastrophes**, le suivi de la situation revêt une **grande importance**. C'est **le cas** en particulier des mécanismes du **cycle de traitement de la situation** dans un **PCE** (dans une direction de l'intervention).

Concrètement, ces mécanismes, combinés avec le processus de conduite, comprennent les éléments suivants:

- **acquisition** (en mettant l'accent sur la reconnaissance)
Interrogatoires, observation, coup d'œil sur le terrain (dans la zone d'intervention), exploration vidéo, exploration par hélicoptère et drones, détection infrarouge dans les airs, consultation de documents d'intervention et de bases de données, consultation de conseillers techniques, entretiens avec les instances administratives et les spécialistes;
- **triage**
Examen et attribution des messages sur place en tenant compte des priorités liées à la situation ou à la conduite / Estimation de la fiabilité de la source et de la vraisemblance du contenu;
- **évaluation**
Evaluation des messages et réponses, des mesures effectuées, du traitement et de la représentation de la situation par les aides de commandement (collaborateurs d'état-major) ou les spécialistes des services techniques;
- **décision**
Prise par le chef de l'intervention sur la base des prestations de service et des produits du suivi de la situation;
- **exécution** (conduite de l'intervention)
Procès-verbal des décisions et des missions données, tenue de la représentation de la situation.

Ce faisant, les **produits suivants** sont tenus sur place, dans un PCE, **en tant que standards minimaux**:

- Journal de l'intervention
- Représentation de la situation
(au moyen de la carte de la situation, de la carte des renseignements ou de la carte de conduite)
- Vue d'ensemble des faits importants (bandes flash)
- Vue d'ensemble des moyens
- Vue d'ensemble des réserves disponibles pour l'intervention
- Liste de mesures
- Liste de points en suspens
- Aperçu des liaisons
(en fonction de la situation: radio, fil, télécopie, informatique, télématique)

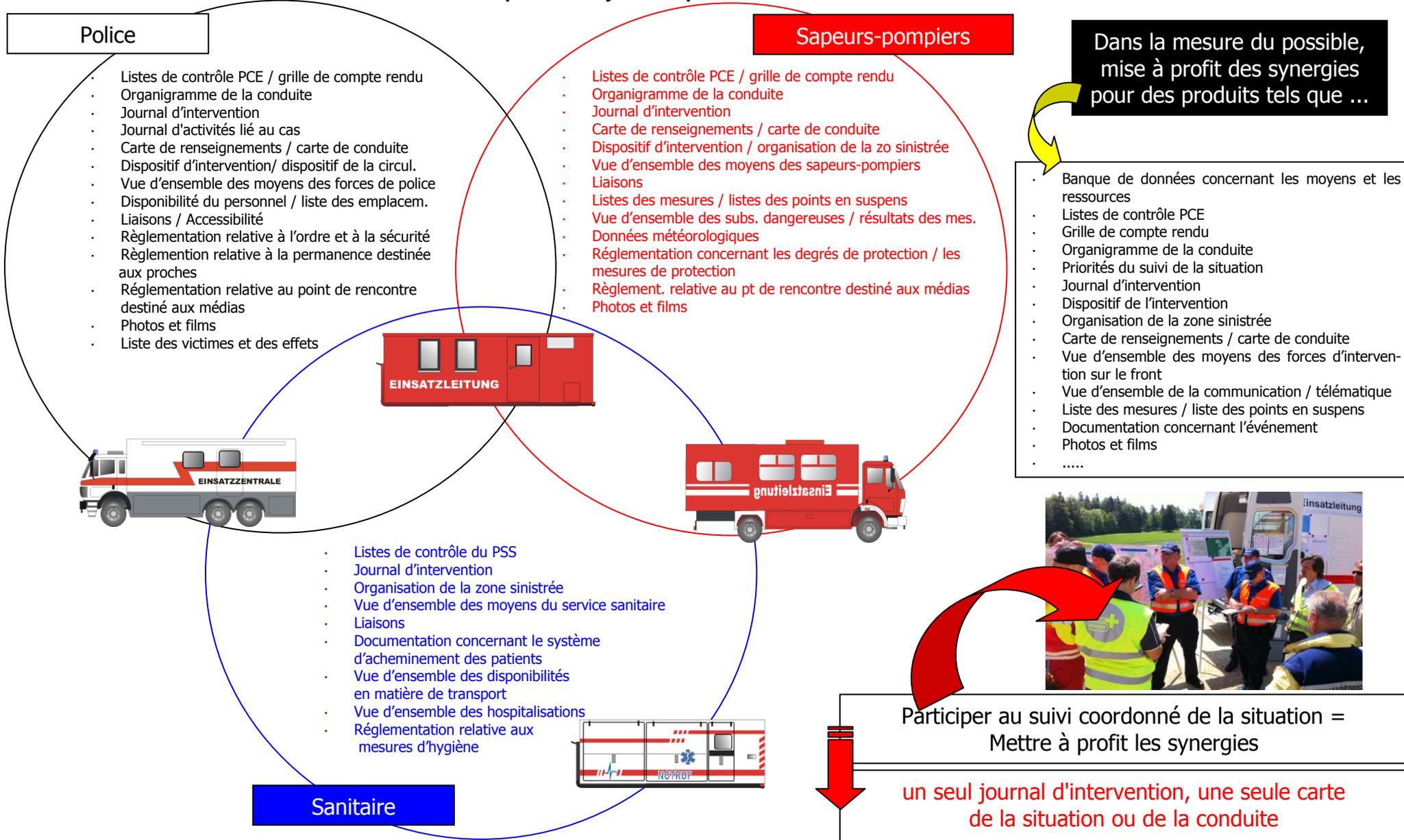
Pour le suivi de la situation au PCE, les **fonctions au sens de standards minimaux** sont les suivantes:

- Responsable de la tenue du journal
- Responsable de la tenue des cartes
- Responsable des listes

couplées en union personnelle à celles de:

- Préposé aux transmissions
- Préposé aux médias

Produits relatifs au suivi de la situation établis par les moyens de première intervention au sein d'un PCE / d'une direction d'intervention



2.1.2 Action coordonnée sur place (événement majeur / catastrophe localisée)

Le **suivi de la situation** sur les lieux de l'événement doit en principe répondre à tous les besoins liés à la situation, **et ce quelle que soit la structure** (composition des partenaires, nombre de fonctions existantes) **de la direction de l'intervention ou de l'état-major de conduite sur le front.**

Sur place, le suivi de la situation est dirigé par un **chef du suivi coordonné**. Il peut s'agir du **chef de l'intervention**, de son suppléant, d'un **aide de commandement chargé du suivi ou du chef du suivi de la situation** (par exemple de la police ou de la conduite civile). Il n'y a d'**action optimale dans une direction d'intervention** que lorsque les **responsabilités**, les **délimitations des compétences** ainsi que les **priorités pour le suivi de la situation** sont clairement définies par le chef du suivi.

Le **suivi coordonné de la situation sur place** traite:

- toutes les missions et toutes les réponses des secteurs du front;
- toutes les informations brutes et/ou renseignements importants sur la situation ainsi que les questions en rapport avec les domaines d'attribution des organisations partenaires;
- les besoins de la conduite sur le front (direction de l'intervention) adressés aux organes exécutifs et/ou de conduite et inversement;
- tous les besoins en information de la conduite civile et des médias en rapport avec le front.

Le **traitement** est garanti par:

- la présence permanente des représentants des différents domaines d'attribution (chefs de dicastère ou chefs du domaine technique) et de chacun des domaines spécifiques de l'aide au commandement "front" ou de leur suppléant;
- la diffusion immédiate des renseignements-clés;
- des éclaircissement bilatéraux entre les représentants de chacun des domaines;
- des rapports périodiques.

La transmission **des renseignements à tous les partenaires** est assurée par la présentation lors des rapports:

- du tableau de la situation et/ou de l'appréciation de la situation;
- des mesures ordonnées en fonction des priorités (importance ou urgence);
- des mesures prises;
- des requêtes.

Participer au rapport de coordination, c'est mettre à profit les synergies
en:

- **coordonnant et délimitant les compétences**
lors de la reconnaissance, de la présentation du tableau de la situation et de l'appréciation de la situation;
- **renonçant aux redondances (doublons) et en mettant en place des solutions coordonnées**
notamment par la tenue **d'un seul** journal de l'intervention, **d'une seule** carte de renseignements et/ou carte de conduite, **d'une seule** vue d'ensemble des moyens (certes différenciée selon les organisations partenaires, mais gérée par **un seul organe**), etc.

Mise en réseau dans le suivi de la situation des postes de conduite et des postes de base



- constitue la plaque tournante de la maîtrise de l'événement sur place
- est la plate-forme du suivi coordonné de la situation entre les moyens de première intervention ainsi que les forces d'intervention complémentaires sur place
- assure la coordination de la reconnaissance sur place
- dispose de bases de données mobiles
- est le pendant du PCO



Dispositifs sur place

Direction de l'intervention / PCE / sur place

- constitue la plaque tournante dans la phase initiale de presque tous les événements
- est la plate-forme d'alarme (de mise sur pied), d'information et du suivi de la situation
- dirige, en situation particulière et extraordinaire, un centre du suivi de la situation séparé du „courant normal“
- peut servir de poste de conduite à un OCCt (ou à des parties de l'OCCt)
- est le pendant du PCE



Centrale d'intervention / PCO / base

- est la base arrière de chacune des organisations (moyens d'intervention)
- constitue la plate-forme de la relève en personnel et en matériel, du rétablissement et des réparations ainsi que de la coordination logistique
- sert de poste de disponibilité
- peut être un poste de conduite avec bureau du suivi de la situation
- dispose des documentations et des banques de données spécifiques à l'organisation



Organisation / Dépôt / Base

2.2 Suivi de la situation aux postes arrière des moyens d'intervention

2.2.1 Suivi de la situation dans les centrales d'intervention, en particulier au poste de commandement de la police cantonale

Lors d'événements non exceptionnels, les prestations d'aide que s'apportent les **services d'urgence** (moyens de première intervention), à savoir la police, les sapeurs-pompiers et les services sanitaires d'urgence, sont en principe fournies selon une procédure **standardisée**, au terme de la **réglementation cantonale**. Le principe s'applique également au suivi de la situation.

Pour ce qui a trait au processus de traitement de la situation, les **articulations de base** sont en premier lieu les **centrales d'intervention des corps cantonaux et municipaux de police**. S'y ajoutent les **centres d'appel d'urgence des sapeurs-pompiers** et des **services sanitaires d'urgence**. A cet égard, on observe actuellement une tendance à l'intégration de ces centres dans les centrales d'intervention des corps de police cantonaux.

Pour l'heure, la population peut toujours faire appel de manière différenciée aux divers services d'urgence: police = 117 / sapeurs-pompiers = 118 / services sanitaires = 144 ou autres numéros d'urgence spéciaux. S'y ajoute le standard européen, le 112.

Au quotidien, **le suivi de la situation** est donc en **relation directe avec les appels d'urgence**. Les centrales d'intervention se chargent d'enregistrer ces derniers électroniquement et/ou sous forme audio. Là, le produit essentiel consiste en la tenue rigoureuse et chronologique d'un **journal de la centrale d'intervention**. Y figurent les événements, les convocations, les mesures prises et appliquées, les compétences et, le cas échéant, les problèmes.

En cas d'événement spécial, d'événement majeur, ou encore en cas de catastrophe, il est concevable de **fractionner la tenue du journal**, et de tenir, d'une part, un journal destiné au «courant normal» et, d'autre part, un journal portant sur la situation particulière ou extraordinaire.

Les centrales d'intervention modernes disposent de moyens techniques qui leur permettent, grâce aux supports électroniques, de traiter les données sous forme de texte, d'images ou de sons.

La **centrale d'intervention de la police cantonale** (= PCO police) est:

- une **centrale d'appel d'urgence** où est assurée la tenue d'un journal et l'enregistrement systématique des appels d'urgence;
- un **centre télématique** destiné à la **conduite des moyens** de la police cantonale (téléphone, fax, radio, e-mail / liaisons permanentes ou via les réseaux mobiles à faisceaux hertziens / transmission ouverte ou cryptée) ainsi qu'à la **conduite dans le cadre du suivi coordonné**;
- la **plate-forme d'alarme** (= de mise sur pied), **de suivi de la situation** et **d'information** des premières heures;
- un **poste de mise sur pied** permettant l'alarme du personnel (responsables ou spécialistes de la police et, le cas échéant, également sapeurs-pompiers et membres du service sanitaire);

- un **poste collecteur de messages** des **organisations d'alarme extérieures à la police** (par exemple des postes d'alarme atomique);
- une **centrale de surveillance** dotée d'un système de **retransmission en direct des images** des zones et locaux stratégiquement sensibles (par exemple carrefours routiers, tunnels, gares, aéroports, places publiques et parkings);
- un **centre de documentation** (éventuellement assisté par informatique) en matière de cartes géographiques, de plans de villes ou de localités, de plans du cadastre, etc.;
- un **poste de réception et de transit des messages** du **Ministère public de la Confédération**, de la **police fédérale (fedpol)**, du **Service de renseignement de la Confédération** (SRC = fusion du SAP et du SRS), de la **Chancellerie fédérale** ainsi que de la **Centrale nationale d'alarme** (avis d'intempéries de MétéoSuisse, annonce de séisme du Service sismologique suisse, annonce de chute de satellite par l'Agence spatiale européenne);
- une **permanence pour les communes** destinée à la **diffusion de consignes de comportement** en priorité via la radio et, en second lieu, via la télévision (système ICARO = information – catastrophes – alarme – radio - organisation) ainsi qu'en cas de déclenchement par inadvertance des sirènes;
- un **fournisseur de prestations** en matière de suivi de la situation à l'intention du **PCE**, avec lequel elle effectue l'échange d'informations nécessaire à la **synchronisation du suivi de la situation**;
- le PCO, comprenant le **centre général du suivi de la situation** pour **toutes les interventions de la police**; ceci dit, en situation particulière et extraordinaire, le cycle de traitement de la situation se déroule par le biais d'un **centre du suivi distinct**;
- l'**interface** vers des centres du suivi situés à d'autres endroits, par exemple un **centre du suivi chargé de l'identification des cadavres** (identification des victimes) sis à l'intérieur d'un institut de médecine légale;
- l'**interface** vers un **éventuel centre destiné aux médias** lorsque ce dernier n'est pas intégré physiquement au PCO;
- la **plate-forme** potentielle d'intégration de **cellules spéciales du suivi de la situation** telles que
 - **la cellule d'identification** (poste d'identification)
Sert au traitement de tous les renseignements et informations permettant l'identification de personnes, notamment celles de la ligne d'appel d'urgence, celles destinées aux proches des personnes disparues et des victimes, celles concernant les effets, celles apportées par la médecine légale, les indications ante-mortem des proches, les indications pour les médias, etc.;
 - **la cellule de conduite cantonale** (organe de conduite cantonal)
Sert au traitement de tous les problèmes survenant dans le suivi de la situation, d'une part, dans la phase aiguë des situations particulières et extraordinaires, à l'intention des cellules d'états-majors et des spécialistes des organes cantonaux de conduite, d'autre part, à l'intention des états-majors dans la phase de maîtrise des événements au cours de laquelle on peut énormément profiter de la fonction de plaque tournante d'une centrale d'intervention de la police;

- **la cellule de conduite militaire** (engagements subsidiaires)
Sert au traitement de tous les aspects spécifiquement militaires lors d'une action coordonnée de la police et de l'armée, en particulier pour ce qui a trait aux tâches du service d'ordre; ce faisant, le suivi coordonné de la situation peut ainsi être assuré de manière optimale.

La centrale d'intervention d'une police cantonale dispose en outre:

- d'un **accès aux bases de données** publiques et non-publiques des **institutions** et **autorités** cantonales et régionales (notamment les bases de données concernant les détenteurs de véhicules ou le casier judiciaire);
- de **listes de spécialistes** disponibles (par exemple linguistes, traducteurs, experts de la protection contre les radiations, conseillers en chimie);
- des **plans d'intervention** préparés dans la perspective de situations ou d'événements spéciaux (par exemple pour les grandes manifestations, les évasions de prison, les accidents d'avion, les inondations);
- de **messages standard** préparés en vue de dangers importants ainsi que de liaisons avec les responsables des radios et télévisions régionales et nationales;
- des **compétences pour déclencher** des alarmes spéciales.

La centrale d'intervention de la police est **l'élément central** pour le **suivi de la situation**. **Aujourd'hui**, les centrales d'intervention modernes sont de véritables **installations de conduite multifonctionnelles**. À noter également qu'en situation particulière ou extraordinaire, les aides de commandement de la police spécialement formés pour assurer le suivi de la situation; peuvent naturellement aussi être engagés dans un PCE.

2.2.2 Suivi de la situation aux emplacements de base de chacune des organisations partenaires

Aux **emplacements de base** des moyens d'intervention (postes de conduite de l'intervention, centres de renfort, dépôts, magasins et bases, également souvent appelés éléments arrières), il s'agit, dans le suivi de la situation, de faire la distinction entre la **phase de préparation** ou de **planification de l'intervention** et la **phase opérative**, ou **phase de conduite de l'intervention**.

Lors d'événement, ces bases servent avant tout d'interface, de plate-forme pour la relève en personnel et en matériel, pour le rétablissement et les réparations ainsi que pour la coordination logistique.

Ce **spectre de tâches** détermine tout naturellement les **activités** et **produits** qui sont réalisés à ces emplacements.

Suivi de la situation aux emplacements de base de chacune des organisations partenaires

Dans la phase de **préparation** ou de **planification** de l'intervention

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence / santé publique
Acquisition, évaluation et diffusion d'éléments de la situation	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Voir chapitre 2.2.1 Suivi de la situation dans les centrales d'intervention, en particulier au poste de commandement de la police cantonale	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Planification et préparation "Sapeurs-pompiers" · Appels d'urgence, si ceux-ci ne sont pas gérés par le poste de commandement de la police · Type d'événement / degré de protection · Départ à l'engagement · Action coordonnée avec les corps de sapeurs-pompiers voisins et les centres de renfort des sapeurs-pompiers · Action coordonnée avec les moyens de première intervention · Réapprovisionnement · Intégration dans le processus de conduite et de traitement de la situation 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Planification et préparation "Santé publique / services sanitaires" · Appels d'urgence, si ceux-ci ne sont pas gérés par le poste de commandement de la police · Type de patients / de blessures · Départ à l'engagement · Action coordonnée avec d'autres organisations de sauvetage pour les transports routiers et aériens · Action coordonnée avec le personnel médical, les psychologues, les psychiatres ainsi qu'avec des hôpitaux et cliniques spécialisées · Action coordonnée avec les moyens de première intervention · Intégration dans le processus de conduite et de traitement de la situation
Base des produits* et produits dans le suivi de la situation		Produits ... <ul style="list-style-type: none"> · Planifications des interventions selon l'ordonnance sur les accidents majeurs et les prescriptions cantonales* · Plans d'évacuation* · Documents d'intervention, documents techniques et modes d'emploi* · Base de données concernant les questions spécifiques aux sapeurs-pompiers* · Base de données sur les substances dangereuses* · Listes des moyens et des ressources* · Journal d'intervention · Planification horaire · Vue d'ensemble des moyens / vue d'ensemble des emplacements · Réglementations du flux de messages et de renseignements avec le chef d'intervention des sapeurs-pompiers (avec PCE) 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> · Planifications des interventions selon le dispositif du service sanitaire cantonal* · Planifications relatives à l'exploitation des hôpitaux en cas de catastrophe* · Dispositif d'évacuation des hôpitaux et homes* · Documents d'intervention, documents techniques et modes d'emploi* · Base de données concernant les questions relatives au service sanitaire* SII · Listes des moyens et des ressources* SII · Journal d'intervention · Vue d'ensemble des moyens / vue d'ensemble des emplacements · Réglementation du flux de messages et de renseignements avec le chef d'intervention du service sanitaire (avec PSS)

Dans la **phase opérative** ou phase de la **conduite de l'intervention**

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence / santé publique
Acquisition, évaluation et diffusion des éléments de la situation	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Voir chapitre 2.2.1 · Suivi de la situation dans les centrales d'intervention, en particulier au poste de commandement de la police cantonale 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Besoins en matière de renseignements au front, en particulier concernant la chimie/ radioactivité, les mesures de protection et le facteur temps · Aide à l'intervention front · Intégration de spécialistes · Coordination logistique dans la zone arrière · Administration et organisation du réapprovisionnement · Bases pour le rétablissement et les réparations · Organisation de l'élimination des matériaux contaminés · Entrée en service · Documentation de l'intervention · Dépêches d'agence / publications des médias 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> · Besoins de renseignements au front, en particulier concernant l'état et la localisation des patients, mais aussi des questions de biologie, bactériologie et virologie · Concept pour le traitement et l'assistance préhospitalière, hospitalière et posthospitalière en cas d'arrivée massive de patients · Aide à l'intervention PSS · Intégration de spécialistes · Hospitalisation · Identification et informations pour les proches, en collaboration avec la police · Assistance psychologique · Bases pour le rétablissement et les répar. Entrée en service · Documentation de l'intervention · Dépêches d'agence / publications des médias
Base des produits* et produits dans le suivi de la situation		Produits ... <ul style="list-style-type: none"> · Journal d'intervention · Procès-verbaux · Planification horaire · Demandes de renseignements · Contribution au compte rendu de la situation (situation de la base) · Bases de données sur les questions spécifiques aux sapeurs-pompiers* · Liste des moyens et des ressources* · Liste des véhicules spéciaux · Liste des moyens d'extinction* · Listes des acquisitions* / liste de distribution* · Contrôles d'utilisation / contrôles des réparations · Procès-verbal de vérification · Vue d'ensemble des besoins d'acquisition · Compte rendu des expériences et connaissances acquises lors d'interventions dans le cadre d'événements similaires* · Relevé des coûts de l'intervention · Compte rendu de l'intervention / statistiques / Revue de presse 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> · Journal d'intervention · Procès-verbaux · Planification horaire · Demandes de renseignements · Contribution au compte rendu de la situation (situation de la base) · Bases de données sur les questions spécifiques au service sanitaire* SII · Liste des moyens et des ressources* SII · Liste des hôpitaux* SII · Vue d'ensemble des hospitalisations · Vue d'ensemble des emplacements des personnes et des patients · Dossiers des patients · Listes des proches · Compte rendu des expériences et connaissances acquises lors d'interventions dans le cadre d'événements similaires* · Relevé des coûts de l'intervention · Compte rendu de l'intervention / statistiques / présentation sur internet · Revue de presse

Dans la phase de **préparation** ou de **planification de l'intervention**

Critères	Services communaux et S Tech	Protection civile	Entreprises
Acquisition, évaluation et diffusion des éléments de la situation	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications et préparation des services techniques / services communaux • Demandes d'intervention, d'appui transitoire et/ou de remise de en état • Types de dommages aux infrastructures / problème type • Départ à l'engagement • Action coordonnée avec d'autres services techniques ou communaux • Action coordonnée avec les moyens de première intervention • Réapprovisionnement • Intégration dans le processus de conduite et de traitement de la situation 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications et préparation de la protection civile • Demandes d'intervention et de remise en état • Demandes de protection, d'assistance et/ou de d'appui • Evaluation de la menace ou du danger • Entrée en service • Action coordonnée avec les organisations de protection civile voisines et des centres de renfort de la protection civile • Action coordonnée avec les moyens de première intervention • Réapprovisionnement • Intégration dans le processus de conduite et de traitement de la situation 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications et préparation de la gestion d'événement dommageables dans l'entreprise • Numéros d'urgence de l'entreprise • Types d'événements susceptibles d'affecter l'entreprise / problèmes types • Entrée en service • Action coordonnée avec d'autres entreprises ou domaines d'exploitation • Action coordonnée avec les moyens de première intervention • Réapprovisionnement • Intégration dans le processus de conduite et de traitement de la situation
Base des produits* et produits dans le suivi de la situation	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications d'intervention selon les scénarios d'accidents majeurs* • Documents d'intervention, documents techniques et modes d'emploi* • Base de données sur les questions techniques relatives aux infrastructures* • Liste des moyens et des ressources* • Liste des mesures transitoires* • Journal d'exploitation / Journal d'intervention • Plan horaire • Vue d'ensemble des moyens / vue d'ensemble des emplacements • Réglementation du flux de messages et de renseignements avec un éventuel chef de l'intervention sur place (avec PCE) 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications d'intervention selon les prescriptions cantonales ou fédérales* • Documents d'intervention, documents techniques et modes d'emploi* • Base de données sur les questions spécifiques à la protection civile* • Listes des moyens et des ressources* • Consignes de comportement réservées destinées à la protection de la population* • Liste des ouvrages de protection et des postes d'assistance* • Liste de traducteurs* • Journal d'intervention • Plan horaire • Vue d'ensemble des moyens / vue d'ensemble des emplacements • Réglementation du flux de messages et de renseignements avec un éventuel chef de l'intervention sur place (avec PCE) 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Planifications des interventions selon l'ordonnance sur les accidents majeurs ainsi que selon les prescriptions cantonales ou fédérales* • Documents d'intervention, documents techniques et modes d'emploi* • Base de données sur les questions spécifiques à l'entreprise*, le cas échéant, base de données concernant les substances dangereuses* • Listes des moyens et des ressources* • Dispositifs d'évacuation de l'entreprise* • Listes des mesures transitoires* • Listes des spécialistes de l'entreprise* • Journal de l'entreprise / journal de la réception / journal de l'intervention • Plan horaire • Vue d'ensemble des moyens / vue d'ensemble des emplacements • Réglementation du flux de messages et de renseignements avec un éventuel chef de l'intervention sur place (avec PCE)

Dans la **phase opérative** ou phase de la **conduite de l'intervention**

Critères	Services communaux et S Tech	Protection civile	Entreprises
Acquisition, évaluation et diffusion des éléments de la situation	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Besoins en matière de renseignements au front, en particulier en ce qui concerne la coordination du réseau • Aide à l'intervention au front • Organisation des mesures transitoires • Organisation d'un poste d'information (ligne d'urgence) pour la population • Fixation de priorités pour les travaux de déblaiement • Fixation des priorités pour la remise en état • Intégration de spécialistes • Coordination logistique dans la zone arrière • Gestion et organisation du réapprovisionnement • Bases pour le rétablissement et les réparations • Organisation de l'élimination des déchets • Entrée en service • Documentation de l'intervention • Dépêches d'agence / publications des médias 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Besoins en matière de renseignements au front, en particulier concernant les mesures de protection et le facteur temps • Aide à l'intervention au front • Intervention sur la place sinistrée • Organisation de l'évacuation, de la protection et de l'assistance de la population • Organisation d'un poste d'information (ligne d'urgence) pour la population • Intégration de spécialistes • Coordination logistique dans la zone arrière • Gestion et organisation du réapprovisionnement • Bases pour le rétablissement et les réparations • Entrée en service • Documentation de l'intervention • Dépêches d'agence/ publications des médias 	Pour des aspects tels que ... <ul style="list-style-type: none"> • Besoins en matière de renseignements au front, en particulier concernant le pilotage des processus et de la production, les mesures de protection et le facteur temps • Aide à l'intervention au front • Organisation de l'évacuation de l'entreprise • Intégration de spécialistes • Coordination logistique dans la zone arrière • Gestion et organisation du réapprovisionnement • Bases pour le rétablissement et les réparations • Organisation de l'élimination de matériaux contaminés • Entrée en service • Documentation de l'intervention • Dépêches d'agence / publications des médias
Base des produits* et produits dans le suivi de la situation	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Journal d'exploitation / journal d'intervention • Procès-verbaux • Plan horaire • Demande de renseignements • Contribution au compte rendu de la situation (situation de la base) • Base de données sur les questions techniques relatives aux infrastructures* • Listes des moyens et des ressources* • Listes des véhicules spéciaux* • Cartes routières* • Documents concernant les ouvrages d'art (tunnels, ponts)* • Plans de réseaux pour l'énergie, l'eau, les eaux usées et les systèmes de communication* • Dispositif d'élimination* des déchets • Listes des acquisitions / liste de distribution* • Contrôles d'utilisation / contrôles des réparations • Procès-verbal de vérification • Vue d'ensemble des besoins d'acquisition • Compte rendu des expériences et connaissances acquises lors d'événements similaires* • Relevé des coûts de l'intervention • Compte rendu de l'intervention / statistiques / Revue de presse 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Journal d'intervention • Procès-verbaux • Plan horaire • Demandes de renseignements • Contribution au compte rendu de la situation de base) • Base de données sur les questions spécifiques à la protection civile* • Listes des moyens et des ressources* • Listes des acquisitions / liste des destinataires • Vue d'ensemble des emplacements des personnes en quête de protection et/ou d'assistance • Contrôles de l'utilisation / contrôles des réparations • Procès-verbal de vérification • Vue d'ensemble des besoins d'acquisition • Compte rendu des expériences et connaissances acquises lors d'interventions dans le cadre d'événements similaires* • Relevé des coûts de l'intervention • Compte rendu de l'intervention/ statistiques / présentation sur internet • Revue de presse 	Produits ... <ul style="list-style-type: none"> • Journal de l'entreprise / journal de la réception / journal de l'intervention • Procès-verbaux • Plan horaire • Demandes de renseignements • Contribution au compte rendu de la situation (situation de la base)* • Aperçu des dangers, données concernant les substances dangereuses* • Base de données sur les questions techniques relatives à l'entreprise* • Listes des moyens et des ressources* • Listes des acquisitions* / liste de distribution* • Contrôles d'utilisation / contrôles des réparations • Procès-verbal de vérification • Vue d'ensemble des besoins d'acquisition • Compte rendu des expériences et connaissances acquises lors d'interventions dans le cadre d'événements similaires* • Relevé des coûts de l'intervention • Compte rendu de l'intervention / présentation sur internet • Revue de presse

2.2.3 Disponibilité des données nécessaires à la maîtrise de la situation ou de l'événement

En situation particulière et extraordinaire, les chefs d'intervention et/ou les organes de conduite doivent pouvoir **accéder à des données de tout genre**, si possible **sans perte de temps**, afin d'assurer de manière optimale la maîtrise de la situation.

Le **facteur décisif** consiste à pouvoir disposer à **tout instant de données effectives mises à jour, ce que l'on appelle les données en temps réel.**

A titre d'exemple, en cas d'**afflux massif de patients**, les données concernant les **tables d'opération et les lits d'un hôpital** ne servent à rien s'il n'est pas possible d'y accéder **immédiatement via un système informatique** depuis un poste sanitaire de secours, afin de connaître la **disponibilité du moment** et de pouvoir prendre les mesures pour la répartition des patients.

En cas d'événement, les informations nécessitées peuvent concerner:

- les personnes chargées de tâches de conduite,
- les organes de conduite,
- les moyens d'intervention,
- les instances administratives,
- les spécialistes,
- les bases de planification,
- les concepts et décisions sous réserve,
- les ressources,
- etc.

L'idée de créer une **plate-forme à l'échelle du pays en tant que support de base de données** a déjà suscité de nombreuses discussions dans un passé récent.

Le fondement d'une telle plate-forme et la mise en place d'une base de données complète, à laquelle, idéalement, toutes les organisations partenaires de la protection de la population pourraient participer, se dessinent au travers du projet de système d'**informations et d'intervention du service sanitaire coordonné (SII-SSC)**.

Actuellement, le contenu du projet se limite aux données concernant le service sanitaire coordonné (SSC). Par la suite, le promoteur du projet pourrait devenir administrateur de la plate-forme, au profit d'autres participants et notamment à l'intention des partenaires de la protection de la population.

Le SII-SSC se transformerait alors en un système général d'information et d'intervention.

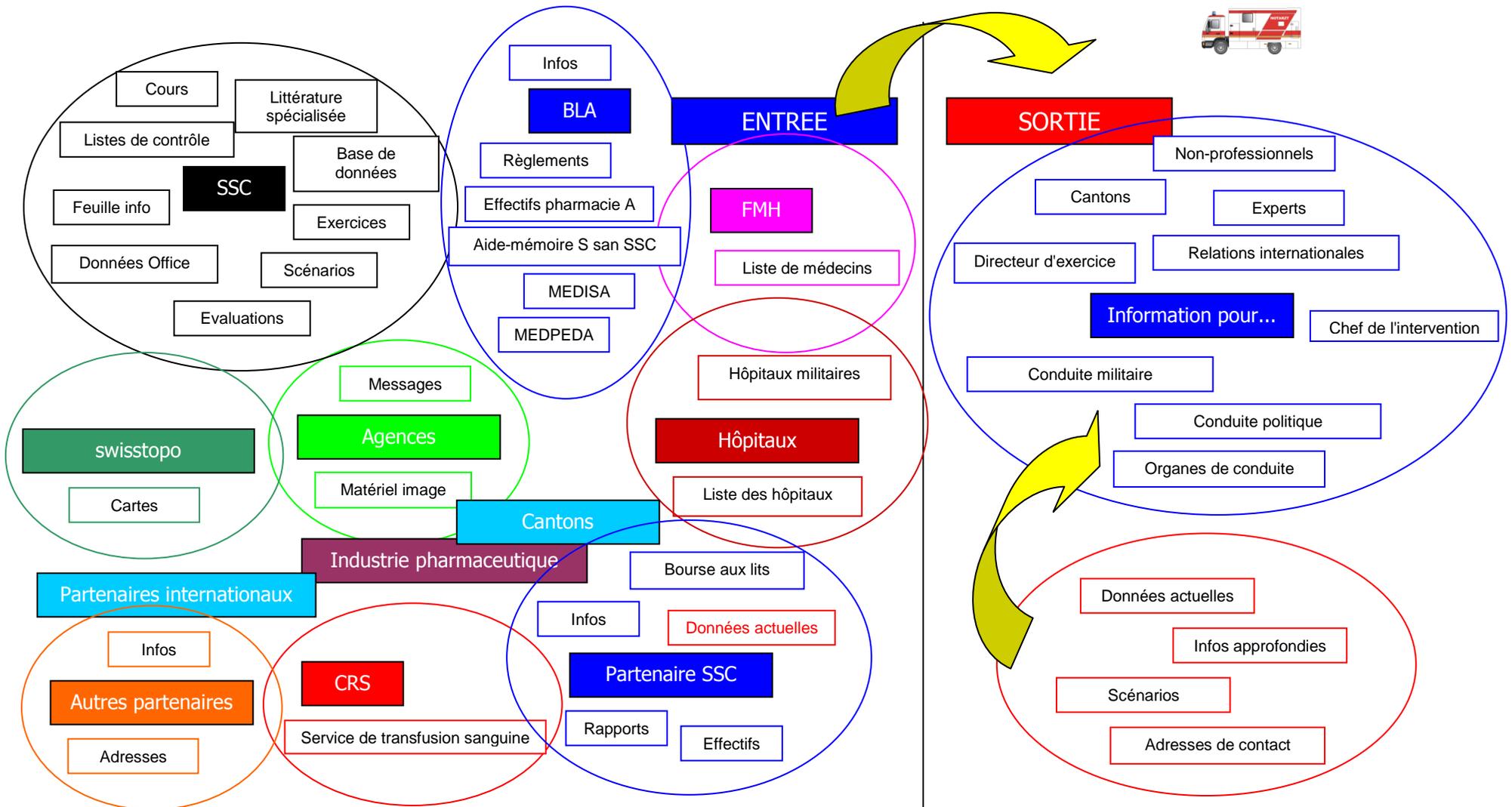
A l'échelon fédéral, le SII-SSC sert d'instrument à l'organisation des **préparatifs du service sanitaire coordonné**:

- en rapport avec le service sanitaire de l'armée, les dispositifs des services sanitaires, y compris les cliniques spécialisées, le personnel médical et son attribution ainsi que pour ce qui a trait à l'instruction et à la promotion de **l'unité de doctrine au sein de la santé publique (26 cantons) dans toutes les situations stratégiques**;

- en visant la **recherche permanente de données et de documents de base actualisés** concernant la santé publique (aperçu global), de manière à pouvoir reconnaître à temps les modifications de structure en cours ou à venir;
- en optimisant sans cesse les préparatifs du SSC ainsi qu'en soutenant avec des moyens modernes la formation et les exercices au sein du SSC avec des **informations précises en temps réel**, et ce, sous la forme d'un **système exhaustif de conduite, de coordination et d'information**;
- en fournissant **en temps utile** une **aide** à la **prise de décisions en cas d'événement**.

Suivi coordonné de la situation: base de données permettant l'utilisation en temps voulu des données nécessaires à la maîtrise de la situation et/ou de l'événement

à l'exemple du projet de système d'informations et d'intervention (SII) du service sanitaire coordonné



2.2.4 Action coordonnée entre différents postes de conduite (événement majeur / situation complexe / catastrophe)

2.2.4.1 Action coordonnée entre la conduite sur place, la conduite arrière et les postes de base

Lors d'une **action coordonnée** entre **les différents postes de conduite**, l'**objectif principal** consiste à obtenir un **niveau d'information comparable en ce qui concerne les renseignements indispensables** à la maîtrise de l'événement.

Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il faille **enregistrer visuellement et/ou textuellement le même tableau de la situation** à chacun des emplacements. En fait, il importe surtout de mettre, **en principe**, la **même quantité de données** à disposition de toutes les cellules du suivi participant au suivi coordonné de la situation.

Lors du **processus d'évaluation**, **seuls les renseignements spécifiques** à chacun des emplacements de conduite sont intégrés au **tableau de la situation** correspondant.

Pour y parvenir, il convient, **dans la perspective d'un événement**, d'éclaircir au préalable les **points suivants** en fonction de la situation:

- Qui ou quel poste se charge de la conduite du suivi coordonné de la situation?
- Qui ou quel poste assure la responsabilité des postes de conduite qui ne disposent pas de cellule du suivi ou en disposent en nombre insuffisant?
- Quels processus organisationnels et techniques garantissent un échange rapide et exhaustif des données entre les différents postes de conduite?
- Le flux de données entre les moyens de première intervention et les organes de conduite est-il réglementé? Ou encore: quelles données sont-elles standardisées et, le cas échéant, introduites dans le flux de données à un moment défini?
- Comment intégrer rapidement et efficacement dans le suivi coordonné existant les nouveaux partenaires entrant en action?
- Qui ou quel poste est responsable de la représentation globale de la situation? Ou: de quelle manière la représentation de la situation est-elle fractionnée entre les différents postes de conduite?

2.2.4.2 Action coordonnée avec un organe cantonal de conduite (avec spécialistes / états-majors complets / cellules d'états-majors ou l'organe de conduite dans son ensemble)

Lors d'actions coordonnées des **moyens de première intervention** et des **éléments des organes cantonaux de conduite**, les compétences en matière de suivi de la situation sont, soit réglées dans les **documents cantonaux** concernant la maîtrise des situations particulières et extraordinaires, soit à régler le plus rapidement possible en cas d'événement.

Aujourd'hui, souvent, les éléments des organes cantonaux de conduite viennent renforcer la police, dans les centrales d'intervention des corps de police cantonaux ou municipaux. La cellule du suivi de la situation de la police et l'organe cantonal de conduite y sont alors regroupés. De plus, des

membres de l'OCCt, notamment des spécialistes, sont intégrés dans les processus de conduite et de traitement de la situation à la centrale.

2.3 Suivi de la situation en cas de conduite arrière des organes de conduite

2.3.1 Suivi de la situation aux emplacements des organes de conduite

Les organes de conduite sont surtout sollicités dans les situations extraordinaires et peuvent éventuellement l'être dans les situations particulières.

Sont à disposition en tant qu'**organes du suivi de la situation** chargés de gérer l'**aide au commandement**, à l'échelon ...

- **canton/ district:**

les organes de la police, de l'administration, de l'aide à la conduite de la protection civile et/ou des personnes des services de renseignements de l'armée;

- **région/commune:**

les organes de l'administration ainsi que de l'aide à la conduite de la protection civile.

Le suivi de la situation réalisé au sein des organes de conduite doit répondre aux **principes** figurant dans les schémas suivants:

- **Imbrication du cycle de conduite et du cycle de traitement de la situation**

voir schéma à la page 40

- **Priorités dans le domaine du suivi de la situation**

voir schéma à la page 55

- **Le cycle de traitement de la situation = Acquisition - Evaluation - Diffusion**

voir schéma à la page 58

Il convient de s'adapter à la situation, aux priorités et à l'urgence, en axant la conduite dans la cellule du suivi sur la **simplification**, la créativité, la clarté et la souplesse.

En cas d'événement, l'**intégration** d'un organe de conduite et de sa cellule du suivi **au processus de conduite déjà opérationnel** est un thème à la fois central et complexe.

Dans la plupart des cas, on constate que les organes de conduite civils ne sont mis sur pied et opérationnels qu'après une certaine escalade de la situation (particulière ou extraordinaire), mais, quoi qu'il arrive, toujours **bien après le début de l'engagement des forces d'intervention**.

En conséquence, les produits et les prestations de services fournis durant la phase chaotique (ou phase d'organisation) sont la plupart du temps inférieurs aux standards et doivent viser la solution minimale qui consiste à obtenir et garder une vue d'ensemble.

Entre le moment où se produit un événement et celui où l'organe de conduite est opérationnel, des processus de conduite et de traitement de la situation sont évidemment en cours.

Ils sont principalement le fait des moyens de première intervention. Par contre, en cas de conflit armé, ce sont la protection civile et l'armée qui interviennent en premier lieu.

Le processus d'intégration au sein d'un organe de conduite déjà opérationnel implique de trouver les solutions pour:

- acquérir et préserver un aperçu de la situation toujours d'actualité;
- obtenir aussi rapidement que possible un niveau d'information comparable et élevé, tant du point de vue qualitatif que quantitatif;
- savoir quel partenaire est déjà intégré dans le suivi coordonné;
- se positionner dans le suivi coordonné déjà en action, le cas échéant, en assumant des responsabilités;
- reconnaître les priorités de son propre échelon dans la conduite;
- étendre et gérer son propre cycle de traitement de la situation dans le centre du suivi;
- reconnaître les prestations de services et produits à fournir en priorité;
- aligner le cycle de traitement de la situation sur le processus de conduite qui se dessine (schéma p.40);
- exploiter des synergies dans le cadre du suivi coordonné de la situation.

Peuvent constituer une aide pour s'intégrer au processus de conduite:

- **le compte rendu de la situation** ou le rapport d'information. Il vise à uniformiser la compréhension de la situation aux postes d'engagement d'un organe de conduite; le chef de l'intervention doit mettre en évidence les aspects suivants:
 - description de l'événement,
 - conséquences,
 - mesures prises,
 - **frictions et points en suspens,**
 - **appuis nécessaires;**
- **la prise de contact et l'entrevue** avec les représentants d'un organe de conduite **sur place:**
 - **dans la zone d'intervention**, la zone sinistrée ou la zone de la catastrophe,
 - chez les parties au conflit (partie adverse, acteurs),
 - en cas d'évolution dynamique de l'événement ou de modification de la situation;
- **l'examen et l'évaluation** des produits élaborés par les moyens de première intervention en matière de suivi de la situation:
 - journal d'intervention,
 - esquisse de la situation, carte des renseignements / de la conduite,
 - prises de vues numériques (photos/vidéos),
 - vue d'ensemble de l'appui nécessaire et des demandes d'aide (moyens et surtout prestations);
- **la représentation du tableau de la situation et/ou l'appréciation de la situation préparées:**
 - par les organes de conduite supérieurs,
 - par les organes du suivi de la situation de la police ou des sapeurs-pompiers,
 - par des experts ou des spécialistes,
 - par des organes militaires.

Intégration d'organes de conduite dans un suivi coordonné de la situation déjà opérationnel

L'intégration entraîne une délimitation des compétences

OCCt / EMCC

OCCm / OCRg

Suivi coordonné de la situation déjà opérationnel entre les moyens de première intervention

A résoudre en cas d'intégration:

- Trouver sa place dans le suivi coordonné déjà opérationnel
- Exploiter les sources
- Examiner et évaluer les produits existants réalisés par les moyens de première intervention en matière de suivi de la situation
- Acquérir un niveau d'information uniforme
- Reconnaître les priorités en matière de suivi de la situation
- Evaluer la situation en collaboration avec des spécialistes de l'événement en question
- Exploiter les synergies en matière de fourniture de prestations de service et d'élaboration de produits

Problèmes en pratique:

- Percevoir l'ensemble de la situation sans laisser de côté certains aspects
- Pouvoir différencier les éléments du tableau de la situation
- Savoir reconnaître les priorités pour le suivi de la situation du point de vue de l'organe de conduite
- Parvenir à aligner le cycle de traitement de la situation sur cette dernière et sur les processus de conduite
- Pouvoir fournir des prestations de service et des produits axés sur la situation et/ou la mission, en fonction de la situation
- Pouvoir agir en temps voulu



2.3.2 Action coordonnée entre les organes de conduite et les autres partenaires

2.3.2.1 Mise en réseau de l'organe cantonal de conduite et d'autres organes de conduite dans le canton (aux échelons district / région / commune)

La **mise en réseau des organes de conduite dans le canton** s'effectue selon les instructions cantonales disponibles (en principe établies par le chef du suivi de la situation de l'organe cantonal de conduite).

En qualité de standards minimaux, ces instructions devraient permettre de définir l'**action coordonnée pour les aspects suivants**:

- Structure et forme des **grilles de vue d'ensemble destinées au travail de l'état-major**, et notamment
 - structure du rapport (compte rendu),
 - vue d'ensemble des mesures immédiates,
 - planification horaire et planification de la procédure,
 - requêtes/ mandats,
 - vue d'ensemble des mesures et des points en suspens / vue d'ensemble des points de friction,
 - vue d'ensemble des demandes d'aide,
 - vue d'ensemble de la situation des domaines et des services techniques;
- Structure et forme des **formulaires et documents**, notamment
 - formulaires de messages,
 - formulaires de demandes de renseignements,
 - formulaires de relevé des dommages,
 - formulaires de demande d'aide,
 - compte rendu d'exploration,
 - compte rendu de la situation;
- **Réglementation du flux de données** entre le canton et ses communes concernant
 - les besoins généraux en renseignements,
 - les besoins particuliers en renseignements,
 - les renseignements-cléscontenant
 - des rendez-vous ou moments fixés,
 - des contenus prédéfinis,
 - des formalités à respecter,
 - la forme de communication souhaitée;
- **Réglementation du traitement des données** dans le suivi de la situation concernant
 - les communications par courriel (mails) / la transmission des données à l'aide de moyens de communication,
 - les systèmes d'archivage pour le suivi de la situation,
 - la présentation électronique de la situation (texte et graphiques),
 - les questions de protection des données.

Pour tous les aspects énumérés ci-dessus, il convient de fixer des consignes applicables aussi bien à l'aide de techniques de travail simples

(notes et esquisses à la main) que plus complexes (traitement électronique des données en réseau et télématique).

Font **en outre** partie des **standards minimaux** de l'action coordonnée à l'échelon cantonal **les connaissances concernant**:

- les bases légales régissant la maîtrise des situations particulières et extraordinaires;
- le système d'alerte, de transmission de l'alarme et de diffusion de consignes sur le comportement à adopter (système ICARO) ainsi que, selon la région, sur les éventuelles particularités liées à la présence de centrales nucléaires ou de barrages;
- les possibilités en matière de communication et de télématique dans le canton;
- l'éventail du soutien fourni par la Centrale nationale d'alarme aux cantons et, indirectement, aux régions et aux communes.

2.3.2.2 Action coordonnée avec les organes fédéraux

L'action coordonnée avec les organes fédéraux est du ressort exclusif des cantons.

Selon l'événement, des **organes fédéraux** peuvent appuyer les cellules de conduite cantonales dans la perspective d'une action coordonnée dans différents domaines. Ce sont principalement:

- **Comité de sécurité de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité**

La **conduite stratégique** en situation de crise est assumée à l'échelon national par le **Conseil fédéral** et, à l'échelon cantonal, par les **gouvernements cantonaux**.

Pour **renforcer sa capacité de conduite dans le domaine de la politique de sécurité**, le Conseil fédéral dispose d'une **Délégation pour la sécurité** (Délséc) qui prépare en temps voulu les consultations et les décisions du Conseil fédéral en la matière.

Outre la **Délégation pour la sécurité**, l'organisation de conduite de la politique de sécurité du Conseil fédéral comprend également le **Comité de sécurité**. Celui-ci se compose du secrétaire d'Etat du DFAE et des directeurs du Service de renseignement de la Confédération (SRC) et de l'Office fédéral de la police (fedpol).

- la **Délséc** est un organe de consultation préliminaire du Conseil fédéral qui se compose des chefs du DFE, du DFJP et du DDPS, ce dernier exerçant la présidence;
- la **Délséc** s'occupe surtout des questions de planification et de maîtrise d'événements prévisibles qui touchent à la sécurité de la Suisse mais aussi de la **reconnaissance précoce**, de la **prévention** et de la **maîtrise des crises**;
- elle évalue en particulier la **situation prioritaire pour la sécurité** (SIREL) et définit les mesures qui doivent être prises par le DFE, le DFJP et le DDPS;

- par ailleurs, elle coordonne les missions devant être confiées au S rens (SRC, SRA);
- le **Comité de sécurité** est un **organe d'état-major central pour le Conseil fédéral**; il est chargé de contribuer à la **détection précoce des problèmes de sécurité centraux** afin de lui donner une grande marge de manœuvre, lui donnant ainsi les moyens d'assumer la conduite stratégique (sert à la préparation des affaires interdépartementales);
- avec le soutien d'un groupe de coordination interdépartemental comprenant un représentant de chacun des principaux offices concernés, le **Comité de sécurité** se charge:
 - du suivi permanent de la situation dans tous les domaines importants pour la sécurité, analyse et appréciation du spectre de la violence ainsi que des possibilités de développement dans le pays et dans l'environnement stratégique de la Suisse;
 - de la détection précoce des nouvelles formes potentielles de menace, risques et dangers ainsi que des avertissements précoces;
 - de l'élaboration et de la tenue du tableau intégral la situation (SWISSREL), basé sur les produits des services intégrés de renseignement et de suivi de l'échelon fédéral, des organes de conduite cantonaux et de tiers (y c. la détection précoce);
 - de l'élaboration d'appréciations de la situation et des développements en matière de politique de sécurité, ainsi que de propositions de mesures.
- **Chancellerie fédérale (ChF)**
 - la Chancellerie fédérale est le **poste d'état-major général du Conseil fédéral**;
 - la **chancellerie d'Etat du canton** travaille en collaboration avec la Chancellerie fédérale;
 - en cas d'**événements liés à une centrale nucléaire**, la Chancellerie fédérale est responsable de la coordination de **l'information vis-à-vis de la population**;
 - elle est chargée de l'information de la population par la Confédération en situation de crise (IPCC)
(couverture radio pour l'IPCC assurée en collaboration avec l'OFPP).
- **Office fédéral de la police (fedpol)**
 - fedpol abrite les **autorités de protection de l'Etat de la Confédération**;
 - il accomplit **principalement des tâches en matière de renseignement et de police criminelle**;
 - la **police judiciaire fédérale (PJF)** exécute toutes les **procédures d'enquête préliminaire et d'enquête de police judiciaire** de la responsabilité fédérale sous la direction technique du Ministère public de la Confédération. Par ailleurs, la police judiciaire fédérale, en temps que poste de coordination, soutient dans leur procédure d'enquête les cantons et les autorités étrangères chargées de la poursuite pénale. Le bureau SIRENE Suisse (dans le cadre du

système d'information Schengen) est également rattaché à la PJF (intervention fedpol).

- En principe, l'Office fédéral de la police est **actif à trois titres**:
 - en tant que **police judiciaire** dans les procédures fédérales qui sont placées sous la direction du Ministère publique de la Confédération;
 - en tant que **police préventive** par l'information et les mesures administratives;
 - en tant qu'**instrument de coordination pour les mesures de police de sécurité**.
- les **postes de commandement des polices cantonales** ainsi que les villes de Zurich et de Berne sont en contact direct avec l'Office fédéral de la police.
- **Centrale nationale d'alarme (CENAL), rattachée à l'OFPP**
 - la centrale nationale d'alarme est l'**organe de la Confédération spécialisé en matière de mesures de protection de la population** en cas d'événement exceptionnel, notamment en cas de:
 - **radioactivité** accrue ou supposée accrue dans le pays et à l'étranger;
 - **accident chimique**, événement chimique majeur;
 - **rupture de barrage** ou débordement du lac de rétention;
 - danger lié à la **chute d'un satellite**;
 - éventuelles tâches supplémentaires confiées par le Conseil fédéral.
 - concernant les dangers naturels, la CENAL n'a pas de tâches spécifiques. Cependant, la loi lui confère des compétences en matière d'alerte, d'alarme et d'information dans le cadre de protection de la population et de ses bases d'existence;
 - la CENAL est prête à intervenir 24 heures sur 24; elle comporte donc une organisation de piquet (piquet tactique) qui peut être activée par le biais du **poste d'alarme CENAL (PA-CENAL)** occupé en permanence auprès de l'Institut suisse de météorologie. En cas d'événement, si l'effectif du personnel doit être augmenté, la CENAL peut faire appel à du **personnel militaire** en convoquant les membres de l'**état-major CENAL du Conseil fédéral (EM CENAL CF)** qui sont opérationnels dans un laps de temps de quatre à six heures;
 - quelque 500 cas (messages concernant des accidents et des événements dommageables) par année requièrent de ceux qui assurent le piquet une **appréciation de la situation** et, le cas échéant, l'intégration de spécialistes;
 - en cas d'événement entraînant une augmentation de la radioactivité, c'est l'**organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR)** qui est responsable de la maîtrise de la situation; elle est constituée de la CENAL ainsi que d'autres services fédéraux, dont notamment l'état-major du **Comité directeur radioactivité (CODRA)**;

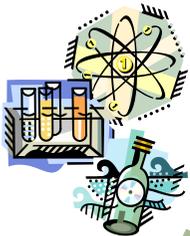
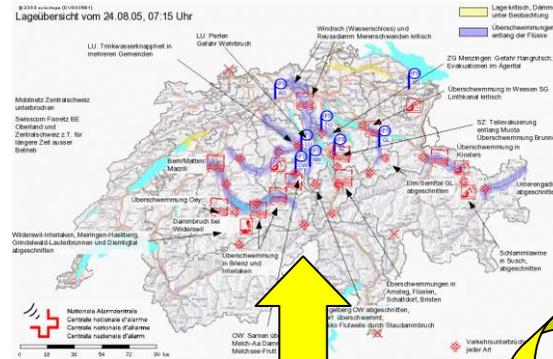
- la **présentation électronique de la situation** (PES) est un instrument important de la gestion des crises qui a déjà été sollicitée à plusieurs reprises, notamment lors des exercices généraux en cas d'urgence absolue réalisés en collaboration avec les centrales nucléaires suisses, lors du sommet du G8 à Evian ou lors des exercices de conduite stratégique (ECS). Cet instrument permet de mettre à la disposition des organes responsables, de manière efficace et dans une qualité irréprochable, les informations disponibles et les documents de base. L'objectif est la mise à niveau des informations entre les partenaires. La CENAL permet également à d'autres partenaires, comme le service de renseignement de la Confédération (SRC), d'utiliser la PES (prestation électronique de la situation) sous une forme adaptée à leurs besoins. La PES est utilisée quotidiennement par SRC; en outre elle est mise en service ponctuellement, notamment dans le cadre du WEF (world economic forum);
- enfin, la CENAL gère le **Système d'information concernant les substances dangereuses** (IGS / SIC), la banque centrale de données chimiques de la Suisse, qui est proposée en quatre langues, soit le français, l'allemand, l'italien et l'anglais. Dans ce contexte, la CENAL met à disposition sur Internet la liste complète des toxiques en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Cette liste comporte environ 176'000 substances et produits (lien: <http://igs.naz.ch/igsmain/>);
- Le **système coordonné du suivi de la situation de la CENAL** est complexe et varie en fonction de l'événement. A l'échelon cantonal, les organes de conduite cantonaux, le service de protection ABC, les exploitants de centrales nucléaires, les laboratoires cantonaux et le corps de police font partie des principaux partenaires;
- à l'échelon fédéral, les partenaires nationaux sont notamment tous les organes et offices qui participent aux **organisations d'intervention en cas d'événement ABCN**. Lors de certains événements, la **Division principale de la sécurité des installations nucléaires** (DSN), l'**Institut Paul Scherrer** (IPS), l'**Institut universitaire de radiophysique appliquée** (IRA) et le **Laboratoire de Spiez** (LS) sont aussi des partenaires importants.

Par ailleurs, la CENAL collabore avec d'autres organes, notamment le **Service sismologique suisse** (SED), l'**Office fédéral de l'environnement** (OFEV), **Météo Suisse** (MCH), les producteurs d'électricité ou les fournisseurs, dans le domaine des télécommunication.

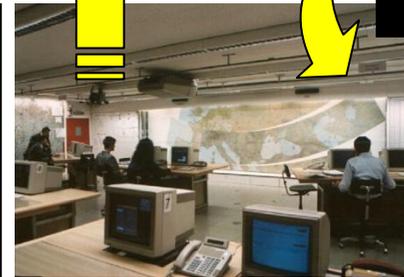
Centrale nationale d'alarme: poste d'alarme national, plate-forme de communication et d'information à l'échelon fédéral

Centre d'annonce, d'alerte, de transmission de l'alarme et de suivi de la situation de la CENAL

Situation prioritaire pour la protection de la population = BREL / Confédération



- La PES contient les informations suivantes:
- Messages / Comptes-rendus de la situation des cantons
 - Comptes-rendus de la situation CENAL
 - Cartes du suivi de la situation CENAL
 - Etat des télécommunications
 - Etat du réseau de courant fort
 - Etat du rail
 - Etat des principaux axes routiers
 - Données et prévisions météo
 - Données et prévisions concernant les niveaux d'eau
 - Situation relative à la neige et aux avalanches
 - Annonces relatives aux séisme
 - Valeurs de mesure et analyses de la radioactivité
 - Messages / Informations des organes spécialisés et partenaires internationaux
 - Informations spécifiques sur la santé publique, l'approvisionnement, les ressources



CENAL = point de contact unique (single point of contact, SPOC) 24h/365j

- sur la base d'accords bilatéraux, la CENAL est intégrée à un système d'alerte et d'information international par le biais des centrales d'alarme des pays voisins et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne;
- les principaux partenaires de la CENAL dans la coopération internationale et, par là même, dans le système coordonné international de suivi de la situation sont:
 - les Etats voisins (Allemagne, France, Autriche, Italie);
 - l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
 - l'Union européenne (UE);
 - l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN);
 - l'Agence spatiale européenne (ASE) pour les photos satellites;
- Lors d'événement extraordinaire, le domaine du suivi de la situation de la CENAL revêt une très grande importance en assumant la fonction de cellule de conduite et en prenant des décisions sous une forte pression du temps, en étant confronté à un ensemble complexe de faits graves et contradictoires;
- enfin, dans le cadre de chaque événement, la CENAL doit générer, sous forme de synthèse, le suivi de la **situation nationale prioritaire pour la protection de la population (BREL)**.

Lors d'un événement, les organes cantonaux de conduite attendent de l'échelon fédéral qu'il mette en place une seule permanence pour l'aide en cas de catastrophe et les secours urgents. C'est pourquoi la CENAL est le point de contact unique (single point of contact, SPOC) de l'échelon fédéral (24h / 365j) et se trouve être, de ce fait, la permanence pour les demandes et les offres d'aide supra cantonales, mais aussi le coordinateur du système.

2.3.2.3 Coopération avec l'état-major fédéral ABCN (EMF ABCN)

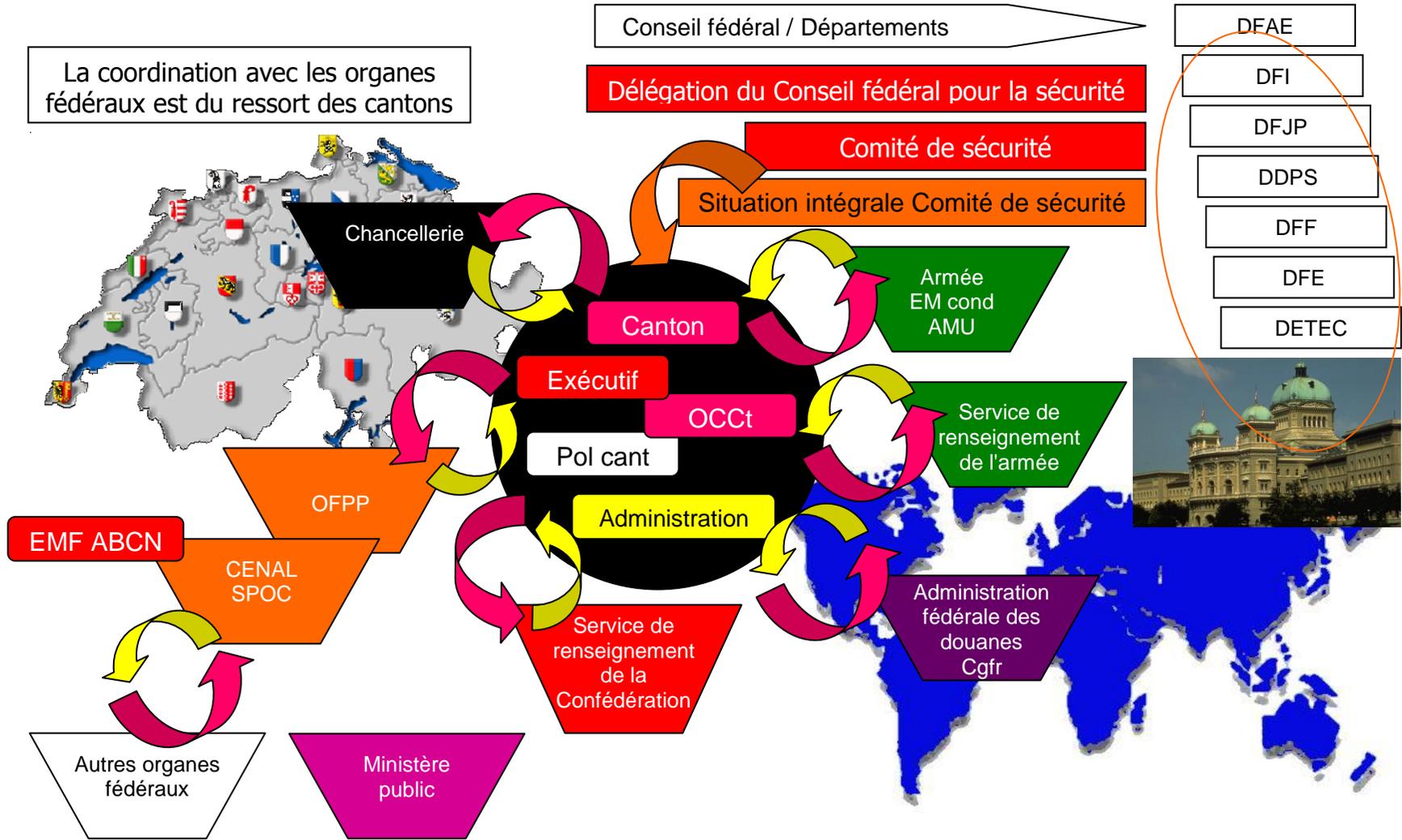
L'état-major fédéral ABCN (EMF ABCN) intervient à l'échelon fédéral pour les cas de portée nationale dans lesquels la population, les animaux et l'environnement sont menacés ou affectés par une augmentation de la radioactivité (A), par des sinistres d'origine biologique (B) ou chimique (C) ou par des sinistres d'origine naturelle (N).

L'EMF ABCN:

- évalue la situation générale;
- garantit un processus efficace de prise de décisions;
- discute et coordonne les mesures qui doivent être soumises à la décision du Conseil fédéral;
- assure la surveillance de l'exécution des mesures décidées;
- assure la coordination avec les autres états-majors fédéraux, cantonaux et les organes compétents à l'étranger.

Action coordonnée avec les organes fédéraux

Coordination des services de renseignements "SRC - SRA"



2.3.2.4 Action coordonnée avec l'armée

La **coordination avec les organes et troupes militaires** porte sur la collaboration complémentaire des organes de conduite civile et militaires.

La coordination **S rens** est le nom donné à la collaboration de l'armée avec un organe de conduite civil. Elle constitue le trait d'union entre le service de renseignement de l'armée, d'un côté, et la conduite civile et ses organes du suivi de la situation de l'autre.

En principe, la coordination S rens opère lors de toutes les interventions subsidiaires de l'armée en faveur des partenaires civils; elle peut toutefois ne porter que sur l'aide fournie par **le service de renseignement de l'armée** aux partenaires civils.

C'est sur l'**Ordonnance concernant le Service de renseignement de l'armée** (OSRA) qu'est fondée l'action coordonnée des services civils et de l'armée.

Le Service de renseignement de l'armée englobe tous les éléments d'état-major et les troupes de l'armée qui remplissent ces tâches. Celles-ci concernent la coopération entre le SRA et les civils dans les domaines suivants:

- appui à la conduite militaire lors de la planification et de la conduite d'**interventions** par la fourniture d'informations sur la menace et sur l'**environnement**;
- collaboration étroite **avec les organes de la Confédération et des cantons**, à l'intention de la conduite de l'armée, de la troupe, des **autorités** et postes de commandement **compétents aux échelons national, cantonal** ou, le cas échéant, multinational.

Le Service de renseignement de l'armée établit la **situation prioritaire pour l'armée (AREL)**.

Le SRA (Service de renseignement de l'armée = militaire) travaille dans des domaines thématiques communs en étroite collaboration avec le SRC (Service de renseignement de la Confédération = civil). Le SRA et le SRC échangent régulièrement des informations et s'assistent mutuellement dans l'accomplissement de leurs tâches. SRC et SRA exploitent un centre commun pour la présentation et l'évaluation de la situation déterminante en matière de sécurité.

En cas de catastrophe et de secours urgents, l'armée peut apporter son soutien au côté civil dans le cadre des opérations de sauvegarde des conditions d'existence.

L'**appui militaire est assuré** par:

- le **conseil** donné aux autorités civiles;
- la **mise à disposition** d'un savoir-faire, de matériel et d'équipements;
- l'**engagement de troupes** et de **moyens** de l'armée.

L'engagement de troupes se fonde sur le principe de la **subsidiarité** (subsidiarité = principe selon lequel l'aide apportée si nécessaire par l'Etat ne doit venir qu'en complément de l'action menée par les plus petites entités politiques sous leur propre responsabilité).

Il a lieu donc uniquement si les **autorités civiles** ne peuvent pas **remplir elles-mêmes leurs tâches** avec le personnel, le matériel et dans les délais dont elles disposent.

La **systematique PPQTD** sert à la saisie par l'armée des prestations souhaitées par les civils (voir aux pages 159 et 160).

Procédure pour le dépôt d'une demandes d'aide à l'armée:

- **autorités communales**

Les autorités communales dont les moyens ne suffisent pas à remplir leurs tâches adressent leur demande d'aide (besoins concrets en moyens et / ou prestations) au canton qui, compte tenu de la situation générale, fait une évaluation et engage en premier lieu les moyens cantonaux;

- **autorités cantonales**

La demande d'aide est adressée par le commandement de la région territoriale compétente à **l'état-major de conduite de l'armée**.

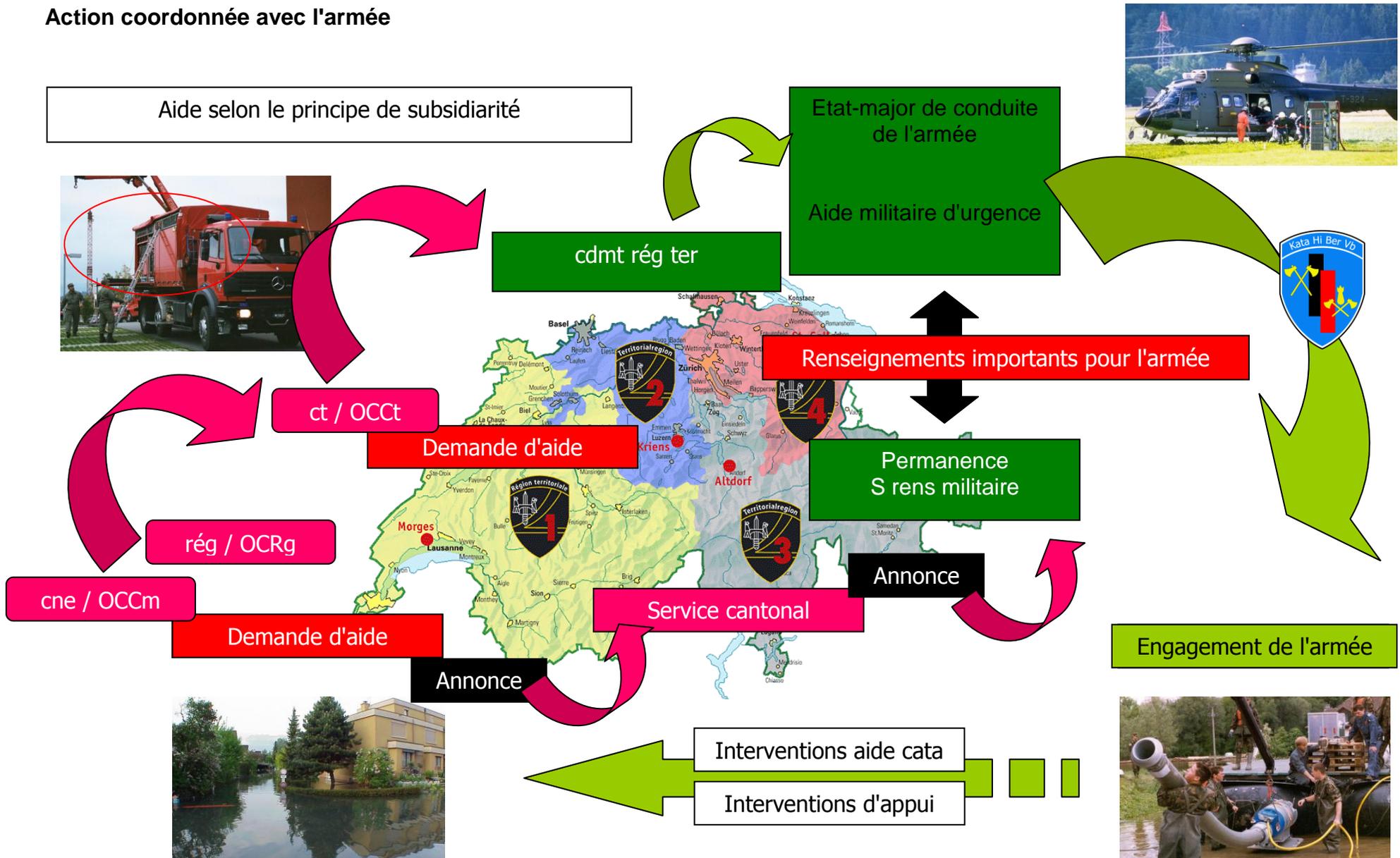
Le **Service de renseignement de l'armée** dispose de quatre conteneurs **SISSY** spéciaux pour la télématique et le renseignement (Swiss Intelligence Support System).

Les **régions territoriales** couvrent l'ensemble du territoire helvétique et servent de lien avec les cantons (interface et coordination de la coopération civilo-militaire). Une région territoriale (rég ter) comprend l'état-major, les **états-majors de liaison territoriaux cantonaux** (EM cant li ter – un par canton), un bataillon d'aide au commandement (bat aide cdmt) et un bataillon d'aide en cas de catastrophe (bat acc). Selon la mission, il est possible de leur affecter ou de leur subordonner des bataillons ou des groupes supplémentaires. En outre, la région territoriale peut être utilisée dans le cadre de la défense et de la sûreté sectorielle avec le concours de formations subordonnées à cet effet, pour des opérations de protection de la population, de l'infrastructure et du secteur d'opération arrière.

Pour coordonner la coopération civilo-militaire en matière de renseignement, le commandement rég ter dispose du **domaine de base de conduite 2** (DBC 2 = renseignements / centre de renseignements). La personne de contact est l'officier de renseignement dirigeant (selon le standard international, appelé G2 dans la rég ter).

La structure standard des états-majors militaires est importante pour cette coopération.

Action coordonnée avec l'armée



2.3.2.5 Action coordonnée avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr)

Le **Corps des gardes-frontière** rassemble les agents armés et en uniforme de l'**Administration fédérale des douanes** (AFD). Le Cgfr accomplit des tâches de police dans les domaines suivants: sécurité, étrangers, douane, économie et commerce, circulation. Son travail se concentre le long des 1881 km que compte la frontière suisse, au sein de postes statiques, mobiles ou combinés.

En toute logique, ce sont en premier lieu les **cantons frontières** qui coopèrent avec le **Cgfr**. Cette collaboration porte plus particulièrement sur l'exécution des tâches en matière de sécurité dans l'espace frontalier (zone le long de la frontière suisse qui peut aller jusqu'à 30 km à l'intérieur du territoire). Ce sont les cantons qui sont compétents en la matière (en premier lieu pour le contrôle des personnes); à la demande d'un canton, le Cgfr peut se charger des tâches cantonales de police dans l'espace frontalier.

Pour remplir ses différentes missions, le Cgfr est structuré en sept régions gardes-frontière qui ont été définies en fonction de considérations géotactiques (Rég Cgfr avec cdmt: I Bâle / II Schaffhouse / III Coire / IV Lugano-Paradiso / V Lausanne / VI Genève / VII Porrentruy).

Les régions I, III, IV et VI disposent chacune d'une centrale d'engagement.

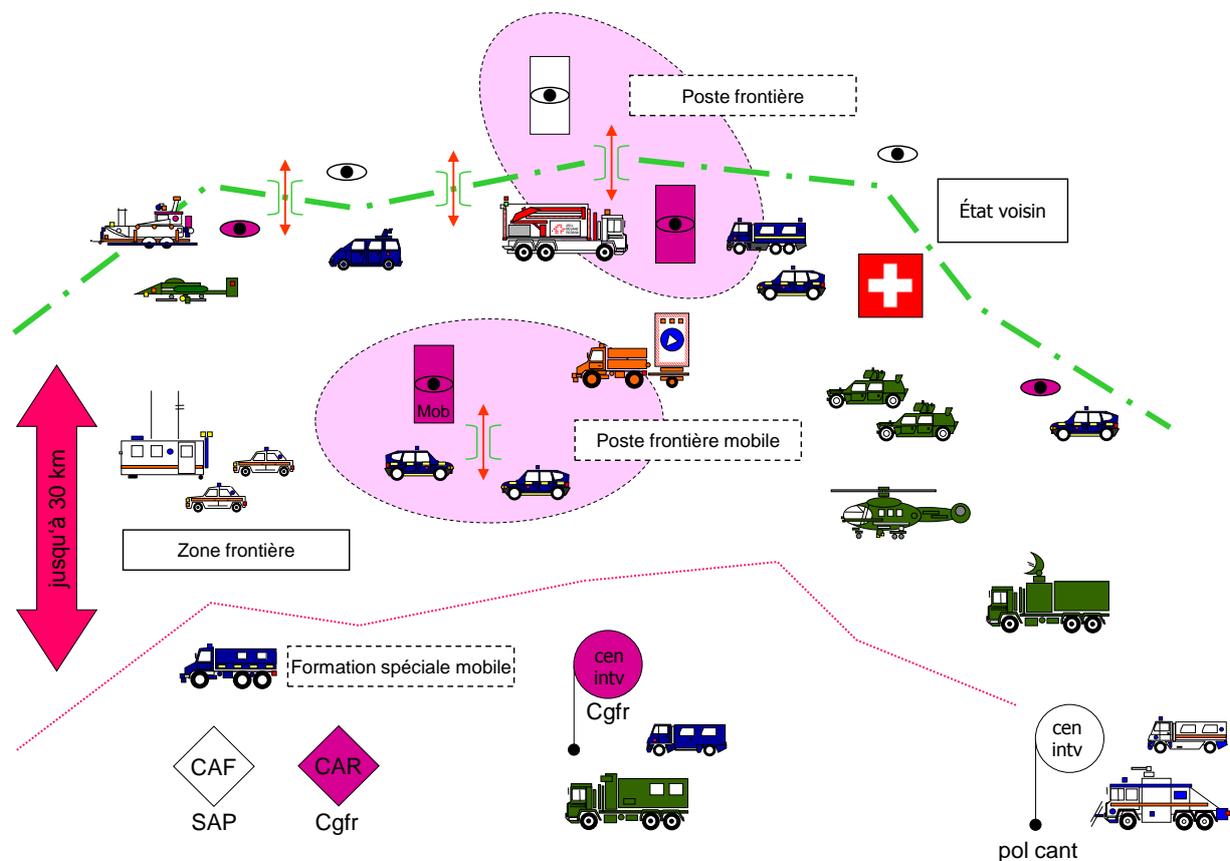
En outre, les formations spéciales, (SOFO) qui sont des éléments mobiles attribués en fonction de la situation, permettent de fournir un effort particulier avec rapidité et souplesse dans toute la Suisse (lutte contre la criminalité douanière organisée et engagements à haut risque).

La gestion et la coordination centralisées du renseignement sont assurées par le **Centre d'analyse et de renseignement** du Commandement du corps des gardes frontières à Berne.

Des systèmes de renseignement, d'information et de conduite modernes permettent d'échanger des données et d'agir rapidement et de manière ciblée. Ils sont fondés sur le **système RUMACA** (système intégré utilisé pour les rapports, la communication, l'analyse, le contrôle, l'évaluation) qui permet d'effectuer rapidement et facilement les tâches de contrôle, de collecte et de vérification de l'information à la frontière.

En situation normale, le **suivi coordonné de la situation** est assuré en collaboration avec l'Office fédéral des migrations (ODM), le Service de renseignement de la Confédération (SRC), les corps de police cantonaux (pol cant) et la Sécurité militaire (Séc mil).

En fonction de la situation, la coordination s'étend à d'autres partenaires, tels que la centrale nationale d'alarme (CENAL), le Service de renseignement de l'armée (SRA) ou les commandements des régions territoriales (Cdmt rég ter).



2.3.2.6 Action coordonnée lors d'engagements au-delà les frontières nationales

En cas d'engagement au-delà des frontières nationales – notamment **lors d'engagements dans les pays voisins** – il s'agit de garantir la coopération dans le suivi de la situation.

La **coopération en matière de suivi de la situation à l'étranger** comprend en priorité:

- la réglementation des responsabilités et la répartition des tâches;
- la coordination des mécanismes dans le cycle de traitement de la situation;
- l'harmonisation de la terminologie et des standards de produits.

2.3.2.7 Action coordonnée avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

La **Direction du développement et de la coopération (DDC)** est intégrée au DFAE. La DDC est notamment responsable de l'**aide humanitaire** de la Suisse, qui inclut le **Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)**.

L'**aide humanitaire a pour objectif** de sauver des vies et d'apaiser les souffrances. Font partie des tâches stratégiques:

- la prévention;
- l'aide d'urgence et l'aide à la survie;
- la remise en état et la défense des victimes (Advocacy).

Pour être en mesure de remplir ces tâches, le DFAE et le CSA exploitent, en cas d'événement, des **centres du suivi de la situation** et des **lignes d'urgence**.

A chaque fois que des citoyens suisses sont **potentiellement ou effectivement menacés** ou encore touchés par des **événements naturels et/ou anthropiques** à l'étranger, le DFAE se penche sur la situation dans les régions de crise ou de catastrophe, l'évalue et émet des recommandations sur le comportement à adopter.

Par ailleurs, le DFAE établit le contact, via les instruments diplomatiques suisses sur place (ambassades, consulats, attachés à la défense), entre les personnes touchées et leurs proches et prend les mesures nécessaires concernant les victimes ou les personnes portées disparues, les blessés et les personnes menacées (suisses de l'étranger dans des régions en conflit, menaces de terrorisme). Le cas échéant, il mène les négociations politiques nécessaires (prises d'otage, enlèvements). En outre, il lance des actions de recherche (dans les régions de crise et de catastrophe) et organise le rapatriement.

Le CSA possède de petites **équipes d'intervention** composées de 3 à 5 spécialistes qui opèrent sur place et qui, à côté de leurs activités de coordination et de soutien, se font également une idée générale de la situation et procèdent à une appréciation de la situation.

La **Chaîne suisse de sauvetage** est l'**élément d'intervention** à proprement parler, surtout en cas de tremblement de terre à l'étranger, pour le sauvetage et le dégagement des personnes ensevelies.

La chaîne de sauvetage se compose d'organisations partenaires privées et de droit public, civiles et militaires, qui, en cas d'événement, sont placées sous la direction de l'aide humanitaire de la Confédération. Elle est spécialisée dans le repérage, le sauvetage et les premiers secours des personnes ensevelies suite à un séisme.

L'effectif total de la chaîne de sauvetage s'élève à environ **100 personnes** (généralistes et spécialistes, maîtres-chiens, sauveteurs et médecins urgentistes), 18 chiens de catastrophe et **16 tonnes de matériel**. Selon la situation, il est également possible de n'utiliser que certains modules.

La chaîne de sauvetage est prête à s'envoler dans un délai de huit à douze heures suivant la décision d'intervenir et peut opérer de manière autonome **pendant sept jours**.

2.3.2.8 Action coordonnée avec les exploitants de réseau d'importance nationale

Les **exploitants de réseau d'importance nationale** sont les exploitants de chemins de fer (CFF, BLS), les fournisseurs de communication (mobile, réseau fixe, internet), les producteurs d'électricité et les exploitants de pipelines (gaz, pétrole). Le réseau routier national, les services postaux et

de messagerie. La télévision et / ou la radio font également partie des réseaux nationaux.

Les **exploitants de réseau prioritaires pour la protection de la population** fournissent d'importantes prestations pour la vie de tous les jours, mais contribuent également à assurer l'existence de la population en situations particulière et extraordinaire. La forme d'organisation des exploitants de réseau est extrêmement variable (administration centrale, établissements, entreprise privée, étatique, étrangère).

Les exploitants de réseau **disposent également de centres du suivi de la situation** sous diverses formes (centrale de gestion d'entreprise, centre d'appel, poste central).

Citons ici la centrale de gestion du trafic routier ou la centrale d'information routière, ou le centre environnemental ferroviaire CFF en tant que centre de crise pour le trafic ferroviaire, ou encore l'Inspection fédérale des pipelines. En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, c'est la société nationale responsable de l'exploitation du réseau suisse à très haute tension (Swissgrid) qui est chargée de maintenir l'équilibre permanent entre production et consommation.

Dans l'idéal, pour pouvoir établir la **situation globale de tous les exploitants** d'une **catégorie de réseau** (p. ex. réseau ferroviaire), il doit y avoir un "**pilote**" du **système** (p. ex. pour le système du réseau ferroviaire, les CFF). Celui-ci assure le **suivi coordonné de la situation de tous les partenaires du système** (donc pour tous les exploitants de chemins de fer).

On accorde de plus en plus d'importance au tableau et à l'appréciation de la situation du **trafic routier**. C'est ainsi que **Viasuisse** (à Bienne) diffuse des messages sur le trafic routier 24 h sur 24 en tant que **centrale d'information routière** (CIR) (via la radio, le télétexte / TV, le téléphone 163, Internet, les appareils de navigation et les journaux).

L'office fédéral des routes (OFROU) exploite la **centrale nationale de gestion du trafic** (VMZ-CH, à Emmen) qui s'occupe de la gestion du trafic et les recommandations routières sur les autoroutes suisses.

Dans le détail, il s'agit en l'occurrence de:

- la régulation du trafic (mesures de gestion des nœuds et des objets);
- la gestion d'axes (mesures prises le long d'un tronçon routier);
- la gestion du réseau (mesures prises dans le réseau);
- l'information routière (sur l'état du trafic routier).

Les mesures relevant de ces quatre domaines sont préparées sous forme de plans de gestion du trafic (PGT), au sens de mesures prédéfinies.

2.3.3 Service de renseignement de la Confédération (SRC) au sein du DDPS

Le **Service de renseignement de la Confédération (SRC)** est le centre de compétence pour toutes les questions relatives au renseignement et à la prévention policière en matière de sécurité intérieure et extérieure. Le SRC est né de la fusion du Service d'analyse et de prévention (SAP - service de renseignement intérieur) et du Service de renseignement stratégique (SRS - service de renseignement à l'étranger). Par les connaissances dont il dispose et ses appréciations, le SRS fournit un soutien à la conduite politique et militaire ainsi qu'aux services de la Confédération et des cantons.

Les domaines d'intérêt du SRC sont inscrits dans la **loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure** (LMSI) et dans un mandat de base édicté par le Conseil fédéral.

Le SRC est donc un élément essentiel de la **protection de l'Etat**. Ses activités portent sur le terrorisme, l'espionnage, l'extrémisme violent et le commerce illicite d'armes, de matériel radioactif et de technologie sensible (prolifération).

En collaboration avec les organes de police des cantons, la Confédération prend des mesures pour prévenir et lutter contre ce type de dangers.

Le SRC acquiert des informations que les autres organes fédéraux ne peuvent pas obtenir conformément à leurs bases légales et leurs moyens; il les évalue ensuite en tenant compte des informations accessibles au public.

Le SRC obtient des informations exclusives principalement de sources humaines, par l'exploration de moyens de communication à l'étranger et via un réseau étendu de services partenaires à l'étranger.

L'action du SRC se fonde sur la **loi fédérale sur le renseignement civil** (LFRC) ainsi que sur l'**ordonnance sur le Service de renseignement de la Confédération** (OSRC).

Le Service de renseignement de la Confédération génère la **situation prioritaire pour la sécurité (SIREL)**.

Le SRC (Service de renseignement de la Confédération = civil) travaille dans des domaines thématiques communs en étroite collaboration avec le SRA (Service de renseignement de l'armée = militaire). Le SRC et le SRA entretiennent un échange d'informations régulier et s'entraident dans l'accomplissement de leurs tâches. SRC et SRA exploitent un centre commun pour la représentation et l'évaluation des situations prioritaires pour la sécurité. Le SRC est responsable de la direction organisationnelle du centre du suivi de la situation. En principe, le SRC et le SRA travaillent dans des locaux séparés. Il est toutefois possible de supprimer cette séparation lorsqu'il s'agit d'exécuter une mission qui est de la compétence des deux services.

Le **renseignement civil** (priorité à la recherche d'informations sur le camp opposé) se distingue du **suivi de la situation** (priorité à la reconnaissance de l'environnement).

Un **service de renseignement** est une organisation qui, par les moyens spécifiques à un tel service, acquiert, analyse, évalue et diffuse essentiellement des **informations inaccessibles au public**.



3

Spécificités du suivi de la situation selon les besoins des organisations d'intervention et des cantons

Les besoins spécifiques des organisations d'intervention et des cantons en matière de conduite sont traités dans le présent chapitre, qui peut être **complété** si nécessaire par l'utilisateur **en fonction de ses besoins**.

3.1 Spécificités du suivi de la situation de la police

Les aspects propres à la police sont les suivants:

- 3.1.1 Généralités
- 3.1.2 Dispositifs de conduite
- 3.1.3 Moyens de la police en matière de suivi de la situation
- 3.1.4 Aspects particuliers

3.1.1 Généralités

Chaque intervention de la police, de la réception d'un appel d'urgence jusqu'à la maîtrise d'événements majeurs, **comprend des aspects du suivi de la situation**.

En principe, le centre du suivi de la situation de la police est la centrale d'intervention. Parallèlement, la police dispose, en fonction des ressources humaines et matérielles, d'autres éléments destinés au suivi de la situation, lesquels peuvent être engagés soit sur la base de décisions réservées, ce que l'on appelle des **Standard Operation Procedures** (SOP), soit en fonction de la situation.

En matière de suivi, il convient évidemment de faire la distinction entre les situations relevant d'interventions menées par:

- **la police de sécurité**
- **la police de la circulation**
- **la police criminelle**

Divers corps de police optimisent leurs structures de manière à **regrouper** les **éléments de police de sécurité et de police judiciaire** qui garantissent la couverture policière de base (dans le sens d'une Task-Force).

Dans la pratique policière, la notion de couverture policière de base ou "**police de base**" recouvre toutes les prestations du domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité par la prévention, l'intervention et la répression (criminalité au quotidien, circulation sans les routes à grand débit, sécurité de la population).

Dans certains domaines, la collaboration intercantonale s'instaure: une seule centrale d'appels d'urgence et d'intervention pour plusieurs cantons, interventions pour lutter contre la criminalité dans des zones dépassant les frontières cantonales, etc.

Les forces dédiées à la couverture policière de base peuvent être renforcées, d'une part, par les réserves stratégiques prévues en cas d'intervention et, d'autre part, par les forces spéciales professionnelles (commandos, unités antiterroristes, grenadiers).

Ces restructurations visent à disposer de davantage de forces pour les interventions, à se concentrer sur les tâches prioritaires, à accroître la mobilité et la souplesse et à réduire l'administration pour, notamment, transférer des postes aux forces d'intervention.

La **situation** générale relevant **de la police de sécurité** constitue ce que l'on appelle le «**courant normal**». Les **situations particulières en matière de police de sécurité** sont liées à la maîtrise par la police d'événements majeurs tels que des opérations de protection dans le cadre de rassemblements publics (protection des personnes et des objets), la maîtrise de catastrophes (événements naturels ou anthropiques), des opérations de service d'ordre ainsi que des interventions dans le cadre de manifestations d'envergure (grandes manifestations sportives ou culturelles).

La **situation relevant de la police de la circulation** donne la priorité à la surveillance et à la régulation du trafic.

Les **situations particulières** dans ce domaine correspondent à des événements tels que: "bouchons", déviations en raison de travaux sur la route ou de grandes manifestations, carambolages en masse, etc.

La **situation relevant de la police criminelle** comprend les données relatives à l'enregistrement et au traitement d'actes illicites commis (à des fins d'enquête sur les auteurs).

Les **situations particulières** en la matière correspondent à des délits en série, des délits capitaux (notamment meurtre, chantage), des recherches à large échelle, des enquêtes sous couvert (opérations d'infiltration) ou découlent du suivi coordonné d'une situation, de concert avec le Ministère public de la Confédération ou avec l'Office fédéral de la police.

En cas de **situations complexes** ou d'événements majeurs qui dépassent les moyens d'un seul corps de police, il est possible d'engager des moyens supplémentaires coordonnés (également pour le suivi de la situation):

- au plan régional dans le cadre des concordats de police (Suisse romande, Suisse du nord-ouest, Suisse centrale, Suisse orientale);
- au plan intercantonal, à l'échelon national (par exemple pour assurer la protection lors d'une conférence ou d'un service d'ordre).

3.1.2 Equipements de conduite

L'**élément stationnaire** central pour le suivi de la situation de la police est la **centrale d'intervention (CI)**.

Les grands corps de police disposent en outre encore de centres stationnaires spécialisés:

- **centrales de direction du trafic (centres de renfort de la police de la circulation)**
servant à surveiller et à réguler le trafic sur les autoroutes, dans les tunnels et aux croisements routiers complexes, avec vidéosurveillance télécommandée, signaux routiers (notamment commande de la signalisation pour le verrouillage des tunnels, déviations) ainsi que pour la préparation de messages du radioguidage routier;
- **centres de renfort de la police du lac**
servant aux interventions de la police sur les rives et sur les eaux, équipés spécialement pour répondre aux besoins tels que détresse (radio pour les bateaux, avis de tempête), réception et diffusion de communiqués météorologiques (prévisions locales, vent, précipitations) et repérage (radar, sonar, caméra sous-marine, plongeurs de la police);
- **centres du suivi de la situation de la police criminelle**
servant à traiter des événements majeurs pour la police ou à mettre à jour en continu la situation de la police criminelle régionale ou suprarégionale (concordat de police). Ils sont équipés de bases de données permettant les vérifications d'identité, les signalements ainsi que des outils informatiques permettant d'élaborer des présentations et des comptes rendus de la situation;

- **centres du suivi de la situation pour les interventions ad hoc**
servent à décharger la centrale d'intervention en cas d'événements majeurs. Ils sont équipés d'une infrastructure de conduite qui peut être détachée de la centrale d'intervention (donc télématique autonome, tenue du journal et des cartes, comptes rendus de la situation, etc., selon l'installation mise en place).

Les **éléments mobiles** sont les centrales d'intervention installées dans des véhicules de commandement, des "abris" pour PC ou des conteneurs interchangeables pour PC servant alors à la police de **centre de suivi de la situation sur le front**.

Ces équipements mobiles disposent d'installations télématiques indépendantes du réseau électrique (téléphone, radio), éventuellement de raccordements par faisceaux hertziens et / ou de liaisons téléphoniques par satellite. Ils peuvent, le cas échéant, être munis de points de raccordement donnant accès au réseau informatique local et / ou au réseau policier du suivi de la situation, ce qui permet l'accès à des journaux et à des données spécifiques à la police.

Suivi de la situation de la police: différenciation axée sur l'intervention



3.1.3 Moyens de la police en matière de suivi de la situation

Ressources humaines

Dans la police, sont spécialement formés et préparés aux interventions dans le suivi de la situation, les

- **dispatcheurs d'intervention** de la centrale d'intervention;
- **aides de commandement** (formés dans le cadre d'une coopération entre l'ISP et l'OFPP) pour l'exploitation du PC comprenant la gestion du suivi de la situation, la tenue du journal et des cartes, la présentation, l'appréciation et l'exposé de la situation;
- **chef d'intervention volant** (CIV) pour la reconnaissance et la direction d'intervention par avion;
- **observateurs** pour la reconnaissance et l'acquisition de renseignements cachés;
- **spécialistes en télématique** pour l'utilisation ad hoc de moyens télématiques mobiles (par exemple pour les communications à partir du PCE, pour enclencher les fréquences communes utilisées dans la coordination de l'intervention, pour établir des plans de réseau et des listes de communication, etc.);
- **spécialistes de la documentation** pour les reportages photo et / ou vidéo ainsi que pour l'élaboration de plans photogrammétriques;
- **spécialistes des substances dangereuses**;
- **spécialistes des explosifs**;
- **maître-chien**;
- **unités spéciales**, grenadiers de police ou plongeurs de la police.

Moyens matériels

Outre les équipements déjà mentionnés se trouvant dans les centres stationnaires et mobiles, la police dispose, selon les possibilités et les tâches à accomplir, de nombreux moyens matériels utilisables pour le suivi de la situation, à savoir:

- **patrouilles** pour la reconnaissance et l'observation (véhicules, motos, véhicules d'observation et de documentation);
- accès aux **hélicoptères** utilisables par la police;
- **moyens optoélectroniques**; à des fins d'observation (appareils d'enregistrement vidéo longue durée, appareils de vision nocturne);
- **radiogoniomètres** (à partir de véhicules et / ou d'hélicoptères);
- **moyens télématiques**;
- **moyens informatiques** (calculatrice de guidage des interventions, bases de données, systèmes de recherche et d'identification);
- **matériel de documentation**;
- **appareils et instruments de technique criminelle**;
- matériel de barrage / matériel de signalisation / matériel d'éclairage;
- matériel de pionnier / matériel de protection respiratoire;
- matériel lourd de déblayage (véhicules de déblayage, véhicules de dépannage, canon à eau);
- équipements transportables par hélicoptères (conteneur) pour les interventions en cas de catastrophe.

Dispositifs policiers de conduite



Centrale d'intervention de la police, fixe et multifonctionnelle



Centrale d'intervention mobile de la police



En cas d'accidents d'avion dans la zone attenante aux aéroports internationaux via le centre de la situation des partenaires de l'aéroport



En cas de détresse et d'accidents sur les lacs, lorsque des localisations s'avèrent nécessaires par le biais du centre de renfort de la police du lac

Infrastructure de conduite autonome à relier en cas d'événement majeur afin de décharger la centrale d'intervention



En cas de délits spéciaux, délits en série ou d'événements majeurs par le biais du centre du suivi de la police criminelle

Centre de la situation spécialisé fonctionnant en tant que tel au sein de la centrale d'intervention ou en tant que centre du suivi autonome (séparé géographiquement de la centrale d'intervention)



Pour les interventions ad hoc centre de la situation fiable



Pour la surveillance et la régulation du trafic via la centrale de direction du trafic



En cas d'événement majeur ou de catastrophe via le centre du suivi coordonné entre les partenaires

3.1.4 Aspects particuliers

Situation lors du déclenchement de l'alarme catastrophe

Lors du déclenchement de l'alarme catastrophe, la situation des forces d'intervention de la police résulte des dispositifs préparés qui réglementent la conduite et l'organisation au poste de base (PCO) et sur le lieu de l'événement (PCE).

Disaster Victim Identification (DVI)

A des fins d'**identification des victimes de catastrophe, en particulier à l'étranger**, la Suisse est tenue, aux termes des obligations Interpol, de disposer de **spécialistes DVI** qui, dans le cadre de l'identification des victimes et avec le concours des spécialistes de la médecine légale (le cas échéant de la pathologie), sont responsables des **mesures de dégagement et d'identification des personnes décédées**.

Les **données prélevées** sur place (ante mortem et post mortem) **lors du travail de DVI** ou à un poste arrière d'identification (poste collecteur de cadavres) sont consignées dans un **jeu de formulaires répondant aux normes internationales**.

Ces indications peuvent également être traitées à l'aide du logiciel de recherche spécialisé IDDONT dont dispose la police sur l'ensemble du territoire helvétique.

Situation dans le domaine des aéroports internationaux suisses

Afin de maîtriser des événements majeurs qui surviendraient dans les **zones attenantes aux aéroports internationaux**, on a mis au point des **planifications particulières pour les cas d'urgence** auxquelles sont associés des **centres spéciaux du suivi de la situation disponibles en permanence**; en cas d'événement, ces centres sont exploités en **coordination avec les partenaires de l'aéroport concerné**.

Action coordonnée avec les médias

A l'heure actuelle, les grands corps de police disposent de **porte-parole** et de **spécialistes formés dans le domaine des médias** qui interviennent pour assurer la **coordination du travail médiatique** ainsi que la rédaction de communiqués de presse et la mise à disposition de matériel visuel.

Coopération avec la sécurité militaire (Séc mil)

Dans le cadre de l'**exécution des tâches de police militaire** (service de police de sécurité, de police criminelle, de police de la circulation dans la troupe, de protection des personnes, de défense militaire contre le sabotage et l'espionnage, de l'élimination des engins de combat) ainsi que lors d'**interventions subsidiaires de sécurité accomplies par l'armée**, l'action coordonnée et coopérative entre les forces de police civiles et militaires joue un rôle important dans le système coordonné du suivi de la situation.

A l'échelon national, la **sécurité militaire** dispose, outre les formations mobiles et territoriales, de **4 centrales d'intervention de la police militaire** ainsi que de **14 postes de police militaire**.

La Séc mil peut réaliser les **interventions de sécurité subsidiaires suivantes**:

- soutien aux autorités civile pour la **protection de personnes**;
- **protection d'objets importants** ou soutien au corps des gardes-frontière pour la **protection des frontières nationales**;
- **protection de conférences ou manifestations internationales**.

3.2 Spécificités du suivi de la situation des sapeurs-pompiers

Chez les sapeurs-pompiers, les aspects particuliers sont:

- 3.2.1 Dispositifs mobiles de conduite
- 3.2.2 Techniques de détection et de mesure des substances dangereuses
- 3.2.3 Localisation et mesure des substances radioactives

3.2.1 Installations mobiles de conduite

Outre la police, les sapeurs-pompiers et **en particulier les centres de renfort, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et les sapeurs-pompiers d'entreprise (SPE)** bénéficient également d'installations mobiles de conduite qui peuvent être utilisées sur place comme PCE.

En cas d'événement, ces **installations mobiles de conduite** peuvent fonctionner:

- de manière autonome pour couvrir les besoins propres aux sapeurs-pompiers;
- en combinaison avec les dispositifs de conduite de la police;
- au sens d'une prestation de service, en tant que PCE commun à toutes les forces d'intervention sur le front.

Ces installations abritent trois fonctions capitales: la direction d'intervention et les domaines d'aide à la conduite "suivi de la situation" et "télématique".

Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers disposent, selon le matériel acquis, de **dispositifs mobiles de conduite sous la forme** de:

- véhicules de commandement;
- véhicules de direction d'intervention;
- véhicules de conduite à tente intégrée;
- abri (shelter) pour la direction d'intervention;
- conteneurs interchangeables pour la direction d'intervention.

Par ailleurs, l'**armée** met à la disposition des sapeurs-pompiers le **conteneur interchangeable numéro 1 / direction d'intervention** (WELAB 1) en cas d'événement majeur et de catastrophe.

Combinés aux dispositifs mobiles de conduite, les **véhicules de mesure AC** sont équipés de **systèmes de mesures radiologiques et chimiques** qui permettent, en cas d'événement AC, de compléter l'infrastructure mobile de conduite normale.

3.2.2 Techniques de détection et de mesure des substances dangereuses

Les **spécialistes des centres de renfort de la protection chimique et des sapeurs-pompier d'entreprise** de l'industrie chimique disposent d'équipements particuliers **pour détecter et pour mesurer les substances dangereuses** présentes aux alentours du lieu où s'est produit un événement, en particulier pour les détections dans l'air.

Ces **détections et mesures** ont pour **objectifs**:

- de déceler la présence de substances dangereuses dans l'air, le sol et les eaux;
- de définir le degré de protection (protection respiratoire et corporelle) à l'intention des forces d'intervention;
- de fixer les mesures de première intervention et les mesures consécutives;
- de prendre les mesures de protection de la population et de l'environnement;
- d'évaluer d'autres dangers.

La détection et la mesure des substances dangereuses s'effectuent avant tout à l'aide des **moyens suivants**:

- explosimètres et appareils de contrôle du taux d'oxygène;
- détecteurs de gaz;
- systèmes de tubes à essai pour effectuer des mesures qualitatives et quantitatives;
- PH-mètres et bandelettes réactives.

Selon les besoins, il est en outre possible d'y ajouter les appareils spéciaux de centres publics ou privés.

- **Spectromètre de mobilité des ions** (RAID: Rapid Alarm and Identification Device)

Le principe de mesure du RAID se fonde sur la **différence de mobilité des ions** de grandeurs inégales dans un champ électrique.

Cette différence de mobilité est saisie à l'aide d'une technique de mesure particulière; elle sert ensuite, dans certaines limites, à caractériser et, par là même, à identifier la substance.

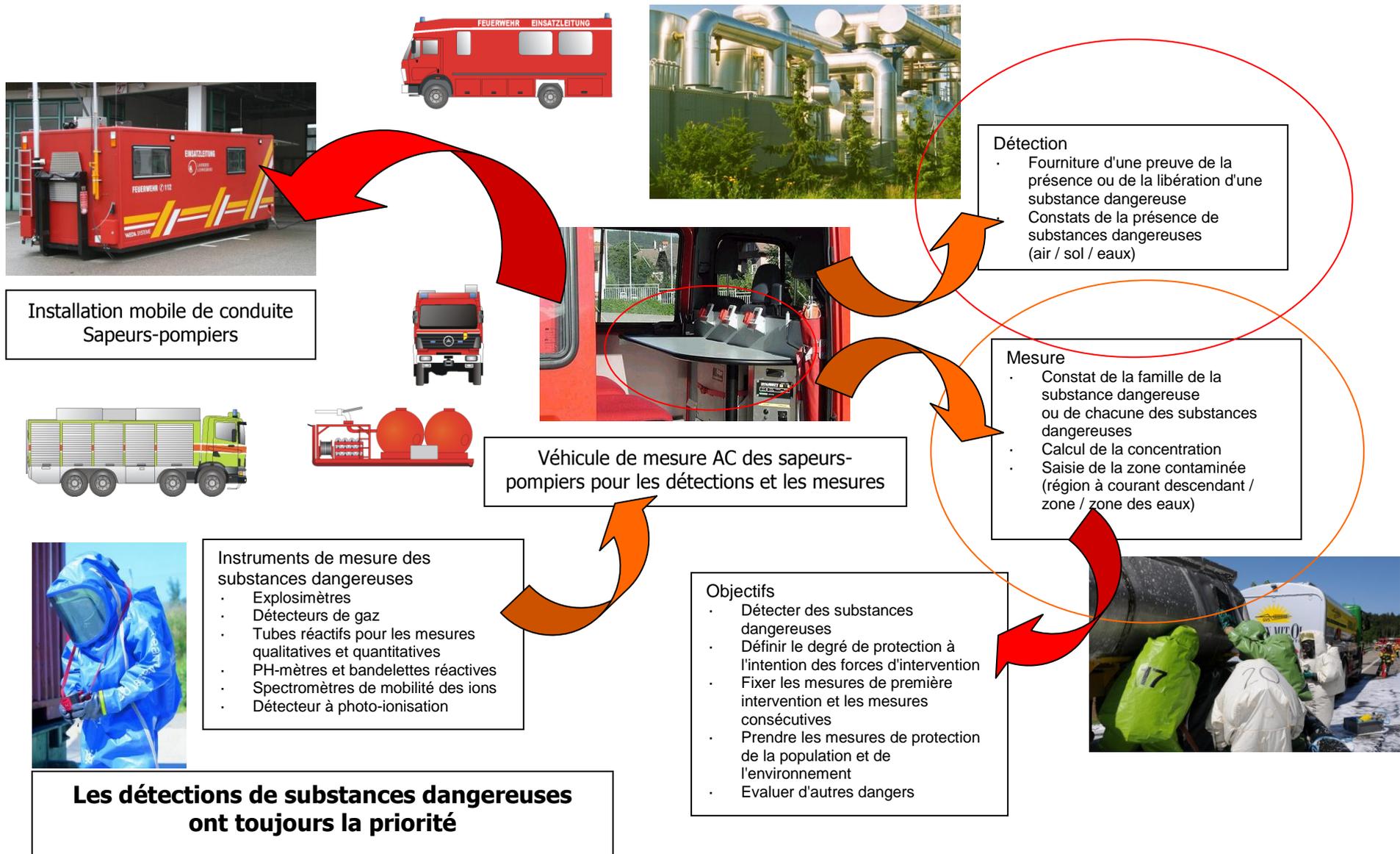
A l'aide d'une pompe de dosage à gaz intégrée, l'air ambiant est aspiré dans l'appareil et conduit jusqu'à une **chambre à réaction**. C'est là qu'a lieu l'ionisation des molécules d'air et de substances dangereuses et leur réaction mutuelle.

Les **substances** mentionnées ci-après peuvent être **identifiées et quantifiées** par **comparaison** du spectre admis avec celles d'une bibliothèque interne à l'appareil.

Dans le **mode "produits chimiques industriels"**, il s'agit des substances suivantes:

- ammoniacque,
- chlore,
- dioxyde de soufre,
- acide cyanhydrique,
- hydrocarbure chloré,
- diisocyanate de toluène,
- acide acétique.

Systèmes de détection et de mesure des substances dangereuses



- **Détecteur à photo-ionisation (DPI)**

L'air ambiant à analyser est aspiré par une pompe à travers la chambre de mesure pour y être exposé à la lumière d'une lampe à décharge à gaz (lampe UV) ultrasensible.

Si des substances se trouvent dans l'air qui peut être ionisé par la lumière ultraviolette de la lampe, un courant électrique se forme dans le champ électrique de la chambre de mesure; le système de visualisation de l'appareil transforme en concentration les données ainsi acquises.

Les substances ou groupes de substances typiques sont les suivants:

- hydrocarbures du groupe aliphatique à partir de 5 atomes de carbone,
- benzène,
- toluène,
- xylène,
- acétone,
- et de nombreux autres composés organiques.

Les **centres de renfort chimiques** disposent d'**équipes de mesure spécialement outillées et qualifiées** pour pouvoir détecter, mesurer et surveiller le type, la concentration et la diffusion de nuages de substances toxiques.

En outre, chaque canton dispose d'un expert chimiste prêt à apporter son conseil en cas d'événement.

Cette organisation est capitale en cas d'accident à proximité d'agglomérations à forte densité de population où il s'agit de pouvoir communiquer à la **population**, en temps voulu et de manière adaptée à la situation, les **informations et / ou les consignes de comportement indispensables** (par le biais d'une alarme générale et de la diffusion consécutive, par la radio, de consignes de comportement).

La **Centrale nationale d'alarme (CENAL)** et les **moyens spéciaux d'intervention de l'industrie chimique**, disponibles à l'échelon international, offrent un autre appui technique et professionnel ainsi que des informations.

A titre d'exemple, le système **TUIS** (système de transport, de réponse aux accidents, d'information et de prestations d'aide) de l'industrie chimique allemande (également dans le rayon d'action suisse) peut également intervenir à l'échelon international dans le cadre de l'ICE (International Chemical Environment).

TUIS peut être **engagé à trois niveaux**:

- **niveau 1 Conseil par téléphone**
Conseil professionnel à partir de l'entreprise, la plupart du temps par le biais de la centrale d'intervention des sapeurs-pompiers d'entreprise concernés;
- **niveau 2 Conseil sur place**
Conseil professionnel sur place, par une équipe de conseillers compétents de l'entreprise concernée;
- **niveau 3 Prestation d'aide technique**
Engagement de moyens d'intervention des sapeurs-pompiers d'entreprise concernés, sur place.

Pour la **gestion d'événements terroristes impliquant des substances C**, le laboratoire de Spiez forme également des spécialistes de la protection chimique et de la police dans le domaine de la **technique de détection des substances de combat**.

Les appareils nécessaires à cet effet (ADC 97) sont remis en temps voulu aux forces d'intervention prévues pour ce type d'engagements.

Un groupe d'intervention du DDPS (GDDPS) peut appuyer les intervenants en cas d'événement.

3.2.3 Localisation et mesure de substances radioactives

La **lutte contre les événements radiologiques** de caractère national ou régional relève de la responsabilité de la Confédération ou des cantons.

Lorsqu'il s'agit de faire face à des **événements locaux tels que des accidents de transport ou des incendies impliquant des substances radioactives**, la responsabilité incombe alors aux **centres de renfort des sapeurs-pompiers spécialisés en radioprotection**.

Ces centres de renfort prennent d'autant plus d'importance que le **marché noir des substances radioactives** est en plein essor, en particulier suite à l'effondrement de l'ancien bloc de l'Est et du Pacte de Varsovie.

Aussi va-t-il aujourd'hui de soi qu'il convient d'équiper les **forces d'intervention** en **appareils de mesure du débit de dose** ainsi que de **dosimètres**, également en cas d'intervention lors d'**accidents de la route** et / ou d'**incendies de véhicules**, afin de se protéger contre d'éventuels rayonnements résultant du transport illégal de matériel.

Il est aussi absolument indispensable de garantir la concordance des aperçus de la situation de toutes les forces de première intervention associées (police et services sanitaires d'urgence).

La **qualification et l'équipement** des centres de renfort en radioprotection permettent une intervention aussi sûre et directe qu'en l'absence de substances radioactives.

Les **objectifs** d'une telle intervention sont les suivants:

- sur la base de la planification d'intervention, relever les **objets sensibles contenant des substances radioactives** et prendre les **mesures préventives nécessaires** en collaboration avec les responsables de l'entreprise;
- **détecter les dangers immédiats** et **protéger les forces d'intervention et les tiers** des effets du **rayonnement radioactif**;
- en cas d'événement, **procéder en appliquant la bonne tactique**;
- pouvoir remplir le **mandat de base** (sauvetage, lutte contre le feu, lutte contre les dommages à l'environnement et les dommages consécutifs) même **dans les zones dites contrôlées**;
- **empêcher** d'autres **contaminations**;
- permettre de **commencer l'assainissement** nécessaire.

Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers disposent des **spécialistes en radioprotection** suivants:

- experts en radioprotection de la Fédération suisse des corps de sapeurs-pompiers;
- experts cantonaux en radioprotection;
- officiers sapeurs-pompiers de radioprotection;
- spécialistes en radioprotection des sapeurs-pompiers.

La **formation des spécialistes en radioprotection** s'effectue à l'**Institut Paul Scherrer** (IPS) de Villigen et à l'Institut de radiophysique appliquée de l'EPFL (IRA) à Lausanne.

Selon la situation, la **collaboration** est assurée **en coordination** avec les spécialistes en radioprotection de la protection civile ou encore avec les experts de la Centrale nationale d'alarme et l'Institut Paul Scherrer.

Les **forces de radioprotection des sapeurs-pompiers** disposent de l'équipement suivant pour **localiser** et **mesurer les substances radioactives**:

- appareil de mesure du débit de dose muni d'une tige télescopique (appareil servant à mesurer la quantité d'énergie des rayonnements radioactifs);
- contaminamètre doté d'une sonde externe;
- dosimètre (appareil servant à mesurer la quantité de rayonnement radioactif assimilée par l'homme).

Les équipements traditionnels des équipes de sapeurs-pompiers, comprenant vêtements complets de protection contre le feu et appareils de protection respiratoire, suffisent à les protéger contre la contamination et l'ingestion dans le cadre d'une reconnaissance.

En matière d'engagement, les forces d'intervention font la distinction **entre l'incendie et l'accident de transport**. Quoi qu'il en soit, le sauvetage a la priorité absolue. Durant cette phase, et durant toutes les autres phases de l'intervention, il s'agit d'empêcher toute autre contamination et déplacement de contamination.

A l'aide de mesures ciblées, les sources radioactives sont localisées, mises en sûreté puis entreposées sous un blindage.

La **suite du traitement, de l'élimination des sources radioactives, du matériel d'intervention contaminé** ainsi que les mesures à prendre dans la **zone contaminée** sont du ressort des spécialistes concernés (IPS / CENAL).

Règles générales de base à respecter en cas d'événement radiologique:

- **comportement**
tant que les mesures n'auront pas prouvé le contraire, il faut systématiquement s'attendre à une contamination;
- **distance**
plus la distance par rapport à la source de radiation est grande, plus l'exposition au rayonnement est faible;
- **blindage**
plus le blindage est épais et étanche, plus l'exposition au rayonnement est faible;
- **séjour**
plus la durée d'exposition au rayonnement est courte, plus l'exposition au rayonnement est faible;
- **protection respiratoire**
chez les sapeurs-pompiers, seuls sont autorisés les appareils de protection respiratoire isolants autonomes.

3.3 Spécificités du suivi de la situation des moyens d'intervention du service sanitaire d'urgence et des services de santé publique

Les spécificités des moyens d'intervention du service sanitaire d'urgence et des services de santé publique sont:

- 3.3.1 Le système d'acheminement des patients (SAP) au sein du système de sauvetage
- 3.3.2 Le Service sanitaire coordonné – un système coordonné du suivi en soi

3.3.1 Le système d'acheminement des patients (SAP) au sein du système de sauvetage

Le **système d'acheminement des patients (SAP)** a été créé par l'**Inter association de sauvetage (IAS)** et sert à assurer un **traitement administratif systématique** lors d'événements provoquant de nombreux blessés. Les étapes sont les suivantes: **enregistrement, triage, traitement, transport et hospitalisation**.

A cet effet, le patient est équipé d'une **pochette d'acheminement numérotée**. Les patients sont numérotés dans un ordre ascendant. La numérotation comprend la **désignation du canton** et le **numéro du patient**, par exemple FR 34566.

Elle se compose d'une enveloppe plastique orange imperméable. Y figure, sur les deux côtés, un système de grille imprimée à remplir pour la saisie des données. La pochette est en outre numérotée à l'avance et pourvue de deux talons à détacher ainsi que d'une cordelette élastique (à fixer à l'articulation de la main ou du pied du patient).

Elle contient:

- une carte jaune fluorescent portant la mention "URGENT Pré-Triage" qui sert à fixer les priorités de sauvetage (en s'appuyant sur la respiration et le pouls: danger de mort immédiat) et qui est conservée au poste de triage;
- une **fiche d'évolution et de traitement** numérotée (blanc), qui accompagne le patient;
- une **fiche d'identification** numérotée (rose), destinée à la police;
- **30 étiquettes numérotées autocollantes** (pour la numérotation de la pochette d'acheminement du patient, des procès-verbaux ainsi que des effets personnels et pour les besoins internes de l'hôpital), toutes pourvues du même numéro de patient.

En cas d'événement dommageable provoquant de nombreux blessés, le service sanitaire doit intervenir dans trois **zones d'action** différentes, à savoir la **zone sinistrée**, la **zone de transport** et la **zone d'hospitalisation**. Par ailleurs, on parle de cinq phases dans le cadre du flux de patients: place sinistrée, Petite Noria (sauvetage / dégagement et transport jusqu'au triage), poste sanitaire de secours, Grande Noria (transport de la zone sinistrée à l'hôpital de destination) et hospitalisation.

La désignation du patient à l'aide d'une pochette d'acheminement s'effectue dans la zone sinistrée, au plus tard lors du triage au poste sanitaire de secours.

La pochette d'acheminement demeure sur le patient jusqu'au lieu de traitement final ou jusqu'à l'hospitalisation du patient.

Le diagnostic sommaire, la décision de triage (degré d'urgence du traitement) et, le cas échéant, la prescription du traitement y sont inscrits.

Triage = I traitement immédiat sur site / IIa transport immédiat / IIb transport différé / III traitement minimal sur site / IV attente.

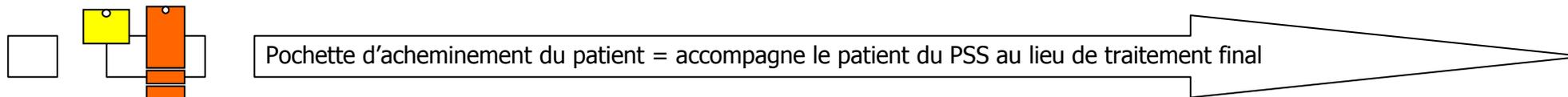
Le **talon détachable inférieur** est destiné à des fins de contrôle au **responsable du transport du poste sanitaire de secours**, alors que la **partie supérieure** est prévue à l'intention de l'**hôpital de destination**.

Si le temps à disposition le permet, il est possible de remplir, en complément, les deux fiches disponibles dans la pochette d'acheminement du patient. Toutefois, le fait de les remplir ne doit pas retarder l'application des mesures médicales et le transport du patient. Un troisième formulaire, le **contrôle du flux de patients** (utilisé en priorité comme fiche de transport), est rempli indépendamment de la pochette d'acheminement. Le responsable du transport y inscrit le numéro du patient et le nom du service de sauvetage concerné.

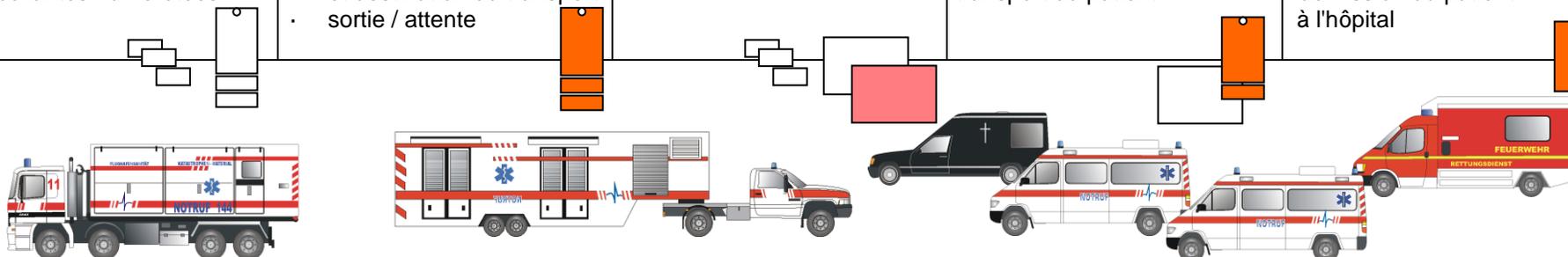
Fonction du système d'acheminement du patient dans le système de sauvetage (SAP)



Dans ce contexte, les fonctions du système d'acheminement du patient (SAP) sont les suivantes ...



<p>"Étiquetage" éventuel du patient par:</p> <ul style="list-style-type: none"> Urgent Pré-triage (jaune fluorescent) <p>Patient éventuellement déjà "étiqueté" sur la place sinistrée au moyen de la pochette d'acheminement</p> <p>Étiquetage des premiers effets à l'aide des étiquettes autocollantes numérotées</p>	<p>Enregistrement du patient à l'aide de la pochette d'acheminement, numéro de patient inclus:</p> <ul style="list-style-type: none"> diagnostic sommaire décision de triage le cas échéant, indications de traitement <p>Décision:</p> <ul style="list-style-type: none"> traitement éventuellement, moyen de transport et destination du transport sortie / attente 	<p>Remplissage facultatif des fiches:</p> <ul style="list-style-type: none"> fiche d'évolution et de traitement (blanc) accompagnant le patient jusqu'au lieu de traitement final fiche d'identification (rose) à l'intention de la police <p>Désignation d'autres effets à l'aide des étiquettes autocollantes numérotées</p>	<p>Attribution du patient à l'aide du contrôle du flux de patients et de la fiche de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> capacité d'accueil dans le dispositif hospitalier hôpital de destination moyen de transport et service de sauvetage <p>Le talon détachable «PSS» reste sur place lors du transport du patient</p>	<p>Contrôle sur la base de la pochette d'acheminement du patient:</p> <ul style="list-style-type: none"> diagnostic traitement éventuel ou indications relatives aux mesures médicales à prendre <p>Le talon détachable «H» (hôpital) est enregistré lors de l'admission du patient à l'hôpital</p>
---	---	--	---	---



3.3.2 Service sanitaire coordonné – un suivi coordonné en soi

De nombreuses institutions contribuent quotidiennement à la prise en charge sanitaire. Tous ces partenaires sont intégrés au **service sanitaire coordonné** (SSC). Le travail du SSC consiste à préparer toutes les données concernant les moyens en personnel, en matériel et en installations, de coordonner les partenaires du SSC ainsi que, au besoin, de les engager de manière modulaire afin d'assurer une prise en charge sanitaire optimale de tous les patients dans toutes les situations.

Toute personne peut **appeler le 144** et fournir une **aide d'urgence**. Les **premiers secours** sont souvent apportés d'abord des **non-professionnels** qui sont ensuite relayés par des **sauveteurs professionnels**. Pour le transport, on a recours à des **médecins urgentistes** et aux **services sanitaires d'urgence**. Des véhicules ou des hélicoptères de sauvetage accrédités servent de moyen de transport. Les patients sont conduits aux **services d'urgence** des **hôpitaux**, où ils reçoivent le traitement approprié.

De point de vue médical, la **règle de l'heure décisive (Golden Hour)** a une importance déterminante. **L'objectif** consiste à **assurer les premiers secours** à un blessé **dans un laps de temps d'une heure**. Dès lors, chaque patient doit être transféré aussi vite que possible dans la clinique adéquate à l'aide du moyen de sauvetage le mieux approprié.

Lors d'**événements majeurs** ou de **catastrophes**, il s'agit notamment de relever deux défis. D'une part, la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU) doit disposer d'un aperçu précis des capacités d'accueil des hôpitaux environnants de façon à coordonner au mieux les moyens pour une prise en charge rapide des patients. D'autre part, les hôpitaux doivent être alarmés à temps de l'événement afin de pouvoir étendre leurs ressources par le déclenchement du plan catastrophe. Les hôpitaux doivent en outre être informés périodiquement de l'évolution de la situation et de la maîtrise de l'événement.

Le système informatique **d'information et d'intervention du Service sanitaire coordonné** (SII-SCC) est la plaque tournante qui permet de répondre à ces besoins en renseignement. En cas d'événement impliquant la prise en charge de nombreux patients, la centrale d'intervention responsable (centrale d'appels sanitaires urgents 144) alerte les hôpitaux parallèlement et dans les plus brefs délais au moyen du SII-SCC et leur demande de mettre à jour leurs données en fonction de la situation et des besoins.

Ainsi, en situation d'urgence, un hôpital peut actualiser ses **capacités d'accueil d'urgence** en fonction de l'événement. Il est alors possible d'annoncer la situation actuelle et les places disponibles pour les deux à six heures suivantes.

SII-SCC sert également aux forces d'intervention lors de la répartition des patients dans les cliniques. D'autres fonctionnalités, notamment le **système électronique d'acheminement des patients** ou la **saisie des données de personnes et de patients** (SAP-SPP) offrent de nouvelles possibilités aux forces d'intervention pour localiser des patients et des personnes.

La **direction de l'intervention** peut également chercher les disponibilités selon des critères spécifiques, tels que le nombre de lits pour le traitement des brûlés ou encore, en cas d'épidémie, les lits d'isolation appropriés.

Ainsi, SII-SCC permet aux **centrales d'appels sanitaires urgents** de coordonner de manière efficace les capacités et ressources disponibles et d'organiser de façon optimale les transports de patients nécessaires. Les **hôpitaux** sont informés à temps de la survenue d'un événement et du nombre de patients à venir et ils peuvent donc se préparer en conséquence.

Au sein du service sanitaire coordonné, les **partenaires des domaines pré hospitalier, hospitalier et post hospitalier** sont intégrés au système coordonné du suivi de la situation.

Pré hospitalier

- Centrales d'appels sanitaires urgents
- Services de sauvetage
- Samaritains
- Sapeurs-pompiers
- Police
- Services de sauvetage par hélicoptère
- Services de sauvetage aquatique
- Services de sauvetage en montagne
- Equipes de chiens de catastrophe

Hospitalier

- Hôpitaux
- Médecins
- Permanences médicales
- Pharmaciens
- Service sanitaire de l'armée

Post hospitalier

- Lieux de thérapie
- Homes
- Cliniques de rééducation
- Etablissements de cure

3.4 Spécificités du suivi de la situation de la protection civile

Les aspects spécifiques à la protection civile sont les suivants:

3.4.1

3.5 Spécificités du suivi de la situation des organes de conduite

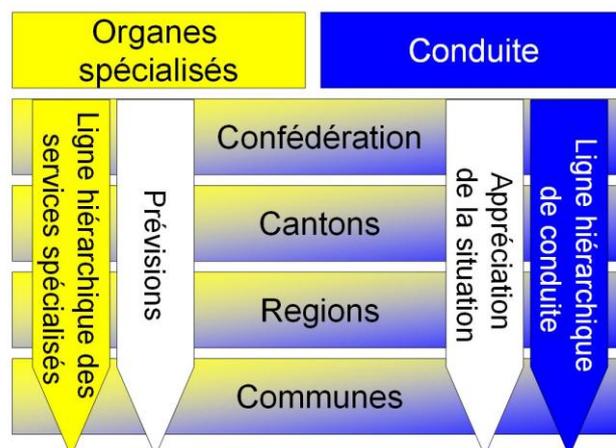
Les aspects spécifiques aux organes de conduite sont les suivants:

- 3.5.1 Spécificités à l'échelon de l'organe cantonal de conduite
- 3.5.2 Spécificités à l'échelon de l'organe régional / communal de conduite

3.5.1 Spécificité à l'échelon de l'organe cantonal de conduite

Les spécificités de cet échelon sont les suivantes:

- en règle générale, la **mise sur pied** d'un organe cantonal de conduite a lieu par le biais de la **centrale d'intervention de la police cantonale**; lorsque le **personnel du suivi de la situation** est également intégré dans ce système d'alarme, il est possible d'exploiter très rapidement (dans les 30 à 60 minutes) le poste de conduite d'un OCCT;
- en principe, l'organe cantonal de conduite ne dispose pas, sur place, de **ses propres organes de reconnaissance**; certes, si l'on peut souvent intégrer et engager le **personnel de la police cantonale**, il n'en demeure pas moins que la reconnaissance sur place s'effectue alors essentiellement sous l'angle des besoins policiers, d'où la nécessité pour l'organe cantonal de conduite de préparer ou définir en fonction de la situation des paramètres de reconnaissance clairs dans la perspective d'une intervention;
- l'entrée en action d'un organe cantonal de conduite est accompagnée, dans la plupart des cas, de **l'engagement des organes régionaux et communaux de conduite** du canton; d'où, selon la situation, l'apparition de **sous-capacités** à l'échelon cantonal, d'une part, quant aux moyens de communication et, d'autre part, dans le cycle de traitement de la situation. Cet élément risque de mettre en péril l'obtention d'une **vue d'ensemble actualisée de la situation**. Aussi importe-t-il que la cellule de renseignement de l'OCCT ne manque pas de personnel, que la redondance des moyens de communication soit maintenue et que le flux de l'information soit convergent (un nombre adapté de communes s'appuie sur un poste collecteur de messages, les postes collecteurs de messages communiquent avec le poste de l'OCCT);
- le souhait des OCCT d'avoir, à l'échelon fédéral, un minimum d'interlocuteurs (permanences et organes de contact), souhait en passe de devenir réalité dans le domaine de la conduite et du suivi par le regroupement et la concentration des compétences et des fonctions sur, d'une part, l'état-major fédéral ABCN (EMF ABCN) et, d'autre part, la CENAL et son centre d'annonce et de suivi de la situation (CASS); en outre, la coordination de l'action au sein des différents domaines spécialisés est assurée dans le cadre de la collaboration entre les services spécialisés des échelons Confédération – cantons – régions / communes.



3.5.2 Spécificités à l'échelon de l'organe régional / communal de conduite

Les spécificités de cet échelon sont les suivantes:

- aujourd'hui, dans de nombreuses communes, c'est une **cellule du renseignement de la protection civile** qui assure **de facto** le suivi de la situation d'un organe régional ou communal de conduite;
- il se peut, en particulier en présence d'événements étendus, qu'il faille engager à l'échelon régional ou communal des **personnes directement touchées**. Ce qui, le cas échéant, a des conséquences durables sur la **qualité et la quantité** des prestations de service et / ou de produits du suivi (frein en raison de l'implication émotionnelle);
- le degré de précision de la représentation de la situation (tableau, compte rendu, exposé de la situation) est relativement élevé puisque l'organe régional et communal de conduite est la seule plate-forme qui permet d'exploiter de manière très sérieuse un tableau général détaillé de l'événement.



Formation

4 Formation dans le domaine du suivi de la situation

4.1 Filières de formation et moyens didactiques existant pour le suivi de la situation

Le présent chapitre regroupe, dans la logique d'une **comparaison transversale** entre les différentes organisations partenaires, les **filières de formation et les moyens didactiques** portant sur le **suivi de la situation au sein de la protection de la population**.

Filières de formation et moyens didactiques existants pour le suivi de la situation au sein de la protection de la population

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et santé publique
Adresse de contact	Institut suisse de police (ISP) Avenue du Vignoble 3 Case postale 146 2009 Neuchâtel Téléphone 032 / 723 81 00 Fax 032 / 723 81 19 E-mail info@institut-police.ch	Fédération suisse des corps de sapeurs-pompiers (FSSP) Morgenstrasse 1 Case postale 3073 Gümliigen Téléphone 031 / 958 81 18 Fax 031 / 958 81 11 E-mail admin@swissfire.ch	Service sanitaire coordonné (SSC) Secrétariat Worblentalstrasse 36 3063 Ittigen Téléphone 031 / 324 28 42 Fax 031 / 324 27 44 E-mail info-ksd@gst.admin.ch
Filières de formation	<p>Cours de base pour aides de commandement</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposé par: Institut suisse de police Durée: 5 jours / cours semestriel Contenu: connaissances de base et compétences en matière de suivi de la situation de la police Conditions d'admission: membres appropriés des corps de police sur proposition du commandement de la police concerné <p>Cours de perfectionnement pour aides à la conduite ou chefs suppléants du suivi de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposé par: Institut suisse de police Réalisation du cours: OFPP Durée: 4 jours / tous les 2 ans Contenu: introduction au suivi de la situation, exposé de la situation et produit du suivi / centre du suivi de la situation pour les situations particulières et extraordinaires / aide en cas de catastrophe Conditions d'admission: avoir suivi le cours de base pour aide de commandement <p>Cours de perfectionnement pour chefs du suivi de la situation - Evénement critique (Coopérer)</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposé par: Institut suisse de police Réalisation du cours: OFPP Durée: 2 jours / annuel Contenu: distinction entre SIREL et BREL 	<p>Cours concernant le suivi de la situation:</p> <p>Cours pour instructeurs III</p> <p>Conduite en cas d'événements majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposé par: Fédération suisse des corps de sapeurs-pompiers Cours proposé en partenariat et destiné prioritairement aux membres de la police, des sapeurs-pompiers et du service sanitaire Durée: 5 jours / cours annuel Contenu: conduite en qualité de chef d'intervention lors d'événements majeurs Conditions d'admission: selon les prescriptions propres à chaque organisation partenaire <ul style="list-style-type: none"> Différents cours cantonaux isolés et / ou rapports traitant de la conduite et de l'aide au commandement. 	<p>Aucun cours concernant le suivi de la situation.</p>

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et santé publique
Produits imprimés	Manuel du suivi de la situation <ul style="list-style-type: none"> Document de base du suivi de la situation destiné aux partenaires prot pop ABELA / édition 2001 (PermaKorex 2012) Classeur format A4 Utilisation selon des critères internes de l'ISP 	Manuel du suivi de la situation <ul style="list-style-type: none"> Document de base du suivi de la situation destiné aux partenaires prot pop ABELA / édition 2001 Classeur format A4 Utilisation selon des critères internes de la CSSP 	Manuel du suivi de la situation <ul style="list-style-type: none"> Document de base du suivi de la situation destiné aux partenaires prot pop ABELA / édition 2001 (PermaKorex 2012) Classeur format A4 Diffusion = SSC / 3063 Ittigen
	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 Brochures format A4 Diffusion = publication électronique; impression individuelle 	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 Brochures format A4 Diffusion = publication électronique; impression individuelle 	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 Brochures format A4 Diffusion = publication électronique; impression individuelle
	Classeur Conduite des engagements de police (CEP) <ul style="list-style-type: none"> Document de base destiné à la systématisation des activités de conduite dans l'intervention de la police (contient tous les aspects de la conduite) ISP / édition 2006 Classeur format A4 Diffusion = ISP / 2009 Neuchâtel Avenue du Vignoble 3 	Règlement Technique d'intervention / Tactique d'intervention <ul style="list-style-type: none"> Document de base destiné à la systématisation de la technique et de la tactique d'intervention des sapeurs-pompiers FSSP / édition 1998 Classeur format A4 ainsi qu'un aide-mémoire au format A6 Diffusion = FSSP / 3073 Gümligen Morgenstrasse 1 	Directives sur le système d'acheminement des patients (SAP) dans la domaine du sauvetage <ul style="list-style-type: none"> Commentaires concernant le système d'acheminement des patients de l'Interassociation de sauvetage (IAS) IAS / édition 1995 Brochures format A5 Diffusion = secrétariat de l'IAS / 5000 Aarau Kasinostrasse 25
	Handbuch Die polizeiliche Einsatzführung (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> Outil d'apprentissage des techniques de conduite des interventions policières ISP / Edition 2004 Brochure format A4 Diffusion = ISP / 2009 Neuchâtel Avenue du Vignoble 3 	Aide-mémoire de formation Cours d'instructeur III Conduite d'un événement majeur <ul style="list-style-type: none"> Base d'une formation unifiée dans la conduite lors d'événements majeurs FSSP / édition 2000 Brochures format A4 Diffusion = FSSP / 3073 Gümligen Morgenstrasse 1 	
	Behelf ABC-Wehr für Einsatzkräfte (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> Comportement en cas d'événement ABC GVZ / Edition 2008 Brochure format A6 Diffusion = GVZ / 8050 Zurich Thurgauerstrasse 56 E-mail abc-wehr@gvz.zh 		

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et santé publique
Produits imprimés (suite)	Heft Polizeikompass 2006 (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> · Vue d'ensemble des organes et organisations actives dans le domaine de la sécurité intérieure en Suisse · ISP / Edition 2006, mise à jour régulière · Brochure format A4 · Diffusion = ISP / 2009 Neuchâtel Avenue du Vignoble 3 	Aide-mémoire signes conventionnels <ul style="list-style-type: none"> · FSSP / Edition 2000 · Brochure format A6 · Diffusion = FSSP / 3073 Gümligen Morgenstrasse 1 	
Produits électroniques	Manuel du suivi de la situation / SUIVI Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation	Manuel du suivi de la situation / SUIVI Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation	Manuel du suivi de la situation / SUIVI Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation
	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Abréviations / Symboles 	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Abréviations / Symboles 	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Abréviations / Symboles
	CEP et signes conventionnels <ul style="list-style-type: none"> · Classeur CEP en format pdf et signes conventionnels civils (images électroniques à insérer) · ISP / édition 2006 · CD-ROM 		Système d'information et d'intervention (SII-SSC) <ul style="list-style-type: none"> · SSC / Edition 2006 · Système de gestion des ressources du service sanitaire, utilisable également comme plate-forme d'information · Contact pour l'aide et les questions relatives au SII-SSC: voir adresse de contact SSC
	Règlement Technique d'intervention / tactique d'intervention <ul style="list-style-type: none"> · Document de base destiné à la systématisation de la technique et de la tactique d'intervention des sapeurs-pompiers · FSSP / édition 1998 · CD-ROM Diffusion = FSSP / 3073 Gümligen Morgenstrasse 1		
	Base de données des substances de l'IGS <ul style="list-style-type: none"> · Système d'information pour les substances dangereuses et importantes pour l'environnement (contrôle IGS = base de données des substances / liste des poisons IGS = base de données des listes de poisons) · CENAL / édition 2005 · CD-ROM Diffusion = CENAL / 8044 Zurich Ackermannstrasse 26		

Critères	Police	Sapeurs-pompiers	Services sanitaires d'urgence et santé publique
Autres supports didactiques			Système d'information et d'intervention (SII-SSC) <ul style="list-style-type: none">· SSC/ édition périodique· Informations et publications· Téléchargement à partir du site SSC www.kds-ssc.ch

Critères	Services communaux et S Tech	Protection civile	Entreprises
Adresse de contact	Il convient, en fonction de la thématique, de s'adresser au service compétent.	Office fédéral de la protection de la population (OFPP) Monbijoustrasse 51 Case postale 3003 Berne Téléphone 031 / 322 50 11 Télécopie 031 / 322 52 36 E-mail info@babs.admin.ch	Il convient, en fonction de la thématique, de s'adresser aux entreprises concernées.
Filières de formation	Aucun cours concernant le suivi de la situation.	Cours technique pour collaborateurs d'état-major/ CT collab EM <ul style="list-style-type: none"> · Proposé par: Instance cantonale de la protection civile · Durée: 5 - 10 jours / plusieurs fois par an · Contenu: connaissance de base et compétences requises en matière de suivi de la situation et de télématique pour l'exploitation d'un centre du suivi ou d'un centre télématique au service des organes civils de conduite · Conditions d'admission: avoir suivi le recrutement (collab EM) et l'instruction générale (IG) 	Aucun cours concernant le suivi de la situation.
		Cours de cadres pour chefs du suivi de la situation / CC C suivi <ul style="list-style-type: none"> · Proposé par: Office fédéral de la protection de la population · Durée: 5 jours / plusieurs fois par an · Contenu: conduite du suivi de la situation dans le cadre d'un organe civil de conduite / Fonction du C suivi dans le processus de conduite et le travail d'état-major · Conditions d'admission: en principe avoir achevé l'IG et l'IS collab EM / ouvert aussi aux membres de la police, des sapeurs-pompiers et du service sanitaire 	
Produits imprimés	Pour les services spécialisés intéressés: Manuel du suivi de la situation / SUIVI <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protopop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation	Manuel du suivi de la situation <ul style="list-style-type: none"> · Document de base dans le suivi de la situation destiné aux partenaires prot pop · ABELA / édition 2012 · Classeur format A4 · Diffusion = OFPP / 3003 Berne 	Pour les entreprises intéressées: Manuel du suivi de la situation / SUIVI <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protopop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation

Critères	Services communaux et S Tech	Protection civile	Entreprises
Produits imprimés (suite)	Pour les services spécialisés intéressés: Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> · Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire · EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 · Brochures format A4 · Diffusion = publication électronique; impression individuelle 	Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> · Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire · EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 · Brochures format A4 · Diffusion = publication électronique; impression individuelle 	Pour les entreprises intéressées: Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires) <ul style="list-style-type: none"> · Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire · EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 · Brochures format A4 · Diffusion = publication électronique; impression individuelle
Produits électroniques		Abréviations civiles (document technique 1719-00-1 dfi-e) <ul style="list-style-type: none"> · Principales notions et abréviations utilisées par les partenaires prot pop dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe et de la politique de sécurité · OFPP / Version 2005 · www.protopop.ch Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Abréviations civiles (préface / tableau) 	
		Chef de service renseignements d'un organe de conduite civil / fonction à multiples visages (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> · Résumé des connaissances élémentaires et des obligations d'un chef de service renseignements d'un organe de conduite civil · OFPP / édition 1999 · CD-ROM 	
Autres moyens didactiques		Lagepegasus plus (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> · Idées directrices et passage en revue de la théorie du suivi de la situation en rapport avec les trois aspects fondamentaux: Situation – Tableau de la situation – Appréciation de la situation / divers documents de travail destinés au C suivi · OFPP / édition 2006 · CD-ROM 	
		Wenn Gedanken zu Sprache und Bildern werden (en allemand seulement) <ul style="list-style-type: none"> · Principes de communication – visualisation – présentation – animation et de publication · OFPP / édition 2001 · CD-ROM 	
		Organisation des zones de crise <ul style="list-style-type: none"> · Représentation graphique des principes de base de l'organisation et du fractionnement des zones de crise ainsi que des dispositifs · OFPP / édition 2005 · Série d'affiches au format A0 	

Critères	Administration	Organes de conduite OCCm / OCRg / OCDt / OCCT
Adresse de contact	Il convient, en fonction de la thématique, de s'adresser au service compétent.	Il convient, dans chaque cas, de s'adresser à l'organes de conduite compétent.
Filières de formation	Aucun cours concernant le suivi de la situation.	<p>Cours de cadres pour chefs du suivi de la situation / CC C suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> · Proposé par: Office fédéral de la protection de la population · Durée: 5 jours / plusieurs fois par an · Contenu: conduite du suivi de la situation dans le cadre d'un organe de conduite civil / Fonction du C suivi dans le processus de conduite et le travail d'état-major <p>Conditions d'admission: en principe avoir achevé l'IG et l'IS collab EM / ouvert aussi aux membres de la police, des sapeurs-pompiers et du service sanitaire</p> <p>Divers cours cantonaux et rapports organisés sur le thème du suivi de la situation.</p>
Produits imprimés	<p>Pour les services administratifs intéressés:</p> <p>Manuel du suivi de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> · Document de base dans le suivi de la situation destiné aux partenaires au sein de la protection de la population · ABELA / édition 2012 · Classeur format A4 · Source = service cantonal compétent 	<p>Manuel du suivi de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> · Document de base dans le suivi de la situation destiné aux partenaires au sein de la protection de la population · ABELA / édition 2012 · Classeur format A4 · Source = service cantonal compétent
	<p>Pour les services administratifs intéressés:</p> <p>Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire · EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 · Brochures format A4 · Diffusion = publication électronique; impression individuelle 	<p>Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils (Règlement 52.002.03 dfie - Documents militaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Symboles, signes tactiques et signes conventionnels civils utilisés dans le cadre de la coopération civilo-militaire · EM cond A / Interopérabilité - Armée / Edition 2012 · Brochures format A4 · Diffusion = publication électronique; impression individuelle · Diverses vues d'ensemble des dangers communaux, cantonaux, régionaux (cadastre, ensemble des plans)
Produits électroniques	<p>Pour les services administratifs intéressés:</p> <p>Manuel du suivi de la situation / SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch · Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation 	<p>Manuel du suivi de la situation / SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Téléchargement à partir du site de la protection de la population: www.protpop.ch · Chemin d'accès: Documents > Documents d'instruction > Manuel du suivi de la situation

4.2 Organisations partenaires au sein de la protection de la population: informations, documents de base et données disponibles sur Internet

Liste de liens

Organisation partenaire	Adresse internet	Produits internet
Police		
Office fédéral de la police Nussbaumstrasse 29 3003 Berne	www.swisspolice.ch	Site internet de l'Office fédéral de la police / fedpol (fedpol) <ul style="list-style-type: none"> · Recherche de personnes · Personnes disparues · Crimes et délits · Recherche d'objets · Alarmes · Corps de police Liens Suisse Monde
Institut suisse de police Avenue du Vignoble 3 Case postale 146 2091 Neuchâtel	www.institut-police.ch	Site internet de l'institut suisse de police (ISP) <ul style="list-style-type: none"> · Actualités · Cours nationaux · Cours internationaux · Examens fédéraux · Edition · Centre Doc · Portrait
Postes de police en Suisse	www.police.ch	Interface Liens au corps de police – Suisse
Europol	www.europol.eu.int	Site internet d'Europol
Interpol	www.interpol.int	Site internet d'Interpol

Organisation partenaire	Adresse internet	Produit internet
-------------------------	------------------	------------------

Sapeurs-pompiers

Fédération suisse des sapeurs-pompiers Morgenstrasse 1 Case postale 3073 Gümligen	www.swissfire.ch	Site internet de la Fédération suisse des sapeurs pompiers (FSSP) <ul style="list-style-type: none"> · La Fédération · ASPP: les pros · Nos prestations · 118 swissfire.ch · Les sapeurs-pompiers en Suisse · Jeunes sapeurs-pompiers · Médias · Documents de cours
Sapeurs-pompiers en Suisse	www.firefighter.ch	Interface Liens aux postes de sapeurs pompiers – Suisse
WEB Team Projet commun des sapeurs-pompiers	www.feuerwehr.net	Interface Liens aux postes de sapeurs pompiers – International

Services sanitaires d'urgence / Services de santé publique

Service sanitaire coordonné Secrétariat Worblentalstrasse 36 3063 Ittigen	www.ksd-ssc.ch	Site internet du Service sanitaire coordonné (SSC) <ul style="list-style-type: none"> · Décontamination NBC de personnes · Brochures et exposés · Le SSC en bref · Bulletin d'information sur le SSC · Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) · Système d'informations et d'intervention (SII-SSC)
Interassociation de sauvetage Kasinostrasse 25 5000 Aarau	www.ivr.ch	Site internet de l'Interassociation de sauvetage (IAS) <ul style="list-style-type: none"> · News · Portrait · Champ d'activités · Centrale sanitaire 144 · Partenaires · Sauvetage CH
Association suisse des samaritains Martin-Disteli-Strasse 27 4601 Olten	www.samaritains.ch	Site internet de l'Association suisse des samaritains (ASS) <ul style="list-style-type: none"> · Cours de premiers secours · Autres cours · Cours spécialisés · Premiers secours · Organisation
Garde aérienne suisse de sauvetage Rega Centre Rega Case postale 1414 8058 Zurich-Aéroport	www.rega.ch	Site internet de la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) <ul style="list-style-type: none"> · Donateurs · La Rega · Service · Médias

Organisation partenaire	Adresse internet	Produit internet
Société suisse de chiens de catastrophe REDOG Case postale 4601 Olten	www.redog.ch	Site internet de la Société suisse des chiens de catastrophe (REDOG) <ul style="list-style-type: none"> · REDOG KH · REDOG FS/GFS · Direction · Régional · Divers

Services communaux / Services techniques

Associations des entreprises électriques suisses Hintere Bahnhofstrasse 10 Case postale 5001 Aarau	www.electricite.ch	Site internet de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) <ul style="list-style-type: none"> · Qui sommes-nous? · Service juridique · Informations sur le courant · Politique et presse · Métiers et formation · Manifestations
Association Suisse de l'Industrie Gazière Grütlistrasse 44 8027 Zurich	www.erdgas.ch	Site internet de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) <ul style="list-style-type: none"> · Energie gaz · Applications · Approvisionnement · Pouvoir / politique · Organisations gazières · Qui sommes-nous ? · Prestations · Publications
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux Grütlistrasse 44 8027 Zurich	www.ssige.ch	Site internet Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) <ul style="list-style-type: none"> · Portail: eau et gaz
Association suisse des professionnels de la protection des eaux Strassburgstrasse 10 Case postale 2443 8026 Zurich	www.vsa.ch	Site internet Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) <ul style="list-style-type: none"> · A propos de VSA · Formation du personnel de station d'épuration · Publications · Commissions · Evacuation des eaux urbaines · Eaux résiduaires industrielles et artisanales · Liens

Organisation partenaire	Adresse Internet	Produit Internet
-------------------------	------------------	------------------

Protection civile / Centrale nationale d'alarme / Environnement

Office fédéral de la protection de la population Monbijoustrasse 51 3003 Berne	www.protopop.ch	Site internet de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) <ul style="list-style-type: none"> · Thèmes · Organisations partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Police - Sapeurs-pompiers - Santé publique - Services techniques - Protection civile · Cantons · Documents · Prestations de service · OFPP <ul style="list-style-type: none"> - Rôle de la Confédération - Protection des biens culturels - Laboratoire Spiez - Centrale nationale d'alarme - Instruction OFPP - Infrastructure OFPP
Office fédéral de l'environnement OFEV	www.bafu.admin.ch	Site internet de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) <ul style="list-style-type: none"> · Environnement · Géologie · Eaux · Forêt · Paysage
Office fédéral de météorologie et climatologie MétéoSuisse Krähbühlstrasse 58 8044 Zurich	www.meteosuisse.admin.ch	Site internet de MétéoSuisse (MCH) <ul style="list-style-type: none"> · MétéoRadar des précipitations · Climat · Recherche · Danger
Service sismologique suisse EPF Höggerberg 8049 Zürich	www.seismo.ethz.ch	Site internet du service sismologique suisse (SED) <ul style="list-style-type: none"> · SED · Derniers tremblements de terre · Liste des tremblements de terre · Produits · Sections du SED

Douane et corps des gardes frontières

Poste central de commandement du corps des gardes frontières Monbijoustrasse 40 Case postale 3003 Berne	http://www.ezv.admin.ch/ via l'AFD	Site internet du corps des gardes frontières (Cgfr) <ul style="list-style-type: none"> · Organisation · Devoirs · Principes d'engagement · Equipement et matériel de support · Les partenaires et la collaboration · Professions et formation
--	--	---

Armée

Renseignement militaire VZ DDPS / 5.134 Papiermühlestrasse 20 3003 Berne	www.armee.ch	Site internet de l'armée (défense) <ul style="list-style-type: none"> · Aide militaire d'urgence · Aide militaire en cas de catastrophe · Régions territoriales · Formation génie / sauvetage · Sécurité militaire
---	--	---

Conduite



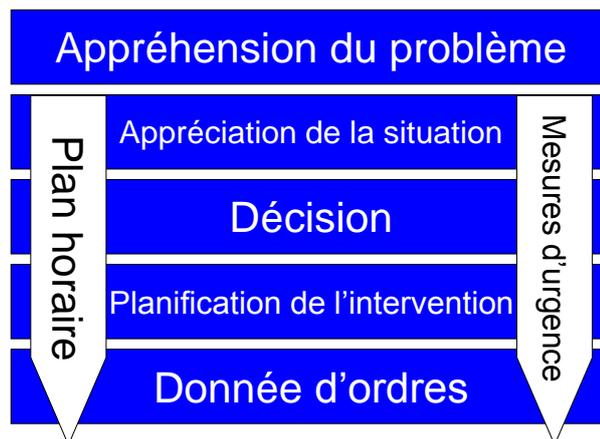
5 Conduite du suivi de la situation en cours d'intervention

5.1 Processus dans le suivi de la situation

Nous avons délibérément choisi de ne faire figurer dans le présent chapitre **que les aspects** des processus qui **revêtent une importance dans le cadre du processus de conduite et/ou de traitement de la situation**.

Vous trouverez les **bases** du suivi de la situation dans la **partie «Fonctionnement»**, qui se compose des chapitres 1 à 3 du présent manuel.

Le processus de conduite se fonde sur les **activités de conduite** ci-dessous.



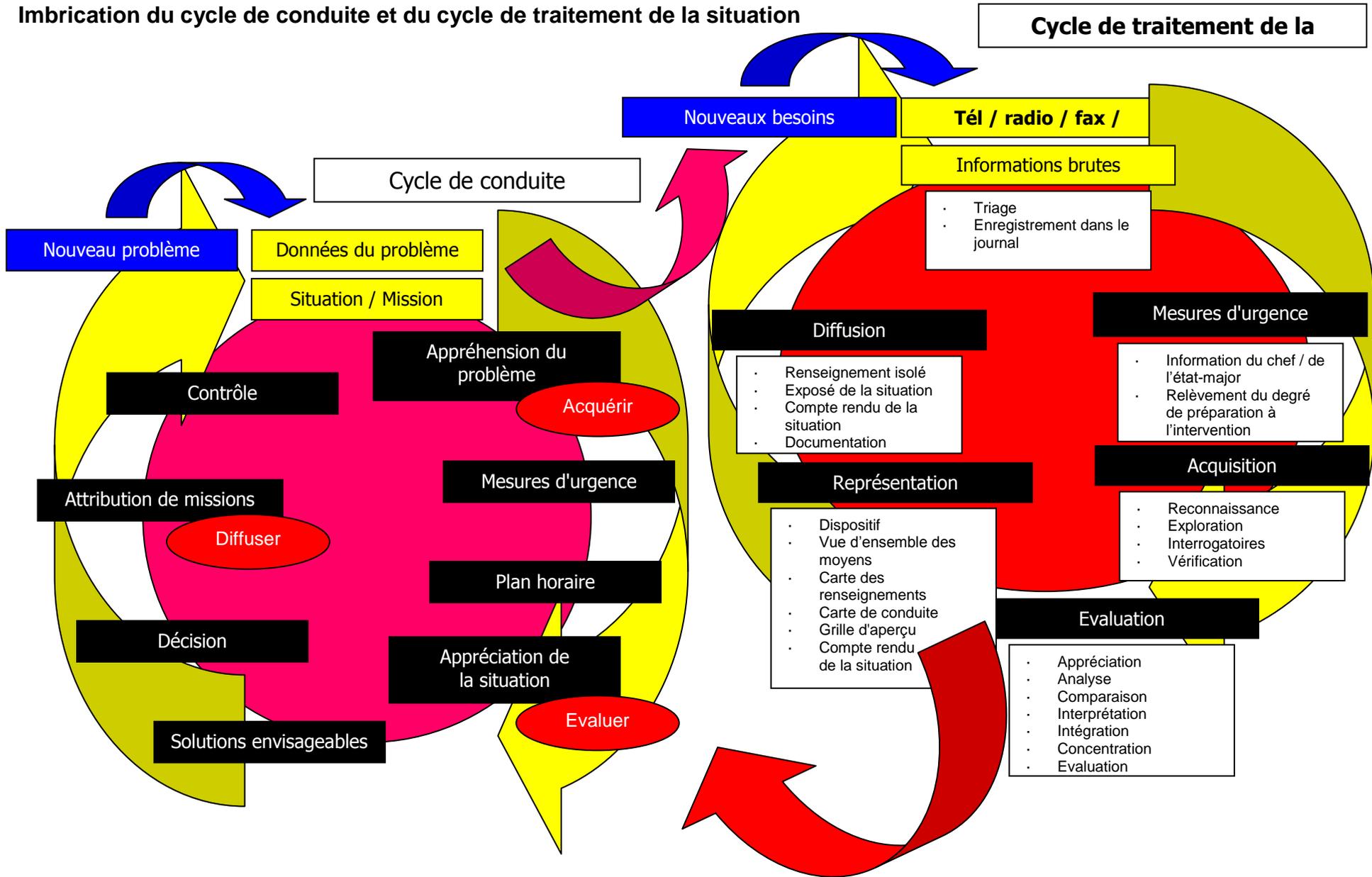
En ce qui concerne la conduite du suivi de la situation, il faut savoir qu'il s'agit ici d'un **domaine de prestations de service** dans lequel le **cycle de traitement de la situation** est certes en principe un processus autonome en soi mais qui doit cependant aussi être **synchronisé** avec le **processus de conduite** (lui-même constituant également un cycle en soi).

Il convient donc de rappeler une nouvelle fois ici **l'imbrication** caractéristique **de ces deux cycles**.

La **matrice de résolution des problèmes** contient les **rubriques** suivantes:

- P **Priorité**
- P **Produit**
- Q **Qualité**
- Q **Quantité**
- T **Temps**
- D **Durée**

Imbrication du cycle de conduite et du cycle de traitement de la situation



5.2 Listes de contrôle (check-list) à l'intention du chef du suivi de la situation

- 5.2.1 Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation suite à un appel à entrer en service
- 5.2.2 Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation dans le cadre des activités de conduite
- 5.2.3 Acquisition d'éléments de la situation / Besoins en renseignements
- 5.2.4 Critères du tableau de la situation
- 5.2.5 Critères d'appréciation de la situation
- 5.2.6 Bandes flash à l'intention du chef du suivi de la situation

5.2.1 Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation suite à un appel à entrer en service

Mesure	Exécution
--------	-----------

Phase de mise sur pied et d'entrée en service

- Saisir la raison de l'appel à entrer en service ainsi que la situation
- Reconnaître les premières conséquences pour le suivi de la situation (lieu d'intervention / personnel / matériel / spectre des tâches)
- Le cas échéant, rechercher des renseignements dès l'entrée en service
- Prendre contact avec le chef compétent ou désigné
- Se faire une idée, pour le suivi de la situation, du personnel convoqué ou du personnel entré en service
- Le cas échéant, requérir ou ordonner la convocation ultérieure de personnel pour le suivi de la situation et / ou de personnel aux compétences correspondantes, en particulier issu de l'administration
- Prendre connaissance du tableau de la situation connu jusqu'à présent pour acquérir une vue d'ensemble de la situation
- Prendre connaissance des problèmes dans le suivi de la situation
- Prendre contact avec les partenaires du suivi coordonné de la situation et éclaircir sa propre position au sein de ce suivi coordonné
- Commencer à ordonner des mesures d'urgence pour le domaine du suivi de la situation
- Saisir et mettre en œuvre les priorités dans le suivi de la situation conformément aux directives du chef ou proposer ses propres priorités

Phase d'organisation et de préparation

- Déterminer le dispositif dans le suivi de la situation (centre du suivi de la situation / postes extérieurs / observateurs)
- Fournir des prestations de service et / ou des produits en fonction des priorités
- Organiser le centre du suivi de la situation (contrôle des mandats / cycle de traitement de la situation / engagement du personnel)
- Mettre à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins
- Adapter l'infrastructure en place ou mettre en place une nouvelle infrastructure en fonction de l'événement et de la conduite
- Garantir le fonctionnement des moyens de communication nécessaires à la transmission des données, du son et / ou de l'image

Mesure	Exécution
--------	-----------

Phase d'intégration dans le processus de traitement de la situation

- Garantir et optimiser les processus dans le cycle de traitement de la situation
- Evaluer les représentations ou les appréciations de la situation à disposition, le cas échéant, les informations brutes encore non évaluées
- Compléter et concentrer le tableau actuel de la situation
- Elaborer ou développer un concept de traitement de la situation concernant son propre domaine de responsabilité ou dans le cadre du suivi coordonné de la situation
- Fournir les produits importants pour la conduite – carte de conduite / bandes flash des faits / archivage des messages / compte-rendu de la situation / journal de l'intervention
- En qualité de chef du suivi de la situation, établir un premier condensé du tableau de la situation et la première appréciation personnelle de la situation, le cas échéant, avec le concours de spécialistes

Phase de consolidation

- Contrôler et piloter les processus dans le cycle de traitement de la situation
- Reconnaître, proposer et mettre en œuvre en permanence et en fonction de la situation des mesures d'urgence supplémentaires indispensables dans le suivi de la situation
- Apporter d'éventuelles adaptations au concept de traitement de la situation
- Fournir les produits standard du suivi de la situation ainsi que d'autres produits importants pour la conduite ou répondant à des besoins spécifiques
- Elaborer et gérer une planification chronologique spécialisée de la marche à suivre en vue de l'engagement de la cellule du suivi de la situation ainsi que du bon fonctionnement du domaine du suivi de la situation
- Planifier à moyen et / ou long terme les prochaines phases de l'engagement pour le domaine du suivi de la situation
- Assurer l'intégration totale dans le processus de conduite et, le cas échéant, dans celui du travail de l'état-major ainsi que dans le suivi coordonné

5.2.2 Mesures à prendre par le chef du suivi de la situation dans le cadre des activités de conduite

Mesures	Exécution
---------	-----------

Saisie du problème

- Saisir l'événement ou la situation, le problème ou la mission
- Reconnaître les premiers besoins en renseignements par rapport à l'événement
- Reconnaître les responsabilités, les activités, les priorités et les conditions chronologiques dans le suivi de la situation
- Reconnaître les impératifs ou les conditions-cadre à respecter
- Reconnaître ou fractionner les problèmes en problèmes partiels et tableaux des domaines de tâches
- Trouver les premières ébauches de solutions dans le suivi de la situation

Début des mesures immédiates

- Mettre sur pied et / ou mettre en réseau les organes du suivi de la situation
- Renseigner les organes du suivi sur l'événement, la situation ou la mission
- Etablir la communication dans le suivi coordonné de la situation / le cas échéant conduire le système coordonné
- Reconnaître / le cas échéant, explorer
- Chercher des renseignements

Début du plan horaire

- Laps de temps ou marge de manœuvre à disposition
- Priorités chronologiques
- Points fixes dans la maîtrise de l'événement / dans le processus de conduite
- Planification chronologique

Appréciation de la situation

- Evaluation des facteurs – délais / environnement / évolution de la situation / moyens et possibilités – en rapport avec la mission / le problème
- Dangers principaux – cumul des dangers
- Pronostics d'évolution de la situation / de l'événement (2 h / 6 h / 12 h / 24 h / 3 jours / 3 semaines)

Mesure	Exécution
· Conclusions et conséquences (énoncé, déduction, conséquence)	<input type="checkbox"/>
· Evolution la plus probable et / ou la plus dangereuse	<input type="checkbox"/>
· Besoins spécifiques du suivi de la situation découlant de l'appréciation de la situation	<input type="checkbox"/>

Décision

- Ebauche de solution – solution – variantes sur la base de critères de décision tels que degré de risque / faisabilité / liberté d'action / délais
- Fixation de priorités dans le suivi de la situation
- Elaboration et présentation du concept de traitement de la situation
- Requêtes concernant le concept de télématique et d'information
- Requêtes concernant l'alarme et la diffusion à la population de consignes de comportement
- Fixation d'impératifs au cycle de traitement de la situation
- Décisions pour le suivi de la situation

Attribution de la mission / donnée d'ordre

- Diffusion de l'objectif et des priorités dans le suivi de la situation
- Activités à accomplir et produits à fournir dans le suivi de la situation
- Conditions-cadre et aspects relevant de la coordination à respecter
- Attribution de missions dans le suivi coordonné de la situation / par rapport aux cellules du suivi de la situation
- Déroulement spatio-temporel de l'intervention

Contrôle de l'intervention

- Contrôle de la situation
- Reconnaissance des chances, opportunités et / ou nécessités
- Contrôle du déroulement, du résultat et / ou du comportement
- Optimisation de l'action coordonnée au sein du suivi coordonné de la situation et adaptation du cycle de traitement de la situation

5.2.3 Acquisition d'éléments de la situation / Besoins en renseignements

Mesure	Exécution
--------	-----------

Environnement

Événement dommageable / catastrophe

- Type d'événement dommageable et principaux aspects de sa localisation dans l'espace / événement limité ou étendu dans l'espace
- Conséquences – primaires et secondaires / statiques et / ou dynamiques / psychologiques et / ou écologiques

Terrain

- Structure et formes du terrain / étendue et possibilité de vue d'ensemble
- Propriétés du sol / couverture du sol
- Zones bâties / agglomérations / objets sensibles
- Réseau routier – état / déviations / interdictions / prévisions
- Autoroutes / routes principales et secondaires / chemins et sentiers
- Chemins de fer / chemins de fer de montagne / téléphériques
- Ouvrages d'art (ponts, passages sur ou sous voie) / tunnels
- Trafic aérien / espace de trafic aérien (fermeture ou ouverture)
- Eau – quantité d'eau / vitesse de l'eau / quantité de matériaux charriés / pollution / zones d'inondation
- Modifications tectoniques / zones d'ensevelissement
- Possibilités d'observation et de surveillance
- Zones-clé / objets-clé
- Zone de danger / zone interdite / zone de déviation du trafic
- Zones d'évacuation
- Zones de base du transport aérien / place d'atterrissage pour hélicoptère
- Dispositifs des moyens d'intervention dans la zone sinistrée ou de la catastrophe
- Dispositifs de conduite (fixes, mobiles)

Mesure	Exécution
--------	-----------

Date et heure

- Date / jour de la semaine / jour férié / manifestations, activités
- Luminosité / visibilité (diurne, nocturne)

Météorologie

- Phénomènes météorologiques et leurs conséquences
- Bulletins et prévisions météo et avalanches / alertes
- Transparence de l'atmosphère en vue de la reconnaissance aérienne / transports aériens

Dangers

- Feu / danger d'explosion
- Eau / ouragan / avalanches
- Modifications tectoniques
- Substances dangereuses: type / concentration / mesures de protection
- Pour la population / les animaux / les biens / l'environnement

Population

- Victimes / proches des victimes d'un événement
- Etat (physique et / ou psychique)
- Situation en ce qui concerne l'information / rumeurs
- Situation en matière d'approvisionnement, d'assistance et de santé
- Comportement (comportement normal / manifestations / violences)

Autorités / organes de conduite / moyens d'intervention

- Responsables / direction générale de l'intervention / chef de l'intervention
- Clarification des compétences entre les postes de conduite, en particulier lors de l'intégration d'organes de conduite / situation légale
- Organisations partenaires intégrées à la maîtrise de l'événement (leurs possibilités, moyens et missions)
- Moyens de première intervention – police / sapeurs-pompiers / services sanitaires d'urgence

Mesure	Exécution
<ul style="list-style-type: none"> · Autres moyens d'intervention – services de la santé publique / services communaux / services techniques / administration / entreprises / corps de gardes-frontière, armée 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Formes de collaboration / coordination (du suivi et / ou de la télématique) 	<input type="checkbox"/>
<h3>Communication</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> · Etat et disponibilité des moyens de communication 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Fonctionnement et besoins des médias (presse écrite / radio / télévision) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Informations diffusées par les médias (focus rédactionnel / exactitude) 	<input type="checkbox"/>
<h3>Informatique</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> · Etat et disponibilité des moyens informatiques 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Réseaux informatiques (autorités / administration / économie / moyens d'intervention / Internet – intranet) 	<input type="checkbox"/>
<h3>Economie</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> · Approvisionnement en matières premières et en énergie 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Production / commerce / prestations de service (problèmes et pénuries) 	<input type="checkbox"/>
<h3>Acteurs / camp opposé</h3>	
<h4>Intentions et objectifs</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> · Idéologie / objectifs 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Chantage / réalisation politique 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Démoralisation / effet psychologique 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Occupation / exploitation / prise en gage / prise d'otages 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Perturbation / diversion / induction en erreur 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Anéantissement / destruction / élimination 	<input type="checkbox"/>
<h4>Débordements / utilisation de la violence</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> · Points forts des événements 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Type et méthodes d'action / moyens utilisés 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Personnes visées / groupes visés / objets visés 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Acteurs / camp opposé: idées / objectifs / motifs 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Effets (primaires et secondaires) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> · Contre-mesures (situation légale / proportionnalité / impact) 	<input type="checkbox"/>

5.2.4 Critères régissant le tableau de la situation

Mesure	Exécution
--------	-----------

Contenu

- Regroupement des faits / constatations / circonstances
- Type et caractéristique (le cas échéant, cause) de la situation / de l'événement
- **Dangers et conséquences:** primaires et secondaires / statiques et / ou dynamiques / psychologiques et / ou écologiques / états et / ou processus (situation orange-rouge)
- **Actions et interventions:** mesures prises dans le cadre de l'intervention et / ou mesures de protection / déroulement de la maîtrise de la situation ou de l'événement / succès de l'intervention / du sauvetage (situation bleue)
- **Facteurs environnementaux**
- **Problème et points en suspens** - risques / friction / besoin d'appui (moyens ou prestations)
- Particularités dans le tableau de la situation

Forme

- Résumé et caractérisation condensée
- Application des outils de clarification: simplicité / structure / concision / stimulation
- Illustration par visualisation (flash des faits / carte / matériel image et son)

5.2.5 Critères régissant l'appréciation de la situation

Mesure	Exécution
--------	-----------

Contenu

- Assertions quant aux interprétations / hypothèses / développements potentiels / conclusions / conséquences
- **Facteur temps:** moment de l'occurrence de l'événement / heure / fixation des priorités dans la maîtrise de l'événement et de la situation / heure des rapports / début de l'intervention des premiers moyens / durée vraisemblable de l'intervention / relèves
- **Facteur environnement:** type de situation ou d'événement / terrain / saison et heure du jour / météorologie / dangers / autorités / population / communication / informatique / économie / biens culturels / acteurs / camp opposé
- **Facteur évolution de la situation:** type et extension de la situation / évolution potentielle de la situation (le cas échéant, variantes pour le court, moyen et long terme) / évolution la plus probable et / ou la plus dangereuse
- **Facteur moyens et possibilités** – moyens de première intervention / moyens d'intervention / organe de conduite / experts, spécialistes / services administratifs / tactique et technique d'intervention / personnel et / ou équipement spécifique / préparation à l'intervention / réserves
- **Analyse prévisionnelle** de la situation concernant la statique et / ou la dynamique / conditions spatio-temporelles / marge de manœuvre / danger pour la population et l'environnement
- **Conséquences tirées des indices:** base de l'appréciation de la dangerosité et de la probabilité d'occurrence
- **Confirmation par des caractéristiques révélatrices:** faits au sens de caractéristiques d'identification claires pour les acteurs et leurs actions
-

Forme

- En principe structure reprenant les facteurs: temps /environnement / évolution de la situation / moyens et possibilités (en rapport avec la mission / le problème)
- Application des outils de clarification: simplicité / structure / concision / stimulation
- Illustration par visualisation (flash des hypothèses / carte / matériel image et son)
- Utilisation du schéma d'appréciation "énoncés – déductions – conséquences" (EDC)
- Le cas échéant, structuration en domaines du suivi de la situation (analogue avec la division en problèmes partiels) / domaines de tâches découlant de l'appréhension du problème

5.2.6 Bandes flashes à l'intention du chef du suivi de la situation

Vous trouverez sous cette rubrique des **bandes flashes du type liste de contrôle** à l'attention du chef du suivi de la situation.

Il convient de réviser périodiquement ces listes et de compléter en fonction de la situation.

Chef du suivi de la situation

- Tâches centrales lors de la préparation
- Tâches centrales lors de l'intervention
- Structures alternatives du tableau de la situation
- Produits standards
- Aspects relatifs à la gestion d'un engagement BREL
- Savoir présenter
- Les cinq éclaircisseurs (outils de clarification)
-
-
-

Cellule du suivi de la situation

- Mandat de prestations pour la cellule du suivi de la situation d'un organe de conduite
- Mandat de prestations pour la cellule du suivi de la situation d'un OCRg Systématique PPQQT
-
-
-

5.3 Grille à l'attention du chef du suivi de la situation

Vous trouverez ci-après quelques exemples de grilles à l'intention du chef du suivi de la situation.

Elles doivent servir **au chef du suivi de la situation d'outils pour la gestion des activités de base** dans le cadre du **cycle de traitement de la situation**.

- 5.3.1 Grille Concept de traitement de la situation
- 5.3.2 Grille Reconnaissance / Exploration
- 5.3.3 Grille Exposé de la situation: tableau et appréciation de la situation
- 5.3.4 Grille Compte rendu de la situation

5.3.2 Grille Reconnaissance / Exploration

Reconnaissance de l'environnement ou exploration du camp opposé		
Critère	Résultat de la reconnaissance ou de l'exploration	
Reconnaissance portant sur: zone / objet / axe		
Exploration portant sur: camp opposé / acteurs ou zone / objet / axe		
Durée de la reconnaissance	de h à h	
Organe de reconnaissance	Chef:	
	Membres: - - -	
Moyens de reconnaissance / d'exploration	<input type="checkbox"/> Vélo	<input type="checkbox"/> Jumelles
	<input type="checkbox"/> Moto	<input type="checkbox"/> Jumelles infrarouges
	<input type="checkbox"/> Véhicule	<input type="checkbox"/> Dispositif de vision nocturne (appareil infrarouge)
	<input type="checkbox"/> Véhicule tout terrain	<input type="checkbox"/> Caméra thermique
	<input type="checkbox"/> Hélicoptère	<input type="checkbox"/> Appareil de mesure radiologique
	<input type="checkbox"/> Drone (via armée)	<input type="checkbox"/> Appareil de mesure chimique
	<input type="checkbox"/> Appareil photo numérique	<input type="checkbox"/> Goniomètre
	<input type="checkbox"/> Appareil vidéo numérique	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Dictaphone	<input type="checkbox"/> Appareil radio
	<input type="checkbox"/> Enregistreur audio	<input type="checkbox"/> Natel
Mission	Points à traiter	Résultats
Annexes	<input type="checkbox"/> Esquisse de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Compte rendu de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Matériel vidéo numérique	

5.3.3 Grille Exposé de la situation – tableau et appréciation de la situation

Exposé de la situation

Tableau de la situation

Renseignements-clé

Situation / Evénement	
Dangers et conséquences	
Actions et interventions	
Facteurs environnementaux	
Problèmes et points en suspens	

Appréciation de la situation / Analyse

Mission / Problème	
Facteur temps	
Facteur environnement	
Facteur évolution de la situation	
Facteur moyens et possibilités	

Appréciation de la situation / Synthèse

Evolution potentielle la plus probable (sur la base des indices)	
Evolution potentielle la plus dangereuse (c.à.d. celle qui remet en question le plus rapidement et le plus durablement l'accomplissement de la mission)	
Conséquences en matière d'intervention	
Conséquences en matière de suivi de la situation	
Annexes	<input type="checkbox"/> Esquisse de la situation / Carte de conduite <input type="checkbox"/> Esquisses de l'appréciation de la situation <input type="checkbox"/> Le cas échéant, compte rendu de la situation

5.3.4 Grille Compte rendu de la situation

Compte rendu de la situation

Tableau de la situation

Modification de la situation depuis le dernier compte rendu de la situation	
Dangers et conséquences	
Actions et interventions	
Facteurs environnementaux	
Problèmes et points en suspens	

Appréciation de la situation

Développements potentiels (évolution la plus probable et la plus dangereuse incluses)	
Conséquences	

Annexes Esquisse de la situation / Carte de conduite

Distribution	A l'attention de - Copie à -
--------------	---------------------------------------

5.4 Illustrations concernant le domaine du suivi de la situation BELA-Optima

Sous cette rubrique, il est possible de classer des **représentations sous forme d'affiche concernant le domaine du suivi de la situation**.

Il convient de réviser périodiquement cette rubrique et de la compléter en fonction des besoins.

BELA Optima:

- Mind Map: Suivi de la situation
- Les processus de base dans le suivi de la situation
- Le cycle de traitement de la situation dans un centre du suivi de la situation
- Le flux de messages au poste de conduite
- Paroi de conduite
- Paroi de travail de l'état-major
- Interaction au sein de la cellule du suivi de la situation
- Penser en réseau et se comporter en fonction de l'objectif visé
- Orientation du mode de penser et des activités dans le suivi de la situation
- Appréciation de la situation
- Echelon coordonné de la situation / Echelons du suivi coordonné de la situation
- BREL - Situation prioritaire pour la protection de la population
- SIREL - Situation prioritaire pour la sécurité
-
-
-



Abréviations

A	armée
A	atome, atomique
ABELA	groupe de travail chargé de l'élaboration du manuel du suivi de la situation
ADC	appareil de détection chimique
ADN	acide désoxyribonucléique
AFD	Administration fédérale des douanes
aide cata	aide en cas de catastrophe
aide cdmt	aide de commandement
aide cond	aide à la conduite
aide psy intv	aide psychologique à l'intervention
AMU	aide militaire d'urgence
AOSS	autorités et organisations chargées du sauvetages et de la sécurité
approv	approvisionnement
appui	appui
AREL	situation prioritaire pour l'armée
art.	article
ASIG	Association suisse de l'industrie gazière
ASOR	Association suisse des officiers de renseignements
ASS	Alliance suisse des samaritains
B	biologie, biologique
barr	barrage
bat	bataillon
BEAA	Bureau d'enquête sur les accidents d'aviation
BGR	besoins généraux en renseignements
BLA	base logistique de l'armée
br	brigade
BREL	situation prioritaire pour la protection de la population
C	canal
C	chimie, chimique
CAR	centre d'analyse et de renseignement
CASU	centrale d'appels sanitaires urgents
cata	catastrophe
cdmt	commandement
cdmt pol ct	commandement de la police cantonale
cen intv	centrale d'intervention
cen renf	centre de renfort
CENAL	Centrale nationale d'alarme
CF	Conseil fédéral
Cgfr	Corps des gardes-frontière
ChF	Chancellerie fédérale
CIAL	Centre d'instruction de l'armée de Lucerne
CIV	chef d'intervention volant
CME	centrale mobile d'engagement
cne	Commune
CNS	coopération nationale en matière de sécurité
CODRA	comité directeur radioactivité
cond	conduite
CRS	Croix rouge suisse
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CSSP	Coordination suisse des sapeurs-pompiers
ct	canton
CTS	concept de traitement de la situation
DAO	dessin assisté par ordinateur
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
déf	défense
Délséc	Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères

DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DI	direction de l'intervention
dispo	dispositif
div	division
doc	documentation
DPI	détecteur à photo-ionisation
DVI	Disaster Victim Identification
E	eau
EI	entreprise électrique
EM cond A	état-major de conduite de l'armée
EM Délséc	état-major Délséc (dissout en 2011)
EMCC	état-major cantonal de conduite
EMF	état-major fédéral
EMS	école militaire supérieure
entr	entretien
entrp	entreprise
EPF	école polytechnique fédérale
ERI	Emergency Response Intervention
ESCA	Ecole de sous-officiers de carrière de l'armée
fax	télécopie
fedpol	Office fédéral de la police
FLIR	Forward Looking Infrared
FMH	Foederatio Medicorum Helveticorum
FSCA	formation supérieure des cadres de l'armée
FSSP	Fédération suisse des sapeurs-pompiers
G	génie
GIDDPS	Groupe d'intervention du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
GMS	Globalization Management System
GPS	système de localisation géographique des véhicules
gr	groupe
GrDS	groupe de direction pour la sécurité
H; h	heure
H; hôp	hôpital
IAS	Interassociation de sauvetage
ICARO	information – catastrophe – alarme – radio – organisation
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
IIS	système d'information et d'intervention du service sanitaire (voir SII)
IKAPOL	engagements de police intercantonaux
info	information
IPS	Institut Paul Scherrer
ISP	Institut suisse de police
km	kilomètre
LMSI	Loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure
LS	Laboratoire de Spiez
mat	matériel
MCH	MétéoSuisse
MEDISA	système d'information médicale de l'armée
MEDPEDA	Données médicales personnelles
mes	messages
MIC	Centre de suivi et d'information (Monitoring and Information Center; UE)
mob	mobile
NBC	nucléaire-biologique-chimique
n°	numéro
obs	observation
OCCi	organe de conduite civil
OCCm	organe de conduite commune
OCCt	organe de conduite canton
OCDt	organe de conduite district
OCRg	organe de conduite région
of rens	officier de renseignements (armée)

OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFF	Office fédéral de la police (ancienne dénomination)
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIR	Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité
OSRC	Ordonnance sur le Service de renseignement de la Confédération
P / Pol	police
PACC	permanence pour l'aide en cas de catastrophe
PA-CENAL	poste d'alarme CENAL
patho	pathologie
PBC	protection des biens culturels
PC	poste de commandement
PCE	poste de commandement d'engagement
PCi	protection civile
PCO	poste de commandement des opérations
PES	présentation électronique de la situation
PJF	police judiciaire fédérale
polsec	politique de sécurité
POLYCOM	réseau radio suisse de sécurité
prot pop	protection de la population
PSS	poste sanitaire de secours
psych	psychiatrie, psychologique
RAID	Rapid Alarm and Identification Device
rec	reconnaissance
REDOG	Association suisse de chiens de catastrophe
REGA / Rega / GASS	Garde aérienne suisse de sauvetage
rens	renseignement
RNAPU	réseau national d'aide psychologique d'urgence
rte	route
S	station de remplissage de la protection respiratoire
san	sanitaire
SAP	système d'acheminement des patients
SAP	Service d'analyse et de prévention (ancienne dénomination; voir SRC)
SAR	Search and Rescue
SEA	service d'enquête sur les accidents des transports publics
Séc Mil	sécurité militaire
SG	secrétariat général
SIA	système d'information de l'armée
SIC	système d'information concernant les substances dangereuses
SIG	système d'information géographique
SII	système d'information et d'intervention (du Service sanitaire coordonné)
SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry
SIS	système d'information Schengen
SOP	Standard Operation Procedures
SP	sapeurs-pompiers
SPE	sapeurs-pompiers d'entreprise
spéc	spécialiste, spécialisé
SPP	sapeurs-pompiers professionnels
SPP	saisie des données de personnes et de patients
SR	service du renseignement (militaire)
SRA	service de renseignements de l'armée
SRC	Service de renseignement de la Confédération (né de la fusion du SRS et du SAP)
SRC	Swiss Resuscitation Council
SRM	Service de renseignement militaire
SRS	Service de renseignement stratégique (ancienne dénomination; voir SRC)
SSC	service sanitaire coordonné
SSIC	Société suisse des industries chimiques
SSIGE	Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
SSR	Société suisse de radiodiffusion
SSS / SED	Service sismologique suisse
STec	services techniques
suppl	suppléant
SWISSREL	situation prioritaire pour la Suisse
tech	technique

TED	traitement électronique des données / traitement par informatique
ter	territorial
tf	téléphone, téléphonique
trm	transmission
trsp	transport
TUIS	système de transport, de réponse aux accidents, d'information et de prestations d'aide
UCS	Union suisse des centrales d'électricité
UV	ultra-violet
valeur ph	valeur indiquant le degré d'acidité
vhc	véhicule
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
WELAB	conteneur interchangeable

Manuel du suivi de la situation

Un produit réalisé dans le cadre de la coordination entre partenaires civils / ABELA /
Version révisée / Septembre 2012